

Géographies, Géopolitiques et Géostratégies Régionales



Géographies, Géopolitiques et Géostratégies Régionales

Décembre 2016 Volume IV Numéro 1

Géographies, Géopolitiques et Géostratégies Régionales

LE JOURNAL DE L'

Association Hellénique des Scientifiques Régionaux

Décembre 2016

Volume IV
Numéro 1



ANNÉE DE FONDATION 2012

Edition Française
ISSN: 2241-6927 Print
ISSN: 2241-6935 On line

Editorial Board 2016

The Board of the HELLENIC ASSOCIATION OF REGIONAL SCIENTISTS H.A.R.S. - 2016

[H.A.R.S. is a Think Tank of groups of people with multidisciplinary work in the fields of Regional Science, which occurs with the selfless contribution of participants who offer their work to the global scientific community]

President and Chair, Journals Management Committee (RSI – KHE – ICR – ZRW – GGGR)

Professor Christos Ap. Ladias
Editor-in-Chief

Legal Committee

Georgios-Stavros Kourtis, President of the Bod of the Panteion University, Honorary President of the Court of Audit, Professor Sophia Adam, Assistant Professor Panagiotis Kribas, Dr Leandros Lefakis, Dr Angelika Kallia, Dr Evaggelos Mallios, Fotios Makris, Elias Giatsios, Ioannis Kourtis, Sophia Kouti

Advisors

Professor Georgios Korres, Associate Professor Stephanos Karagiannis, Dr Apostolos Parpairis, Dr Nikolaos Chasanagas, Nikolaos Zacharias, Dr Sotirios Milonios, Esaias Papaioannou, Dimitrios Kouzas, Dr Athina Bayba-Wallace, Myrto Apostolou, Antigoni Prapa, Olga Mporonilo, Sophia Aftousmi

Chief Executive

Vilelmini Psarrianou

Conference Co-ordinator

Dr Stylianos Alexiadis

International Relations Coordinators

Dr Dr Aikaterini Kokkinou, Antonia Obaidou

Students Observer

Eleonora Stavrakaki, Irene Nomikou, Christina Triantafyllou, Georgios Roussaris, Irene Tzola

Website Administrators

Dimitrios Kouzas, Vilelmini Psarrianou, Apostolos Ladias

Secretariat

Dr Chrisa Balomenou, Dr Panagiota Karametou, Chrisoula Kouza, Victor Atoun, Iosif Atoun, Maria Rigaki, Konstantina Mantzavinou, Konstantina Georgiou, Nikolaos Alampanos, Elektra Katsiantoni, Dora Kyriazopoulou, Anna Maria Giallousi De Boorder, Eleni Koursari, Eleni Hinopoulou, Aggeliki Koursari, Elena Stournara, Dimitrios Ladias, Maria Oikonomou, Socratis Chitas, Maria Karagianni, Nikolaos Motsios, Apostolos Tsapalas, Victoria Frizi, Leonardos Tsaousis, Apostolos Ladias, Vasiliki Petrou, Nikoleta Yiesil, Kyriakos Katsaros, Filippou Rountzos, Katerina Kotsiopolou, Nilos Kotsiopoulos, Dimitra Tsetsoni, Maria Kousantaki, Chaim Kapetas, Aggela Trikali, Eleni Zioga, Sophia Trikali, Triantafillos Stathouloupoulos, Irini Nomikou, Despina Faridi, Anastasia Pnevmatikou, Maria Rammou, Athanasia Kanari, Jetmira Amalia Jancaj, Loukia Delivelioti, Daniela Gaga, Maria Avgenaki, Evanthia Michalaki, Christina Triantafyllou, Sofia Aftousmi, Foteini Strati, Sofia Kouti, Olga Boronilo, Androniki Pseftoudi, Antigoni Prapa, Anastasia Christopoulou

Regional Science Inquiry

Hon. Managing Editor

EMERITUS PROFESSOR PETER NIJKAMP
Free University Faculty of Economics and Business
Administration, Department of Spatial Economics
Amsterdam, the Netherlands

Hon. Managing Editor

EMERITUS PROFESSOR NIKOLAOS KONSOLAS
Department of Economic and Regional Development
School of Sciences of Economy and Public
Administration, Panteion University of Social and
Political Sciences, Athens, Greece

Managing Editor

PROFESSOR GEORGE KARRAS
Department of Economics
University of Illinois, Chicago, USA

Editors

RECTOR-PROFESSOR PARIS TSARTAS
Department of Business Administration
University of the Aegean, Mitilene, Greece

RECTOR-PROFESSOR NIKOLAOS GEORGOPOULOS
Department of Business Administration
University of Piraeus, Piraeus, Greece

PROFESSOR KIRAN PRASAD
Professor and Head, Dept. of Communication
and Journalism, Sri Padmavati Mahila University,
Tirupati – 517 502., A.P., India

PROFESSOR EMMANUEL MARMARAS
Department of Architecture
Technical University of Crete, Chania, Greece

PROFESSOR IOANNIS MAZIS
Department of Turkish and Modern Asian Studies
National and Kapodistrian
University of Athens, Athens, Greece

PROFESSOR JOSE ANTONIO PORFIRIO
Departamento de Ciencias Sociais de Gestao
Universidade Aberta, Lisboa, Portugal

PROFESSOR PAOLO MALANIMA
Department of Economic History and Economics
Magna Graecia University in Catanzaro, Catanzaro, Italy

PROFESSOR RADOVAN STOJANOVIC
Faculty of Electrical Engineering
University of Montenegro, Podgorica, Montenegro

PROFESSOR RUDIGER HAMM
Department of Business Administration
and Economics Niederrhein, University of Applied
Sciences, Krefeld, Germany

PROFESSOR GRIGORIOS TSALTAS
Department of European International and Area Studies,
School of Culture and International Communication
Studies, Panteion University of Social and Political
Sciences, Athens, Greece

ASSOCIATE PROFESSOR DANIEL FELSENSTEIN
Department of Geography,
Hebrew University of Jerusalem, Jerusalem, Israel

PROFESSOR GEORGE KORRES
Department of Geography
University of the Aegean, Mitilene, Greece

PROFESSOR MINAS AGGELIDIS
Department of Architecture, National Technical
University of Athens, Athens, Greece

PROFESSOR JOSE VARGAS HERNANDEZ
Department de Mercadotecnia y Negocios
Internacionales, Universidad de Guadalajara,
Guadalajara, Jalisco, Mexico

PROFESSOR PANAGIOTIS LIAROGVAS
Department of Economics
University of Peloponnese, Tripolis, Greece

PROFESSOR THEODORE PELAGIDIS
Department of Maritime Studies
University of Piraeus, Piraeus, Greece

PROFESSOR EFSTATHIOS TSACHALIDIS
Department of Forestry and Environmental Management
Democritus University of Thrace, Komotini, Greece

PROFESSOR MOH'D AHMAD AL-NIMR
Mechanical Engineering Department
Jordan University of Science and Technology,
Irbid – Jordan

Dr CHARALAMBOUS LOUCA
Head of Business Department, Director of Research
Department, Editor of The Cyprus Journal of Sciences,
American College, Nicosia, Cyprus

PROFESSOR NAPOLEON MARAVEGIAS
Department of Political Science and Public
Administration National and Kapodistrian
University of Athens, Athens, Greece

PROFESSOR PANTELIS SKAYANNIS
Department of Planning and Regional Development
University of Thessaly, Volos, Greece

ASSOCIATE PROFESSOR MARIA MICHALIDIS
Department of Management and MIS,
School of Business, University of Nicosia
Nicosia, Cyprus

PROFESSOR GEORGE CHIOTIS
Department of Economic Sciences Athens University
of Economics and Business, Athens, Greece

EMERITUS PROFESSOR DIMITRIOS DIONISIOU
Department of Senior Mathematics
Hellenic Air Force Academy, Dekelia, Greece

PROFESSOR ELIAS CARAYANNIS
Department Information Systems & Technology
Management, School of Business, The George
Washington University, Washington, USA

PROFESSOR YUZARU MIYATA
Department of Architecture and Civil Engineering
Toyohashi University of Technology, Toyohashi, Japan

PROFESSOR DANIELA L. CONSTANTIN
Director of the Research Centre for Macroeconomic
and Regional Forecasting (PROMAR), Bucharest
University of Economic Studies, Bucharest, Romania

PROFESSOR NIKOLAOS KYRIAZIS
Department of Economic Sciences
University of Thessaly, Volos, Greece

PROFESSOR VIRON KOTZAMANIS
Department of Sociology University of Thessaly,
Volos, Greece

PROFESSOR FATMIR MEMA
Faculty of Economics University of Tirana,
Tirana, Albania

PROFESSOR MIRA VUKCEVIC
Faculty of Metallurgy and Chemical Technology
University of Montenegro, Podgorica, Montenegro

LECTURER KONSTANTINA ZERVA
Department of Economics, University
of Girona, Girona, Spain

Dr. ANNE MARGARIAN
Institute of Rural Studies, Federal Research Institute
for Rural Areas, Forestry and Fisheries,
Braunschweig, Germany

PROFESSOR AGLAIA ROBOCOU-KARAGIANNI
Department of Public Administration
Panteion University, Athens, Greece

ASSOCIATE PROFESSOR OLGA GIOTI-PAPADAKI
School of Sciences of Economy and Public
Administration, Panteion University of Social and
Political Sciences Athens, Greece

RESEARSHER Dr NIKOLAOS KARACHALIS
Regional Development Institute
of Panteion University, Athens, Greece

ASSOCIATE PROFESSOR STEFANOS KARAGIANNIS
Department of Economic and Regional Development
School of Sciences of Economy and Public
Administration, Panteion University of Social and
Political Sciences Athens, Athens, Greece

ASSOCIATE PROFESSOR DARCIN AKIN
Department of City and Regional Planning
Gebze Institute of Technology, Gebze, Turkey

ASSOCIATE PROFESSOR JAN SUCHACEK
Department of Regional and Environmental Economics
Technical University of Ostrava, Ostrava,
Czech Republic

PROFESSOR MIHAIL XLETOS
Department of Economic Sciences
University of Ioannina, Ioannina, Greece

ASSISTANT PROFESSOR ANASTASIA STRATIGEA
Department of Geography and Regional Planning
National Technical University of Athens, Athens Greece

ASSOCIATE PROFESSOR ELIAS PLASKOVITIS
Department of Economic and Regional Development,
Panteion University, Athens, Greece

ASSOCIATE PROFESSOR HELEN THEODOROPOULOU
Department of Home Economics Ecology,
Harokopion University, Kallithea, Greece

PROFESSOR PANTELIS SKLIAS
Faculty of Social Sciences
University of Peloponnese, Korinthos, Greece

ASSISTANT PROFESSOR MARIUSZ SOKOLOWICZ
Department of Regional Economics and Environment
University of Lodz, Lodz, Poland

ASSISTANT PROFESSOR JOAO MARQUES
Department of Social and Political Sciences
University of Aveiro, Aveiro, Portugal

ASSOCIATE PROFESSOR GEORGIOS SIDIROPOULOS
Department of Geography University of the Aegean,
Mitilini, Greece

ASSOCIATE PROFESSOR ELENI PAPADOPOULOU
School of Urban-Regional Planning &
Development Engineering, Aristotle University
of Thessaloniki, Thessaloniki, Greece

PROFESSOR VASILIKI ARTINOPOULOU
Department of Sociology, Panteion University
of Social and Political Sciences, Athens

ASSISTANT PROFESSOR GEORGIOS XANTHOS
Department of Sciences, Technological
Educational Institute of Crete, Heraklion, Greece

ASSOCIATE PROFESSOR EMMANUEL CHRISTOFAKIS
Department of Economic and Regional Development
Panteion University of Social and Political Sciences

Dr STILIANOS ALEXIADIS
RSI Journal

LECTURER MAARUF ALI
Department of Computer Science & Electronic
Engineering Oxford Brookes University,
Oxford, United Kingdom

ASSOCIATE PROFESSOR LABROS SDROLIAS
Department of Business Administration, School of
Business Administration and Economics, Technological
Education Institute of Thessaly, Larissa, Greece

LECTURER NETA ARSENI POLO
Department of Economics
University “Eqrem Cabej”, Gjirokaster, Albania

LECTURER ALEXANDROS MANDHLA
RAS Department of Economics, University
Of Surrey, United Kingdom

ASSISTANT PROFESSOR GEORGE P. MALINDRETOS
Harokopion University, Kallithea, Greece

RESEARCH FELLOW PARK JONG - SOON
Development Institute of Local Government
of South Korea, Jangan-gu, Suwon City, South Korea

RESEARCHER, Dr. Dr. AIKATERINI KOKKINO
Department of Geography University the Aegean,
Mitiline, Greece

PROFESSOR ANDREW FIELDSEND
Studies in Agricultural Economics
Budapest, Hungary

Dr MICHAEL ALDERSON
Director Project Development
University of Szent Istvan, Budapest, Hungary

Dr PEDRO RAMOS
Facudade de Economia, Universidade
de Coimbra, Coimbra, Portugal

Dr NIKOLAOS HASANAGAS
Faculty of Forestry and Natural Environment, Aristotle
University of Thessaloniki, Thessaloniki, Greece

PROFESSOR IOANNIS MOURMOURIS
Department of International Economic Relations and
Development, Democritus University of Thrace,
Komotini, Greece

ASSISTANT PROFESSOR STELLA KYVELOU
Department of Economic and Regional Development
Panteion University, Athens, Greece

PROFESSOR LYDIA SAPOUNAKI – DRAKAKI
Department of Economic and Regional Development
Panteion University, Athens, Greece

ASSOCIATE PROFESSOR HIROYUKI SHIBUSAWA
Department of Architecture and Civil Engineering
Toyohashi University of Technology, Toyohashi, Japan

ASSISTANT PROFESSOR CHRISTOS STAIKOURAS
Department of Accounting and Finance, Athens
University of Economics and Business, Athens, Greece

ASSISTANT PROFESSOR ZACHAROULA ANDREPOULOU
Faculty of Forestry and Natural Environment, Aristotle
University of Thessaloniki, Thessaloniki, Greece

ASSISTANT PROFESSOR ALEXANDROS APOSTOLAKIS
Department of Sciences, Technological
Educational Institute of Crete, Heraklion, Greece

Dr PRODROMOS PRODROMIDIS
Centre for Planning and Economic Research and Athens
University of Economics and Business KEPE,
Athens, Greece

ASSOCIATE PROFESSOR GEORGE VOSKOPOULOS
University of Macedonia
Thessaloniki, Greece

LECTURER VENI ARAKELIAN
Department of Economic and Regional
Development, Panteion University of Social
and Political Sciences, Athens, Greece

ASSOCIATE PROFESSOR VASSILIS KEFIS
Department of Public Administration
Panteion University, Athens, Greece

PROFESSOR SVETLANA RASTVORTSEVA
Belgorod State National Research University,
Institute of Economics, Russia

ASSISTANT PROFESSOR SELINI KATSAITI
Department of Economics and Finance
College of Business and Economics
United Arab Emirates University Al-Ain, UAE

PROFESSOR GEORGIOS DOUNIAS
University of the Aegean, School of Business,
Department of Financial & Management Engineering,
Chios

PROFESSOR IOANNIS LIRITZIS
University of the Aegean, Faculty of Humanities,
Department of Mediterranean Studies, Rhodes

Members

Dr. STAVROS RODOKANAKIS
Department of Social and Policy Sciences
University of Bath Clarendon Down,
Bath, United Kingdom

PROFESSOR PETROS KOTSIPOPOULOS
Department of Senior Mathematics
Hellenic Air Force Academy, Dekelia, Greece

PROFESSOR GEORGE TSOBANOGLOU
Department of Sociology
University of the Aegean, Mitiline, Greece

PROFESSOR DIMITRIOS MAVRIDIS
Department of Technological Educational
Institute of Western Macedonia, Kozani, Greece

ASSOCIATE PROFESSOR ALBERT QARRI
Vlora University, Vlora, Albania

ASSOCIATE PROFESSOR GEORGE GANTZIAS
Department of Cultural Technology & Communication
University of the Aegean, Mitiline, Greece

LECTURER APOSTOLOS KIOXOS
Department of International and European Studies,
University of Macedonia, Thessaloniki, Greece

RESEARCHER Dr CARMEN BIZZARRI
Department of Human science
European University of Rome, Rome, Italy

LECTURER NIKOLAOS MPENOS
Department of Economic Sciences
University of Ioannina, Ioannina, Greece

PROFESSOR GEORGE POLICHRONOPOULOS
School of Business Administration and
Economics, Technological Educational Institute
of Athens, Athens, Greece

Dr MICHEL DUQUESNOY
Universidad de los Lagos, CEDER
Universidad Autónoma del Estado de Hidalgo,
ICSHu-AAHA, Chili

LECTURER ASPASIA EFTHIMIADOU
Master Program of Environmental Studies
Open University of Cyprus, Nicosia, Cyprus

ASSISTANT PROFESSOR ELECTRA PITOSKA
Technological Institute of Florina, Florina, Greece

ASSISTANT PROFESSOR THEODOROS IOSIFIDIS
Department of Geography
University of the Aegean, Mitilene, Greece

ASSISTANT PROFESSOR DIMITRIOS SKIADAS
Department of International and European Studies
University of Macedonia, Thessaloniki, Greece

ASSISTANT PROFESSOR GEORGIOS EXARCHOS
Technological Institute of Serres, Serres, Greece

LECTURER EVIS KUSHI
Faculty of Economy, University of Elbasan,
Elbasan, Albania

LECTURER ROSA AISA
Department of Economic Analysis
University of Zaragoza, Zaragoza, Spain

LECTURER MANTHOS DELIS
Faculty of Finance, City University London
London, United Kingdom

ASSISTANT PROFESSOR ELENI GAKI
Department of Business Administration
University of the Aegean, Chios, Greece

ASSISTANT PROFESSOR AMALIA KOTSAKI
Department of Architectural Engineering
Technical University of Crete, Chania, Greece

Dr GEORGIOS-ALEXANDROS SGOUROS
National and Kapodistrian University of Athens,
Athens, Greece

Dr BULENT ACMA
Department of Economics, Anadolu University,
Unit of Southeastern Anatolia, Eskisehir, Turkey

Dr DRITA KRUIA
Faculty of Economics
Shkodra University, Shkodra, Albania

Dr LAMARA HADJOU
University of Tizi Ouzou,
Tizi Ouzou, Algeria

Dr ADRIANUS AMHEKA
State Polytechnic of Kupang,
Penfui, Kupang, Indonesia

Dr KHACHATRYAN NUNE
Head of the scientific research unit
University of Hohenheim, Stuttgart, Germany

Dr ANDREW FIELDSEND
Research Institut of Agriculture Economics,
Budapest, Hungary

Dr CRISTINA LINCARU
National Scientific Research Institut
for Labor and Social Protection,
Bucharest, Romania

Dr FUNDA YIRMBESOGLU
Istanbul Technical University, Faculty of Architecture
Office Istanbul, Istanbul, Turkey

PROFESSOR MAHAMMAD REZA POURMOHAMMADI
Department of Geography,
University of Tabriz, Iran

ASSISTANT PROFESSOR POLYXENI PAPADAKI
Department of Public Administration
Panteion University, Athens, Greece

Critical Surveys Editors

Lecturer Aspasia Efthimiadou, Dr Sotirios Milonitis,
Dr Georgios-Alexandros Sgouros, Dr Stavros
Ntegiannakis, Dr Anastasia Biska, Dr Christos
Genitsaropoulos, Dr Loukas Tzachilas, Maria Goula

Book Review Editors

Dr Dr Katerina Kokkinou, Dr Stilianos Alexiadis, Dr
Elias Grammatikogiannis, Dr Maria Mavragani,
Dimitrios Kouzas, Vilemini Psarrianou, Antonia
Obaintou, Helga Stefansson, Dr Nikolaos Hasanagas,
Maria karagianni, Georgia Chronopoulou

Copy Editors

Professor Georgios Korres, Assistant Professor
Panagiotis Krimpas, Dr Stylianos Alexiadis, Dimitrios
Kouzas, Antonia Obaintou

Publisher-Manager

Dr Christos Ap. Ladias

Κείμενα Περιφερειακής Επιστήμης (Kimena Periferiakis Epistimis)

Managing Editor

Professor Georgios Korres

Hon. Managing Editor

Hon Professor Nikolaos Konsolas

Copy Editor

Dr Dr Aikaterini Kokkinou

Editorial Assistant

Associate Professor Stefanos Karagiannis

Publisher-Manager

Dr Christos Ap. Ladias

Members

Lecturer Fotis Kitsios, Assistant Professor Eleni
Papadopoulou, Vilemini Psarrianou

Investigación en Ciencia Regional

Managing Editor

Lecturer Nela Filimon

Hon. Managing Editor

Professor José Vargas-Hernández

Copy Editor

Lecturer Konstantina Zerva

Editorial Assistant

Professor Cristiano Cechela

Publisher-Manager

Dr Christos Ap. Ladias

Members

Professor Ana Cristina Limongi Franca, Associate
Professor Francisco Diniz, Assistant Professor Eloína
Maria Ávila Monteiro, Dr Michel Duquesnoy

Zeitschrift für die Regionale Wissenschaft

Managing Editor

Associate Professor Trifonas Kostopoulos

Hon. Managing Editor

Professor Rudiger Hamm

Copy Editor

Assistant Professor Panagiotis Kribas

Editorial Assistant

Associate Professor Stefanos Karagiannis

Publisher-Manager

Dr Christos Ap. Ladias

Members

Dr Khachatryan Nune, Dr Nikolaos Chasanagas,
Dr Anne Margarian,, Dr Lambros Sdrolas

Géographies, Géopolitiques et Géostratégies Régionales

Managing Editor

Professor Ioannis Mazis

Hon. Managing Editor

Professor Charilaos Kephaliakos

Copy Editor

Vilemini Psarrianou

Editorial Assistant

Dimitrios K. Kouzas

Publisher-Manager

Dr Christos Ap. Ladias

Members

Professor Grigorios Tsaltas, Professor Lydia Sapounaki-
Drakaki, Associate Professor Olga Gioti-Papadaki, Dr
Maria-Luisa Moatsou



Contenu

	Page
Éditorial	7
Articles	
1 LES ÎLES GRECQUES EN CRISE : NIVEAU DE VIE MULTIDIMENSIONNEL EN REcul, VULNÉRABILITÉ SOCIALE ET STRATÉGIES DE CROISSANCE INCLUSIVE DANS L'ESPACE INSULAIRE, <i>Papadakis Nicos, Kyvelou Stella</i>	11
2 L'AGRICULTURE ALGERIENNE FACE AUX DEFIS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE : ANALYSE RETROSPECTIVE ET BILAN DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE, <i>Noureddine Sahali, Lamara Hadjou, Abdelmadjid Djenane</i>	31
3 TRANSITION ENERGETIQUE ET PLANIFICATION SPATIALE : L'EXPERIENCE HELLENIQUE, <i>Gourgiotis Anestis, Tsilimigkas Georgios</i>	43
4 PAYSAGES SENSORIELS ET QUARTIERS DURABLES : DES PAYSAGES CALMES ? ANALYSE CRITIQUE DES 3 QUARTIERS DITS DURABLES DU NORD DE L'EUROPE, <i>Théa Manola, Nathalie Gourlot</i>	55
Conférences scientifiques - Nouveaux livres	69
Book reviews	73
Instructions aux auteurs	77

The articles published in RSI Journal are in accordance with the approving dates by the anonymous reviewers.

Géographies, Géopolitiques et Géostratégies Régionales, Vol. IV, (1), 2016 Editorial

La présente édition de la Revue «**Géographies, Géopolitiques et Géostratégies Régionales**» met l'accent sur les politiques territoriales et le développement durable durant la crise économique. Dans ce cadre général, les enjeux présentés sont multiples et particulièrement intéressants: croissance bleue durable et vulnérabilité sociale dans l'espace insulaire dans le sens du paradigme inclusif de la stratégie Europe 2020, transition énergétique et planification spatiale, politiques agricoles et sécurité alimentaire, réfugiés et droit d'asile, paysages, approche sensorielle de l'urbanisme et développement urbain durable.

Nicos PAPADAKIS et Stella KYVELOU présentent une étude basée sur le concept du «niveau de vie multidimensionnel» et structurée autour de **la relation entre insularité et vulnérabilité sociale dans l'espace insulaire grec**, tandis que la recherche se concentre inévitablement sur le chômage, le chômage des jeunes, la pauvreté et les NEET (ni étudiant, ni employé, ni en formation) ainsi que sur les impacts négatifs des flux migratoires récentes en mettant l'accent sur la **dimension territoriale de la pauvreté et de l'exclusion sociale**. Pour ce dernier, des conclusions générales au niveau européen sont tirées du projet ESPON-TIPSE, dont l'objectif principal était d'explorer et de révéler des modèles d'inégalités à l'échelle régionale et leur relation avec chaque contexte territorial. De plus, certaines observations locales qui concernent l'espace insulaire et micro-insulaire grec sont discutées, en tenant compte que la question principale concernant cet espace est de savoir dans quelle mesure le potentiel de croissance bleue (lié en grande partie à l'activité touristique) peut créer effectivement une prospérité inclusive dans les zones côtières et insulaires.

Nouredine SAHALI, Lamara HADJOU et Abdelmadjid DJENANE traitent **l'évolution des politiques publiques menées dans le secteur agricole en Algérie**, en partant de la période de l'autogestion jusqu'aux réformes économiques appliquées durant les années 1990, dans un premier temps. Dans un second temps, ils essaient d'expliquer les fondements de la politique agricole mise en place durant la décennie 2000. Il s'agit alors de mettre l'accent sur le retour à l'interventionnisme étatique grâce à une politique volontariste visant le renouveau du secteur considéré comme un des moyens de diversification de l'économie algérienne, longtemps dominée par sa dépendance aux hydrocarbures. Ils concluent que dans ce cadre, il s'agit d'examiner les mesures d'encouragement de l'investissement agricole menées *via* le plan national de développement agricole et rural (PNDAR) ainsi que d'analyser les résultats obtenus suite à la mise en application de cette politique à l'échelle nationale durant cette période.

Anestis GOURGIOTIS et Georgios TSILIMIGKAS approchent la planification spatiale en Grèce dans le domaine de la transition énergétique. Les auteurs décrivent l'outil d'aménagement du territoire intitulé «*Cadre Spécial de Planification Spatiale et de Développement Durable des Sources d'Énergie Renouvelable (SER)*» qui établit des règles et de critères clairs de planification concernant l'installation de sources d'énergie renouvelables dans l'espace hellénique. Ils soutiennent que la question de la planification constitue un point essentiel pour l'accomplissement des objectifs tant nationaux que Communautaires de production d'énergie renouvelable, car elle essaie d'optimiser et de faciliter l'intégration territoriale des projets au-delà des seules questions énergétiques et en tenant compte des spécificités locales, tout en respectant l'équilibre entre protection de l'environnement naturel et humain et la sécurité d'investissements. Ils font, par ailleurs, focus sur l'interrelation entre l'aménagement du territoire maritime -pour lequel le pays vient de publier un projet de loi conformément à la Directive 2014/89/UE du 23 juillet 2014- et l'installation des éoliennes «offshore» ce qui pourrait favoriser la transition énergétique et servir à la formation de multiples stratégies géopolitiques, envers le développement durable et la résilience territoriale face à la crise économique.

Théa MANOLA et Nathalie GOURLOT traitent **la théorie du paysage** amenée durant les dernières décennies sur le chemin d'une approche globale et qualitative, plus proche des habitants. Nouvellement qualifié entre matériel et immatériel, ordinaire, et multisensoriel, le paysage peut aujourd'hui pleinement s'inscrire dans une approche sensorielle de l'urbanisme et **servir les enjeux de la "durabilité" urbaine** tant clamée. Les enjeux présentés sont multiples : Dans quelle mesure les quartiers dits durables peuvent-ils répondre ou non d'une qualité sensorielle et a fortiori sonore spécifique ? Peuvent-ils être perçus comme des « zones calmes » à part entière, en écho à une Directive européenne de 2002 ? A l'inverse, comment ces quartiers et leurs paysages multisensoriels peuvent-ils nous aider à réfléchir sur la notion de calme en ville ? Pour cheminer dans ces réflexions, elles font le point sur les liens potentiels entre le développement urbain durable et une approche sensible de l'espace, avant d'étayer les étapes méthodologiques et les terrains d'études des quatre recherches [1, 2, 3, 4] qui ont permis de guider et d'éprouver leurs résultats. Par souci de clarté, les résultats sont présentés en deux volets. Le premier volet de résultats porte sur ce qu'est le calme et sur les possibles critères d'identification d'espaces calmes en ville. Le deuxième volet de résultats dresse un rapide portrait des paysages (sonores) de trois quartiers dits durables nord-européens et interroge leur qualification (ou non) de calme. Enfin, elles prouvent que les recherches sur les zones calmes et le paysage multisensoriel font largement écho et permettent d'arriver à quelques recommandations conclusives croisées.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Dr Stella Kyvelou

Professeur Associée

Département de développement économique et régional

Université des Sciences Politiques et Sociales Panteion

Ex.Directrice du Point Focal National ESPON2013

e-mail : kyvelou@panteion.gr - info@rsijournal.eu

Articles

LES ÎLES GRECQUES EN CRISE : NIVEAU DE VIE MULTIDIMENSIONNEL EN RECUL, VULNÉRABILITÉ SOCIALE ET STRATÉGIES DE CROISSANCE INCLUSIVE DANS L'ESPACE INSULAIRE¹

Nicos PAPADAKIS

Professeur au département de Science Politique de l'Université de Crète, Vice-Directeur du Centre de
Recherche et de Documentation Politique
papadakn@uoc.gr

Stella KYVELOU

Professeure Associée au département d'économie et de développement régional de l'Université des
Sciences Politiques et Sociales Panteion; ex-Directrice du Point Focal National ESPON 2007-2013
kyvelou@panteion.gr

Sommaire

La présente étude est basée sur le concept du "niveau de vie multidimensionnel" et structurée autour de la relation entre *insularité* et *vulnérabilité sociale* dans l'espace insulaire grec, tandis que la recherche se concentre inévitablement sur le chômage, le chômage des jeunes, la pauvreté et les NEET (ni étudiant, ni employé, ni en formation) ainsi que sur les impacts négatifs des flux migratoires récentes en mettant l'accent sur **la dimension territoriale** de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Pour ce dernier, des conclusions générales au niveau européen sont tirées du projet ESPON-TIPSE, dont l'objectif principal était d'explorer et de révéler des modèles d'inégalités à l'échelle régionale et leur relation avec chaque contexte territorial. De plus, certaines observations locales qui concernent **l'espace insulaire et micro-insulaire grec** sont discutées, en tenant compte que la question principale concernant cet espace est de savoir dans quelle mesure le **potentiel de croissance bleu** (lié en grande partie à l'activité touristique) peut créer une **prospérité inclusive** dans les zones côtières et insulaires.

1. Introduction

Des mesures du « niveau de vie multidimensionnel » peuvent être utilisées en complément du PIB par habitant pour évaluer les effets des politiques de croissance. Ainsi, l'analyse de l'évolution du chômage et de l'espérance de vie permet de prendre en compte deux dimensions clés non liées au revenu qui influent sur le bien-être des personnes, à savoir l'emploi et la santé. Le niveau de vie multidimensionnel a progressé plus rapidement que le PIB par habitant au cours des dix années qui ont précédé la crise (OCDE, 2014). Pourtant, l'évolution positive du niveau de vie multidimensionnel a été négativement influencée par la crise économique. Dans les pays les plus durement touchés, comme l'Espagne, la Grèce ou l'Irlande, le niveau de vie multidimensionnel des ménages ayant un revenu médian a enregistré un recul beaucoup plus marqué que celui du PIB par habitant entre 2007 et 2010, ce qui témoigne notamment d'une détérioration du bien-être sous l'effet de la montée du chômage et de l'accroissement des inégalités de revenu.

La crise économique avait indéniablement des coûts sociaux horizontaux en Grèce. On peut difficilement distinguer un groupe social qui n'est pas touché, dans un contexte de croissance persistante du chômage (qui touche désormais plus d'un quart de la population), de povertisation (pour environ 1/3 de la population) et d'intensité de vulnérabilité sociale. Particulièrement préoccupants sont les effets de la crise pour la nouvelle génération et

¹ Cette étude est basée sur la contribution commune – dûment adaptée aux évolutions récentes – des auteurs à la Conférence internationale ESPON-on-the-Road: «Croissance bleue et interaction terre-mer: Réalités et perspectives en Europe et en Grèce» qui s'est tenue au Pirée les 10 et 12 novembre 2014.

extrêmement persistante la question sur ce qui est nécessaire pour surmonter cette crise. Dans ce contexte, le présent papier se concentre sur la relation entre l'*insularité* qui est un concept fortement lié à l'égalité des chances et la *vulnérabilité sociale*, tandis que la recherche porte inévitablement sur les questions du chômage, du chômage des jeunes, de la pauvreté et de l'exclusion sociale et de leur dimension territoriale (Kyvelou, 2011)².

En ce qui concerne l'exclusion sociale, non seulement il semble manquer une définition claire, mais également une application systématique du concept dans la recherche. En conséquence, il y a une tendance à utiliser la pauvreté comme un substitut pour l'exclusion sociale, compromettant ainsi le caractère multidimensionnel de l'exclusion et en particulier l'accent qu'elle met sur les relations sociales et culturelles (Atkinson et Davoudi, 2000).

La Commission européenne reconnaît que le concept d'exclusion sociale est un concept dynamique qui se réfère à la fois aux processus et aux déclarations ultérieures ... L'exclusion sociale ne signifie pas seulement un revenu insuffisant. Elle va même plus loin que la participation à la vie professionnelle : Elle est évidente dans des domaines tels que le logement, l'éducation, la santé et l'accès aux services ... ».

L'exclusion sociale par rapport à la pauvreté est un concept moins spécifique et multidimensionnel. Elle concerne non seulement le revenu ou le bien-être physique, mais la participation à un certain nombre d'aspects de ce qu'on appelle «la citoyenneté normale». Il est donc un concept essentiellement relationnel et dynamique, elle concerne un processus. La pauvreté et l'exclusion sociale sont des concepts normatifs, par conséquent, ils ne peuvent pas être séparés du cadre de la politique en cours.

Au niveau européen, une dimension territoriale qui a été observée au niveau macro-régional concerne l'intensité de la pauvreté entre zones rurales et zones urbaines. Il convient également de rappeler que la pauvreté et l'exclusion sociale ne se limitent pas uniquement aux zones urbaines où les groupes vulnérables et les minorités ethniques sont souvent concentrées dans certains quartiers spécifiques.

Dans les régions sous-développées, périphériques, rurales et faiblement peuplées ou dans les îles dont l'accessibilité est limitée, les groupes sociaux défavorisés souffrent souvent d'une ségrégation sociale et spatiale. C'est pourquoi il est indispensable de disposer d'un accès équitable et abordable tant aux services d'intérêt général, qu'à la connaissance et à la mobilité dans ces territoires, afin de parvenir à la cohésion sociale et territoriale (Kyvelou, 2010).

2. Le chômage des jeunes dans l'espace insulaire

2.1. Cadre européen et le cas grec

L'accumulation des éléments de vulnérabilité sociale dans le cadre de l'élargissement des disparités économiques (Wilkinson et Pickett, 2009) menace directement la cohésion sociale (voir Green, Janmaat & Han, 2009:4 et Green & Janmaat, 2012) et résulte à l'élargissement des conditions d'exclusion sociale. Cela n'est pas, d'ailleurs, seulement un problème grec.

Indéniablement, le chômage des jeunes est en corrélation situationnelle avec tout ce qui précède. Au cours des dernières décennies, de graves transformations de l'économie, de la production et des marchés du travail et en particulier la crise économique mondiale exponentielle (en termes de dimensions et de conséquences) ont diversifié et plus précisément aggravé les conditions d'insertion des jeunes dans la société et dans le marché du travail (Papadakis, 2013: 15).

La constatation d'Eurostat sur la baisse spectaculaire du taux d'emploi des jeunes de 34% en 2011 (Eurofound, 2012: 1) et de 31,4% au premier trimestre de 2014, soit le taux le plus bas atteint dans l'UE-28 depuis 2002 est tellement caractéristique (on notera que le même taux a été atteint au 1er trimestre de 2013)³

² Pour la dimension territoriale de la pauvreté et de l'exclusion sociale, de résultats généraux au niveau européen sont tirés du Projet ESPON-TIPSE, dont l'objectif principal était d'explorer et de révéler de modèles à l'échelle régionale, des inégalités et des processus et leurs relations avec chaque contexte territorial.

³ Eurostat, 2015: <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>

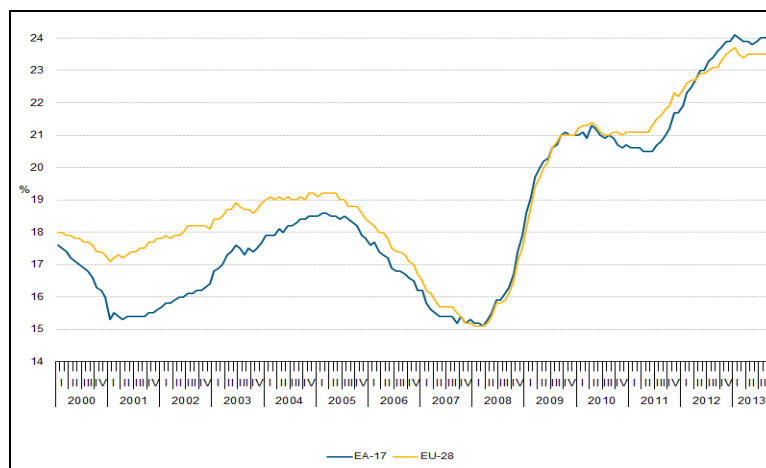
Au niveau de l'UE, la situation se reflète plus fortement dans le taux de chômage des jeunes. Avant le début de la crise, dans l'UE, le pourcentage de jeunes chômeurs n'était que de 12,1% (House of Lords, CE, 2014: 9), mais plus tard, il a fortement augmenté (doublé ou triplé dans certains États membres par rapport aux années précédentes) en touchant, au milieu de la crise en 2011, 21%, ce qui correspond à 5,5 millions de personnes dans l'UE, soit 1,5 million de plus qu'en 2007, c'est à dire avant la récession (voir Eurofound, 2012: 1).

Le chômage des jeunes a atteint un maximum historique en avril 2013 (23,8%), tout en affichant une légère baisse en juillet 2014 puisqu'il est tombé à 21,6% - un taux qui s'est maintenu jusqu'en septembre 2014, soit 5,031 millions de jeunes⁴.

En ce qui concerne le genre, le taux du chômage des jeunes est de 22,4% pour les hommes et de 21% pour les femmes, avec, souvent, une fuite prématurée des systèmes d'éducation et de formation, ce qui entraîne un risque élevé d'entrer au chômage et à la marginalisation sociale (CE, 2013a: 25). Il est à noter que 40,1% des fuites prématurées de l'éducation et de la formation concernent de personnes sans emploi (CE, 2013a: 6).

Il convient de rappeler la situation concernant le chômage des jeunes à partir de 2000 à ce jour. La figure 1 présente clairement l'évolution du chômage des jeunes comme l'une des questions les plus importantes et les plus critiques de l'Union européenne, avec de conséquences douloureuses pour les jeunes travailleurs.

**Figure 1 : Taux de chômage de jeunes U.E-28 & A.E -17 (Euro Area-17)
Janvier 2000-Septembre 2013**



Source : Eurostat, 2013: voir :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Unemployment_statistics.

En Grèce, le pourcentage de jeunes (15-24 ans) qui sont devenus chômeurs était en juillet 2014, 50,7%, alors qu'il affichait une baisse par rapport à septembre 2013 (57,2%), restant cependant à un niveau très élevé. Il convient de noter qu'en juillet 2014, 160000 jeunes grecs étaient sans emploi⁵ (voir également le **tableau 1**). On constate également l'écart entre les sexes dans le chômage des jeunes: en ce qui concerne le chômage des jeunes par sexe en Grèce, et en juillet 2014, les femmes occupaient la première place⁶ avec une part de 56,7%, suivie par les hommes⁷ avec 44,6%.

Quoi qu'il en soit, malgré la «concurrence» sur la triste primauté du chômage des jeunes entre la Grèce et l'Espagne, il convient de noter une remarque importante de l'ambassadeur de

⁴ Eurostat, 2014c:

<http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&pcode=teilm011&plugin=1>

⁵ Eurostat, 2014b: <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/5176670/3-30092014-BP-EN.PDF/7e9d2b65-dc8b-4a27-a08c-8cd4702d3da8?version=1.0>

⁶ Eurostat, 2014d:

<http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/refreshTableAction.do?tab=table&plugin=1&pcode=teilm021&language=en>

⁷ Eurostat, 2014e:

<http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/refreshTableAction.do?tab=table&plugin=1&pcode=teilm021&language=en>

Grèce au Royaume-Uni K.Mpikas auquel le rapport de la “Chambre des Lords” pour le chômage de la jeunesse dans l'UE, notamment au niveau de l' Europe du Sud, accorde une grande valeur interprétative: «en 1983, le chômage des jeunes en Grèce était de 23% alors qu'en 1987, l'Espagne atteignait déjà 45%» (op. cit. the House of Lords, 2014: 17). En outre, en ce qui concerne les effets de la crise, il convient de noter que le chômage en Chypre tout en étant environ 9% en 2008, a atteint 41% en 2013 (House of Lords, 2014: 17). Il est ensuite passé à 37,1%, ce qui est d'ailleurs le taux de chômage actuel.

Tableau 1 : Chômage des jeunes en Europe

	Rates (%)					Number of persons (in thousands)				
	Sep 13	Jun 14	Jul 14	Aug 14	Sep 14	Sep 13	Jun 14	Jul 14	Aug 14	Sep 14
EA18	24.0	23.5	23.4	23.3	23.3	3 553	3 370	3 356	3 342	3 340
EU28	23.5	21.9	21.6	21.6	21.6	5 583	5 080	5 020	4 992	4 988
Belgium	23.2	23.3	23.4	23.4	23.8	96	95	95	95	96
Bulgaria	27.5	23.8	23.0	22.4	22.5	61	48	46	44	44
Czech Republic	18.7	16.8	16.4	15.9	15.1	67	60	58	56	53
Denmark ^a	12.8	12.7	12.8	12.5	12.8	56	55	56	56	57
Germany ^a	7.9	7.8	7.8	7.7	7.6	351	342	339	336	333
Estonia ^a	17.3	15.6	13.2	14.9	-	10	8	7	8	-
Ireland	26.0	25.0	25.1	25.0	24.4	55	48	48	47	45
Greece	57.2	50.6	50.7	-	-	182	160	160	-	-
Spain	55.5	53.4	53.9	54.0	53.7	934	849	850	848	852
France	24.8	24.0	24.1	24.2	24.4	693	652	656	657	665
Croatia ^a	48.6	43.4	41.8	41.8	41.8	73	68	62	62	62
Italy	40.9	43.8	42.9	43.7	42.9	699	703	705	704	698
Cyprus ^a	39.9	37.0	34.9	34.9	34.9	17	16	15	15	15
Latvia ^a	23.9	21.6	-	-	-	22	19	-	-	-
Lithuania	21.4	21.8	21.7	21.5	20.6	27	29	29	29	28
Luxembourg	15.5	15.6	15.8	15.5	15.3	3	3	3	3	2
Hungary ^a	28.4	21.4	21.0	21.0	-	82	70	69	68	-
Malta	12.9	12.5	12.7	12.4	12.2	4	3	4	3	3
Netherlands ^a	11.7	10.5	10.4	10.1	9.8	167	145	145	140	136
Austria ^a	9.5	9.5	8.9	8.8	9.1	56	55	51	50	53
Poland	27.8	23.4	23.1	22.9	22.6	408	344	333	323	318
Portugal	36.3	36.4	35.5	35.6	35.2	144	133	126	124	123
Romania ^a	23.7	24.3	-	-	-	166	160	-	-	-
Slovenia ^a	20.9	19.1	16.2	16.2	16.2	16	14	11	11	11
Slovakia	33.5	30.1	29.5	29.3	28.5	71	63	61	59	56
Finland ^a	20.0	20.0	20.0	19.9	19.8	66	65	65	65	65
Sweden	23.1	22.7	22.5	22.4	22.4	154	151	150	150	149
United Kingdom ^a	20.6	18.3	15.8	-	-	943	728	709	-	-
Iceland ^a	10.7	10.0	10.2	10.3	10.3	4	3	3	3	3
Norway ^a	8.8	7.7	7.8	8.5	-	34	28	29	31	-

- Data not available

Source : Eurostat, 2014b: <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/6033691/3-31102014-BP-EN.PDF/fb5a7034-d11b-498c-b997-43a691c85c8f>.

2.2. Chômage des jeunes dans les territoires insulaires grecs

En analysant la situation actuelle du chômage des jeunes dans les îles, nous pouvons observer, sur la base du **tableau 2** ci-dessous que le chômage des jeunes en Grèce a des dimensions quantitatives extrêmement élevées. Il a plus que doublé au cours de la période 2009-2013, atteignant le taux maximum 58,3% en 2013. En juin 2014, il a chuté à 51,5% et, en septembre de la même année, à 50,7%, comme il a été déjà souligné. Même si cette réduction est importante, elle ne supprime pas l'image globale, où **un jeune Grec sur deux est au chômage**.

Les régions insulaires présentent, en 2013, les taux de chômage les plus faibles par rapport à d'autres régions et même, dans certains cas, de différences importantes par rapport à l'état de chômage dans d'autres régions. Il est intéressant de noter que la série des données a été complètement différent en 2009 puisque les disparités régionales étaient plus faibles (à l'exception des régions d'Épire et de Macédoine occidentale) et le taux de chômage total des jeunes représentait moins de la moitié du taux de chômage des jeunes observé en 2013.⁸

Il est certain qu'aucune île n'est exemptée de la tendance à une forte croissance du chômage chez les jeunes en cinq ans (un doublement approximatif est observé dans trois de quatre régions), mais en particulier dans la mer Egée, l'augmentation est comparativement

⁸ Eurostat, 2014f:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/region_cities/regional_statistics/data/database

moindre (de 51,8% entre 2009 et 2013). En général, à l'exception de la mer Egée méridionale, dans les régions insulaires grecques, **environ un jeune sur deux est chômeur**.⁹

Tableau 2 : Taux de chômage des jeunes (ages 15-24) en Grèce (2009-2013) - (en total,%)

Année	2009	2010	2011	2012	2013
REGIONS					
Grèce	25,7	33,0	44,7	55,3	58,3
Grèce du Nord	28,6	35,4	50,4	58,4	60,9
Macédoine de l'Est, Thrace	30,4	40,1	51,8	53,0	59,4
Macédoine Centrale	28,0	34,1	51,4	60,7	62,0
Macédoine Occidentale	34,8	35,3	52,7	72,3	70,4
Thessalie	26,6	34,4	46,7	53,7	57,5
Grèce Centrale	29,8	34,7	42,4	56,5	59,8
Epire	34,7	37,1	48,6	61,1	67,4
Iles Ioniennes	26,5	35,2	26,2	23,9	51,5
Grèce Occidentale	28,8	35,3	45,1	56,8	59,0
Grèce Continentale (Sterea Hellas)	32,9	36,9	42,5	58,7	59,5
Péloponnèse	25,8	29,0	39,0	62,3	60,3
Attique	21,9	30,9	43,2	56,0	60,6
Iles d'Egée, Crète	22,5	29,6	39,3	43,6	42,9
Egée du Nord	24,6	29,7	43,0	45,8	46,1
Egée du Sud	24,5	28,4	36,8	41,0	37,2
Crète	20,9	30,4	39,8	44,1	45,4

Source : Eurostat, 2014f: voir

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/region_cities/regional_statistics/data/database.

Plus précisément, les variations territoriales individuelles sont les suivantes :

- Les îles Ioniennes sont le plus touchées, par rapport à d'autres régions insulaires. De 2009 à 2013, le chômage des jeunes a augmenté de 94,3 % dans la région, pour atteindre 51,5 % (à partir de 26,5 %). Néanmoins, les îles Ioniennes constituent certainement une région où les données sur le taux de chômage des jeunes sont moins fiables, selon Eurostat¹⁰.
- S'ensuit la région de Crète, avec un pourcentage de 45,4 % soit une hausse de 1,3 points de pourcentage par rapport au taux de 2012. Toutefois, l'augmentation du chômage des jeunes durant la crise est supérieure à l'équivalent de toutes les régions insulaires (environ 117 %)¹¹. Dans la région de l'Egée du Nord, le chômage des jeunes a augmenté de 87,4% pendant la crise et le taux de 2013 a atteint 46,1% (presque pareille avec celui observé en Crète et quasiment stable par rapport à celui de 2012)¹².
- En revanche, **la région de l'Egée du Sud**, présente, comme il a été déjà souligné, la meilleure « image » par rapport à toutes les régions insulaires et

⁹ Eurostat, 2014c:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/region_cities/regional_statistics/data/database

¹⁰ Eurostat, 2014c:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/region_cities/regional_statistics/data/database

¹¹ Eurostat, 2014c:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/region_cities/regional_statistics/data/database

¹² Eurostat, 2014c:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/region_cities/regional_statistics/data/database

continentales grecques : une augmentation de 51,8 % depuis 2009 et un pourcentage de 37,2 % en 2013. Nous ne devrions pas négliger, en outre, une réduction significative de 3,8 points de pourcentage par rapport à 2012¹³. Comme nous pouvons constater (voir tableau ci-dessous) la situation dans la région de l'Egée du Sud concernant le chômage des jeunes est semblable à celle du chômage au niveau national : Taux inférieurs à n'importe quelle autre région du pays, meilleurs taux par rapport à toute autre région insulaire, taux de croissance du chômage ralenti, et une amélioration significative entre 2012 et 2013.

- Par conséquent, il semble que, particulièrement dans la région de l'Egée du Sud, le développement du tourisme est un goulot d'étranglement majeur au chômage. De toute évidence, toutefois, même dans le cas qu'une personne sur trois est au chômage, cela ne peut être négligé. Il pourrait juste être noté que la région de l'Egée du Sud a franchi avec un rythme relativement faible le « seuil de la douleur » (à utiliser, recadré, un terme venant des études stratégiques).

3. Les Neet (ni étudiant, ni employé, ni en formation) dans les régions insulaires

Sur la base des résultats de l'enquête "Baromètre des absents: les Neets", les NEET (c'est-à-dire les jeunes qui ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni employés) ont atteint en Grèce au début 2013 le pourcentage de 16,9% (GPO & KEADIK, 2013b: 9), plaçant la Grèce parmi les premiers pays européens en ce qui concerne le phénomène de Neets. Les dernières données d'Eurostat montrent que la proportion de Neets a atteint 20,4%. C'est une situation très inquiétante "qui exige une réaction urgente et directe de la part du réseau des politiques publiques pour qu'elles donnent des réponses crédibles" (Papadakis, 2013: 19).

Il est intéressant de noter que les taux de Neet, comme le montre le sondage «Baromètre des absents», sont absolument corrélés à la situation financière des familles (GPO & KEADIK, 2013: 24, et Drakaki, Papadakis, Kyridis, Papargyris, 2014: 246) ce qui confirme l'hypothèse de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté en Grèce (Papatheodorou & Papanastasiou, 2010) et montre en parallèle l'accumulation de multiples caractéristiques de désavantages sociaux.

Parmi les 13 régions du pays, celles qui présentent une plus grande concentration de NEET (début 2013) sont la région de l'Egée du Sud, la Grèce Centrale et les îles Ioniennes (Papargyris 2013: 129-171, Pandis & Zag, 2013: 112 et Papadakis, Kyridis, Papargyris, 2015). En revanche, de taux très faibles de NEET par rapport à la moyenne nationale sont rencontrés dans les régions de Macédoine occidentale, d'Épire, de Thessalie et d'Attique (GPO & KEADIK 2013: 10 et Pandis et Zagou 2013: 112).

Les NEET semblent être concentrés dans des régions insulaires fortement dominées par le phénomène de l'emploi saisonnier et temporaire et dont l'économie repose principalement sur le secteur tertiaire (notamment dans la région de l'Egée du Sud et la région des îles Ioniennes). Les mêmes régions présentent traditionnellement des indicateurs éducatifs plus faibles et un taux d'abandon scolaire plus élevé (KANEP / GSEE, 2013, Papadakis, Kyridis & Papargyris, 2015).

En outre, il est évident que la région de l'Egée du Sud concentre la plus grande population de NEET par rapport à la Grèce dans son ensemble (Papargyris, 2013: 160). Ainsi, même si la région de l'Egée méridionale présente les pourcentages les plus faibles en ce qui concerne le chômage des jeunes, elle est particulièrement affectée par le problème des Neets.

En tout état de cause, les îles (îles Ioniennes, îles de la mer Egée méridionale, îles de la mer Egée septentrionale, Crète, voir tableau 3 ci-dessous) semblent avoir un pourcentage élevé de NEET, phénomène qui aggrave la vulnérabilité sociale et entraîne l'exclusion sociale.

¹³Eurostat, 2014c:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/region_cities/regional_statistics/data/database

Tableau 3 : Taux de NEET par région administrative (têt en 2013)

Régions	Taux de NEET
Macédoine Orientale-Thrace	17,1%
Macédoine Centrale	19,1%
Macédoine Occidentale	13,6%
Thessalie	13,7%
Epire	13,4%
Iles Ioniennes	20,9%
Grèce Occidentale	18,3%
Grèce Continentale (Sterea Hellas)	22,2%
Péloponnèse	19,1%
Egée du Nord	15,8%
Egée du Sud	27,4%
Crète	17,1%
Attique	13%
Thessalonique	14,6%

Source : GPO & KEADIK, 2013: 10, Pandis et Zagos 2013: 112.

Au niveau préfectoral les observations sont les suivantes :

- Au début de l'année 2013, parmi les trois premières préfectures possédantes les taux les plus élevés de NEET (GPO et KEADIK, 2013: 10), nous trouvons deux préfectures insulaires.....Plus précisément, les préfectures les plus chargées (après Halkidiki avec 38,2%) étaient, d'une part, la préfecture de Zakynthos où 36,6% de la population jeune sont NEET et, d'autre part, la préfecture des Cyclades où 32,6% de la population jeune sont également NEET (GPO & KEADIK, 2013: 10).
- Cela signifie que dans ces préfectures insulaires, **un jeune sur trois** n'est ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, c'est-à-dire qu'il reste en dehors de tous les principaux domaines de soins de l'Etat providence. De taux élevés de NEET sont également présents dans d'autres provinces insulaires, notamment dans la préfecture du Dodécanèse (23,9%) et celle de Lasithi (22,4%) (GPO & KEADIK, 2013: 10).

4. Qu'en est-il du chômage total ?

Le tableau 4 ci-dessous montre que le chômage global reste très élevé en Grèce: il atteint 26,6% à la fin du deuxième trimestre de 2014 (voir Autorité Statistique Hellénique, 2014: 2 & 4) et diminue légèrement (26,1%) à la fin du quatrième trimestre de 2014 (ELSTAT 2015: 1-2). La situation concernant les dimensions du problème devient encore plus critique, étant donné que le chômage était de 7,8% en 2008, avant le début de la crise. Il convient de noter que les chômeurs étaient estimés à 1 245 854 à la fin du quatrième trimestre de 2014 (ELSTAT 2015: 1-2).

L'OCDE a estimé que le chômage en Grèce resterait à des niveaux extrêmement élevés en 2015 (OCDE, 2014: 1). Et cela s'est avéré juste, puisque le taux de chômage total a atteint 24,6%, en septembre 2015 (Eurostat, 2016).

En ce qui concerne le chômage dans les îles, on peut noter ce qui suit: au niveau des administrations décentralisées, celle de la mer Egée présente le taux de chômage le plus faible en Grèce (voir Tableau 4 et ELSTAT, 2014: 3). Néanmoins, il ne faut pas oublier que cela est dû à l'activité touristique et à l'emploi saisonnier que celle-là entraîne, en particulier dans les îles.

**Tableau 4: Evolution des taux de chômage au niveau des 7 autorités régionales
Juillet 2013 - Juillet 2014**

Autorité Régionale	Période												
	2013						2014						
	7th	8th	9th	10th	11th	12th	1th	2th	3th	4th	5th	6th	7th
Macédoine- Thrace	30.0	29.5	30.0	29.5	29.9	29.2	28.3	28.2	28.6	28.6	27.5	27.3	27.0
Epire- Macédoine Occidentale	29.9	29.4	28.9	28.8	28.0	30.1	28.0	28.7	28.4	28.3	27.6	27.4	27.0
Thessalie- Grèce Continentale (Sterea Hellas)	26.3	26.7	26.7	26.7	27.6	26.4	26.3	26.3	26.5	26.2	26.2	26.2	26.5
Péloponnèse – Grèce Occidentale et Iles Ioniennes	24.5	25.2	25.2	25.3	24.8	26.4	25.7	25.9	25.8	26.4	25.8	26.2	26.4
Attique	28.7	28.5	29.1	29.0	28.9	28.3	28.1	28.1	28.0	27.8	27.4	27.0	26.6
Egée	22.0	22.9	22.0	24.0	23.3	21.3	25.6	24.0	22.0	23.4	21.1	17.4	19.4
Crète	25.8	28.0	24.7	25.4	26.0	23.7	22.9	22.9	24.4	21.8	23.4	26.1	23.7
Grèce-Total	27.8	27.8	28.0	27.8	27.7	27.3	27.2	27.2	27.1	27.1	26.8	26.7	26.4

Source : Autorité Statistique Hellénique, 2014: 3

Toutefois, le tableau 5 (au niveau des collectivités territoriales), qui reflète mieux la dimension territoriale, permet de constater que le chômage dans la région de la mer Égée du Nord est beaucoup plus élevé que dans la région de la mer Egée méridionale, avec respectivement 22,7% et 17,9% à la fin du deuxième trimestre de 2014. En particulier dans le cas de la mer Egée méridionale, une légère baisse d'environ 1,9% est observée chaque année (Autorité Statistique Hellénique, 2014: 4).

Comparativement plus faible est cet indicateur dans les îles Ioniennes. La région a présenté, à la fin du 2e trimestre 2013, le taux de chômage le plus faible (16,4%). Celui-ci a cependant augmenté de manière significative, soit de 4,7% en une année, ce qui suscite de sérieuses inquiétudes.

D'autre part, la Crète présente (au cours du deuxième trimestre de 2014) un taux de chômage comparativement inférieur par rapport aux autres régions (à l'exception des régions de l'Égée et des Iles Ioniennes), étant constamment sous la moyenne nationale. (Autorité Statistique Hellénique, 2014: 4), à l'exception du mois d'août 2013 (ELSTAT 2014: 3). Plus précisément, une légère baisse de 1,3% par an était apparente dans l'île (Autorité statistique hellénique, 2014: 4).

Table 5: Taux de chômage par région NUTS II

Région NUTS II	2ème trimestre 2013	2ème trimestre 2014
Grèce (total)	27.3	26.6
Macédoine Orientale- Thrace	27.3	23.8
Macédoine Centrale	30.3	29.4
Macédoine Occidentale	32.6	27.3
Epire	27.2	28.3
Thessalie	25.6	25.1
Iles Ioniennes	16.4	21.1
Grèce Occidentale	28.6	29.9
Grèce Continentale	27.0	26.8
Attique	28.5	27.4
Péloponèse	21.7	23.6
Egée du Nord	22.3	22.7
Egée Méridionale	19.8	17.9
Crète	24.1	22.8

Source : Autorité Statistique Hellénique, Septembre 2014: 4.

Dans une première approche territoriale, nous pourrions soutenir que les îles semblent être en meilleur état en ce qui concerne le chômage par rapport aux régions continentales. Cependant, cela cacherait que, dans tous les cas, **le taux de chômage dans les îles est particulièrement élevé, en tant que tel.**

5. Dimension territoriale de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Le rôle de l'espace comme déterminant de l'exclusion sociale est plus clair pour le milieu rural par rapport à l'environnement urbain (voir rapport final ESPON-TIPSE 2014). Vivre dans une région éloignée, difficilement accessible ou faiblement peuplée est un facteur qui peut aggraver les conditions individuelles de l'exclusion sociale. Bien que les défis liés à la pauvreté ou l'exposition à l'exclusion sociale peuvent être similaires dans les zones rurales, par rapport aux zones urbaines, la dimension territoriale ne doit pas être sous-estimée. Dans ce sens, les populations socialement exclues dans les zones frontalières ou dans les îles souffrent de problèmes supplémentaires liés à l'isolement et aux difficultés d'accès.

L'accès limité à l'emploi et à l'éducation ainsi que l'absence ou l'insuffisance de la qualité des services publics sont de facteurs clés dans la détérioration des défis individuels liés tant à l'exclusion sociale qu'à la pauvreté dans les régions rurales et éloignées. Mauvais ou insuffisant accès aux services et aux infrastructures, en combinaison avec de transports publics souvent inappropriés ou coûteux constituent une caractéristique principale de l'exclusion sociale dans les zones rurales et insulaires.

En outre, les politiques généralisées d'austérité qui contribuent soit à la suppression soit à la concentration des services publics en raison de restrictions budgétaires, est un fait qui pèse sur ces régions avec des effets indésirables supplémentaires. Les questions liées à la mobilité et à l'énergie sont essentielles, visibles surtout dans le cas des îles où les transports publics sont rares : les coûts de transport contribuent à l'augmentation du prix des marchandises et du coût de vie en général et l'augmentation du prix des carburants entraîne des coûts de chauffage accrus ce qui est un problème grave pour les ménages pauvres.

La nouvelle approche de la relation entre l'espace et les relations sociales soutient que les relations sociales sont construites à travers l'espace, et que l'espace joue un rôle important dans la manière dont les relations sociales sont construites (Massey, 1985 et Sayer, 1985). En ce sens, il est essentiel d'attirer l'attention des décideurs à l'idée que l'exclusion sociale est intrinsèquement spatiale (à plusieurs échelles) ce qui devrait être pris en compte dans toute pratique politique.

Il est, en outre, nécessaire d'affronter tout ce qui précède aux résultats des recherches récentes au niveau européen. Ainsi, il faut noter que sur la base des typologies ORATE

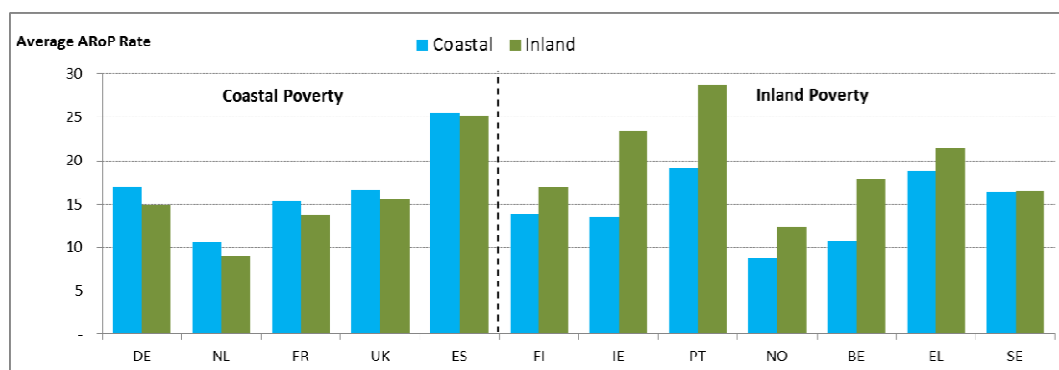
(ESPON) au niveau NUTS 3, le projet ESPON-TIPSE sur «la dimension territoriale de la pauvreté et l'exclusion sociale» conclut qu'il n'y a pas de tendance claire entre les zones côtières et continentales dans la mesure où la proportion de personnes à risque de pauvreté (NUTS 3, taux de personnes à risque de pauvreté ou AroR rates) est concernée, comme le montre la figure 2 ci-dessous. En revanche, les zones insulaires ont généralement tendance à avoir des taux de pauvreté plus élevés que celles de la partie continentale, dans le même État membre (voir la figure 3 ci-dessous).

En effet, dans l'étude de cas des «Western Isles» (voir Rapport final ESPON TIPSE, Annexe 2), l'étude se réfère au fait que, bien que la région est riche en ressources marines, elle constitue un exemple de développement non-inclusif. Des éléments tels que l'éloignement, l'augmentation du coût de vie, la compétitivité réduite pour le développement de l'esprit d'entreprise, la migration externe, le vieillissement de la population, l'exclusion sociale en raison du coût élevé du maintien des services d'intérêt économique général, composent le paysage global de non prospérité et de la vulnérabilité sociale dans la région.

Par conséquent, la question qui se pose est de savoir comment une telle région, dont les caractéristiques sont observées à de nombreuses régions à travers le continent européen, de la Baltique à la mer Egée, pourrait participer à la croissance bleue.

Pour ces régions, nous devrions également mettre en question l'utilité des indicateurs traditionnels tels que le taux des personnes à risque de pauvreté (AroP rate) qui est le principal indicateur de suivi de la pauvreté (UE 2020). Cet indicateur ne mesure que la pauvreté monétaire et ne tient pas compte des variations régionales dans les coûts de la vie tandis que les ajustements au coût de la vie ne sont pas suffisants. Confirmant cette affirmation, la recherche «Minimum income standard»¹⁴ montre que les régions insulaires peuvent souffrir des augmentations très graves du coût de vie par rapport à ceux du continent, ce qui influence très gravement leur attractivité.

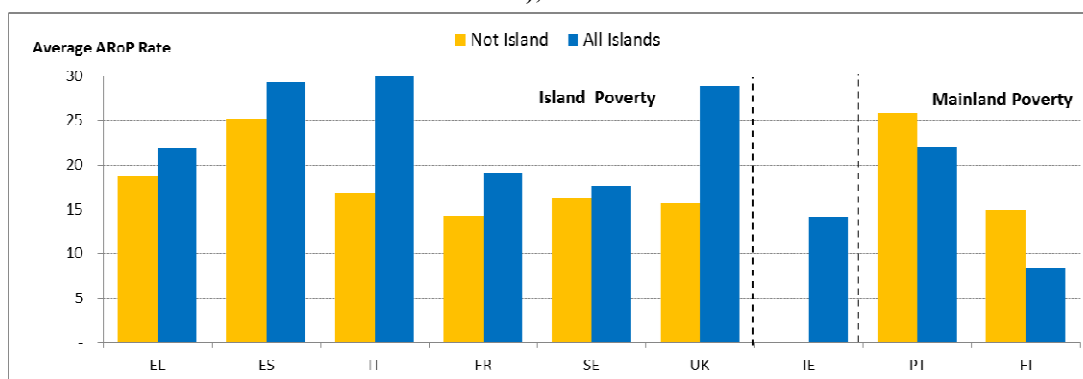
Figure 2: Taux de personnes à risque de pauvreté, régions côtières et continentales, dans 12 États membres



Source : Projet ESPON-TIPSE

¹⁴ La recherche "Minimum Income Standard" pour le Royaume-Uni est un excellent programme qui produit de rapports, sur une base régulière, sur le montant du revenu que les ménages ont besoin afin de maintenir un niveau de vie acceptable. Le programme particulièrement développé entre 2006 et 2008 en collaboration avec le «Family Budget Unit» de l'Université de York, est actuellement élaboré entièrement par le CRSP (Centre de recherche en politique sociale) de l'Université de Loughborough, financé par la Fondation Joseph Rowntree.

Figure 3 : Taux de personnes à risque de pauvreté, régions insulaires et continentales (dans le même État membre), dans 9 États membres.



Source : Projet ESPON-TIPSE

Pour conclure, nos observations dans l'espace insulaire grec confrontées aux conclusions générales du projet ESPON-TIPSE sur les régions insulaires d'Europe, convergent en ce qui concerne les constatations suivantes :

- L'emplacement insulaire ou côtier ne crée pas automatiquement de potentiel de croissance bleue, qui peut être bloqué par des inconvénients et des handicaps périphériques.
- De nombreuses îles et certaines zones côtières connaissent de taux très élevés de pauvreté. Dans toute l'Europe, l'exclusion sociale peut être associée à l'éloignement géographique ou à l'isolement, souvent exacerbé par le faible accès aux services d'intérêt général (SIG).
- Les régions insulaires ont tendance à avoir des taux de risque de pauvreté plus élevés par rapport aux régions continentales.
- En ce qui concerne la croissance inclusive, **la pauvreté insulaire est généralement masquée** par l'utilisation d'un indicateur qui ne tient pas compte des variations régionales des coûts de vie ni de l'esprit d'entreprise.
- À court terme, il est important de savoir que les taux de risque de pauvreté (pourcentage de personnes à risque de pauvreté) ne reflètent pas la réalité globale de la pauvreté et des inégalités dans les îles.
- Une solution idéale, notamment pour les zones insulaires et généralement éloignées et isolées, est un indicateur EU-SILC renforcé (échantillons plus larges, plus de variables en fonction des coûts de vie).

6. Une stratégie de croissance inclusive est-elle réalisable dans l'espace insulaire ?

6.1. Recommandations politiques basées sur la recherche

Reconnaissant que les inégalités élevées sont difficilement durables sur le plan social, politique et économique, favoriser une croissance inclusive dans les territoires spécifiques comme les îles signifie poursuivre des politiques où la croissance et l'équité sont considérées comme des objectifs qui se renforcent mutuellement. En d'autres termes elle signifie poursuivre de politiques de cohésion territoriale puisque c'est surtout l'équité territoriale qui compte pour les îles (Kyvelou, 2010). Ces politiques peuvent influencer la performance de certaines îles, car l'espace insulaire est loin d'être homogène, les îles varient souvent en termes de productivité, de niveau de vie multidimensionnel et d'inégalités.

Les conclusions décrites dans les premiers chapitres de ce papier doivent être prises en compte dans la conception des politiques de lutte contre la vulnérabilité sociale dans les territoires spécifiques comme les îles et de croissance inclusive en général. Cela est une urgence quant aux îles grecques, pour une raison de plus qu'elles se trouvent actuellement devant un paradoxe qui conduit à un impasse de croissance : d'une part elles souffrent de

plusieurs désavantages liés aux phénomènes de l'insularité et de la peripheralité mais également aux flux migratoires récentes en provenance de l'Orient et en même temps elles sont obligées de s'adapter aux règlements imposés par le dernier memorandum et qui conduisent à de coûts de vie encore plus élevés à cause de la TVA extrêmement élevée imposée aux entreprises touristiques (hôtellerie, restauration etc.)

De son côté, le programme ORATE (ESPO) tente de façonner des orientations politiques fondées sur ses recherches, structurées autour les trois axes suivants:

- Identifier les territoires où la politique et en particulier la politique de cohésion devraient se concentrer pour réduire la pauvreté, la vulnérabilité sociale et l'exclusion sociale et les zones où il existe des possibilités de soutenir une croissance intelligente, durable et inclusive ;
- Analyser le degré auquel les zones les plus touchées par la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale ont de caractéristiques communes. Par exemple sont-elles ces zones plutôt urbaines ou plutôt rurales, ont-elles ces régions des parts plus élevées d'emploi dans le secteur primaire (agriculture) ou dans le secteur secondaire (industrie)? Y a-t-il un manque d'établissements d'enseignement ? Est-ce que leur situation démographique est pareille ?
- Identifier un ensemble complet de politiques pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans ces zones défavorisées.

6.2. Propositions politiques pour lutter contre la vulnérabilité sociale et promouvoir la croissance inclusive.

Pour résoudre les problèmes mentionnés dans les chapitres précédents et créer une stratégie de croissance inclusive pour les régions insulaires, les interventions individuelles sont insuffisantes ou tout simplement une sorte de solutions "inégaes". Nous avons besoin d'une stratégie d'intervention intégrée, pour miser sur la valeur ajoutée des îles et en même temps impliquer l'ensemble complexe des politiques publiques.

Évidemment, cela ne constitue pas une tâche facile, surtout si l'on prend en compte les principales conséquences économiques et sociales de l'ajustement budgétaire (voir, entre autres, Matsaganis, 2013: 3, OCDE 2014: 1 et Autorité Statistique Hellénique 2015), associée à des pathologies persistantes, des faiblesses et des problèmes dans le marché du travail et à l'absence d'un modèle de production intégré. Surtout ce dernier est une condition "sine qua non" pour la mise en place d'une stratégie de développement à caractère compensatoire.

En essayant de contribuer à ce débat, nous présenterons un ensemble de propositions de politiques pour lutter contre les vulnérabilités sociales mais en même temps suivre une approche de croissance et de développement durable. Nous allons présenter une série de propositions politiques pour une croissance inclusive qui combinerait les objectifs de la croissance avec ceux de l'équité territoriale. Une feuille de route pour une telle intervention devrait être fondée sur deux grands ensembles d'actions, d'une part celles qui constituent l'environnement stratégique et d'autre part celles qui, dans le même contexte, constituent l'environnement paramétrique.

A. Environnement Stratégique

Il est évident que sur le plan stratégique, une élaboration de politiques fondées sur de données factuelles et sur la recherche est absolument nécessaire. Dans ce cadre, il sera possible de suivre l'évolution de la vulnérabilité sociale dans les zones insulaires et côtières pour élaborer de scénarios de réintégration des groupes socialement vulnérables, en mettant l'accent sur les jeunes.

Il est également jugé nécessaire de développer une base centrale de données (ministères de développement, des affaires maritimes, d'éducation et d'emploi) qui permettra de mettre à jour les paramètres quantitatifs de la situation locale en matière de vulnérabilité sociale. En particulier, le développement d'une cartothèque électronique spécialisée (SIG) pour tous les éléments susmentionnés peut fournir une «cartographie» du phénomène multivariée et actualisable.

En outre, l'élaboration d'une stratégie globale et cohérente pour le développement des îles et des zones côtières et pour le renforcement de leurs économies, en particulier dans les zones à faible taux de croissance et à taux élevé de chômage et de chômage des jeunes, peut comprendre:

- A. une planification stratégique et des investissements ciblés dans le développement d'une stratégie intégrée de spécialisation intelligente (smart specialisation) ou même de stratégies individualisées de spécialisation intelligente dans les zones côtières et insulaires, visant à stimuler l'emploi dans les régions concernées par la politique de cohésion 2014-2020¹⁵. En particulier, le développement de stratégies de spécialisation intelligente pour les îles et les zones côtières en Grèce peut être conçu sur la base des besoins différenciés et des avantages concurrentiels que ces territoires présentent ¹⁶.
- B. une mise à niveau du secteur de la pêche durable, de l'aquaculture et de la pisciculture (voir Kyvelou et al., 2014 et Commission européenne 2012) en élaborant une politique commune de la pêche (aménagement du territoire maritime, gestion intégrée des zones côtières, amélioration et partage d'expertise, processus innovants de production, promotion des produits obtenus au niveau national et européen). Cela contribuera au renforcement du tissu économique des régions côtières et insulaires en Grèce et à la réduction du chômage des jeunes en créant de nouveaux emplois et en absorbant les groupes socialement vulnérables (chômeurs, chômeurs de longue durée, NEET). Ces groupes sont placés en marge de la société ou risquent d'être socialement exclus en raison de la détérioration des conditions de vie que le ralentissement économique a entraînée et des inégalités socio-économiques qui découlent inévitablement du chômage (voir Commission européenne détaillée, 2013b: 2-10, Commission européenne, 2014: 6 -8).
- C. l'amélioration de l'accessibilité en modernisant à la fois les plates-formes portuaires et aéroportuaires et les infrastructures, ainsi que les transports maritimes côtiers, afin de créer les conditions adéquates pour le développement durable des îles et des zones côtières en Grèce et d'atteindre des taux d'emploi plus élevés des travailleurs hautement qualifiés et peu qualifiés les jeunes¹⁷.
- D. la promotion de la mobilité professionnelle entre les emplois maritimes et le développement des compétences maritimes qui seront utilisées à l'avenir (CE, 2014: 9).
- E. la création de «zones de priorité sociale et éducative» dans les communes où l'indicateur lié à l'éducation se révèle faible et se caractérise par de hauts taux d'abandon scolaire, de faibles taux d'accès à l'enseignement supérieur et de valeurs faibles dans d'autres indicateurs socio-économiques (par exemple en ce qui concerne le chômage des jeunes et les Neets). Il devient évident que l'inégalité ne peut être résolue qu'avec une inégalité ciblée, dans le sens de la redistribution. (Voir Fotopoulos 2013: 253).

Une telle action vise à renforcer les zones et les groupes vulnérables, en assurant un financement ciblé tant pour les « infrastructures, le personnel enseignant, les programmes de réponse aux chutes scolaires, et les programmes visant à faire face aux faibles performances,

¹⁵ Voir aussi also CE, (n.d.):

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/fiche_innovation_en.pdf

¹⁶CE, (n.d.):

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/fiche_innovation_en.pdf.

¹⁷CE, 2015a:

http://ec.europa.eu/regional_policy/index.cfm/en/atlas/programmes/2014-2020/Greece/2014gr16m1op001

à la violence scolaire ...» (Fotopoulos 2013: 253) que pour des activités sociales et culturelles plus vastes (voir aussi Papadakis, Maloutas, Kyridis, Koutouzis, Fotopoulos et al, 2012: 10).

Tout cela implique entre autres:

- une coopération interministérielle solide en matière de vulnérabilité sociale et la création d'un Comité permanent d'experts sur la vulnérabilité sociale et la croissance inclusive dans les territoires côtiers et insulaires;
- la création de réseaux locaux solides avec la participation des autorités locales, des partenaires sociaux et de la société dans son ensemble, des services connexes de conseil et de soutien et de la communauté éducative (Fotopoulos, 2013: 249 et 257).

D'autres propositions concernent:

- Une campagne de sensibilisation et notamment des processus d'information nécessaires à la politique sociale appliquée (voir Iron et Nagopoulos, 2005). Il est crucial d'informer les jeunes chômeurs, chômeurs de longue durée, les "Neet" et les autres groupes socialement vulnérables (voir Fotopoulos 2013: 258) sur les possibilités de «retour» et de réintégration et surtout sur les possibilités de formation et d'emploi. (par exemple sur le réseau des centres d'apprentissage tout au long de la vie, les centres de promotion de l'emploi, etc.).

- L'amélioration du réseau d'apprentissage tout au long de la vie pour fonctionner comme un réseau fiable de «seconde chance» (voir. Papadakis 2003: 51-73, Papadakis 2009: 29-38) et de requalification ciblé pour les groupes socialement vulnérables (Papadakis et Drakaki, 2014). La Grèce continue d'occuper une des dernières places au niveau européen concernant la participation à l'apprentissage tout au long de la vie. Parallèlement à ce qui précède, nous suggérons d'enrichir le Réseau d'éducation et de formation tout au long de la vie par des actions spécifiques et ciblées pour les groupes socialement vulnérables (voir Papadakis et Diamantaki 2007: 147) À l'emploi Papadakis 2008: 171- 172 Fotopoulos 2013: 255-256 et Papadakis & Drakaki, 2014). Ces programmes doivent être basés sur une formation ciblée et modulaire (Papadakis 2008: 178 et Bartzakli & Papadakis 2005: 143). De cette façon, cette formation peut devenir un puissant outil de politique active d'emploi. (Papadakis, Kyridis, Pandis & Zagkos 2012: 149 et Papadakis 2009: 29-38).

En outre, de programmes sont nécessaires pour développer les compétences clés et les compétences transversales (par exemple sur l'alphabétisation, la langue et la communication, les TIC et la «compétence numérique», les compétences sociales - voir CE 2007: 3, Papadakis 2009b: 216-217) sur l'économie, l'innovation et l'esprit d'entreprise des jeunes (entrepreneuriat social, agricole, e-business et autres formes d'entrepreneuriat côtier et insulaire). A noter que les programmes modulés, ciblés sur les besoins de la production locale et sur les marchés locaux de travail (y compris les «emplois bleus», voir CE, 2013b:8) peuvent également contribuer à la réalisation des objectifs ci-dessus.

B. Environnement paramétrique

Il est d'importance majeure d'utiliser les énergies renouvelables selon la géographie de chaque région côtière et insulaire et de promouvoir l'énergie bleue (voir CE, 2012: 6-8).

- Afin d'atteindre les objectifs liés à l'évolution du paradigme de développement des ressources humaines et à l'utilisation optimale du potentiel d'apprentissage tout au long de la vie dans les îles, il est nécessaire de moderniser le réseau d'éducation et de formation tout au long de la vie au niveau national à travers l'utilisation des TIC et des ressources éducatives ouvertes dans le cadre de l'initiative européenne "Agenda numérique pour l'Europe" et "Action 68"¹⁸.
- Il est nécessaire de moderniser l'enseignement technique professionnel au niveau national, compte tenu de la faible participation et de l'employabilité des diplômés (ISCED 3-4) au niveau national. Pour 2013, l'employabilité des diplômés n'était que de 29,7%, alors que la moyenne européenne était de

¹⁸ CE, 2014b:

<http://ec.europa.eu/digital-agenda/content/action-68-member-states-mainstream-elearning-national-policies>

69,5% (CE, 2014f: 4). Le renforcement de la qualité et de l'efficacité du système d'enseignement et de formation professionnels peut constituer une mesure compensatoire ou même une mesure de précaution qui attirera particulièrement les jeunes en situation de vulnérabilité sociale (voir Fotopoulos 2013: 254). L'utilisation des données statistiques et de la recherche sur les taux d'employabilité et d'emploi revêt une importance majeure (CE, 2014f: 73-75).

- Il est essentiel de résoudre le problème urgent de la certification de l'apprentissage non formel et informel, ainsi que des droits professionnels des personnes ayant une expérience professionnelle (voir EOPPEP 2014b: 7-8 et 10, Papadakis 2014, Fotopoulos 2013: 257, CEDEFOP 2009, CEDEFOP 2013), conformément au cadre national de qualifications déjà existant (voir EOPPEP 2014 et Dede & Papadakis 2013). Cela leur donnera d'importantes possibilités d'emploi et favorisera la mobilité internationale (voir EOPPEP, 2014: 3 EOPPEP, 2014b: 10, Papadakis, 2014 et OCDE, 2010: 12-13).

En outre, une série de transformations majeures dans les politiques d'emploi actif seront nécessaires.

Il est utile de renforcer et de promouvoir la «Coalition nationale (grecque) pour les emplois et les compétences numériques» dans les îles et dans les zones côtières. La Ligue nationale hellénique de la «Grande coalition pour les emplois numériques» de l'UE19 appelle les jeunes et les potentiels entrepreneurs à améliorer la qualité des compétences numériques et la promotion de l'employabilité des jeunes grâce à l'acquisition des compétences en ligne nécessaires pour répondre à l'offre et à la demande dans le secteur des TIC20. Cette coalition repose sur l'initiative "Alliance numérique pour l'emploi des femmes en Grèce" (*Women & Girls Go Digital in Greece*) qui promeut l'entrepreneuriat féminin à travers les TIC, l'engagement des femmes dans les professions du secteur des TIC et une représentation équilibrée des deux sexes dans les procédures de prise de décision économique²¹ (voir également la figure 1).

Figure 4: La grande coalition pour les emplois numériques



Source: Commission Européenne, 2015b: <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/digital-jobs>.

En outre, il ne faut pas oublier la nécessité de développer un **tourisme côtier et maritime durable** et de qualité (produits et services touristiques) et la promotion de formes alternatives

¹⁹ voir CE, 2015b:

<http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/grand-coalition-digital-jobs>

²⁰ CE, 2014c: 1-2

²¹ voir CE, 2014d:

<https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/grand-coalition-pledge-women-girls-go-digital-greece>

de tourisme. L'exploitation des bonnes pratiques européennes en matière de tourisme durable, visant à une gestion efficace des ressources telles que les matières premières et l'eau, tout en fournissant un service de haute qualité à partir d'une main-d'œuvre hautement qualifiée pourrait contribuer de manière significative à la croissance, à l'emploi local dans les zones côtières et insulaires et pour remédier aux désavantages sociaux (CE, 2014e: 10, CE, 2012: 9-10, CE, 2010: 9-11)

Enfin, il convient de mettre l'accent sur l'entrepreneuriat social, qui est le point central de l'économie sociale (voir, en détail, Defourny, 2001). Une stratégie de promotion de l'entrepreneuriat social devrait prendre en compte de paramètres tels que «les normes sociales, le capital social et la tradition institutionnelle» (ETAM 2014: 48), afin d'être intégrée dans le contexte socio-économique et de combiner profit et maximisation des bénéfices sociaux. (voir, Commission des Communautés européennes, 2013). L'élaboration d'une telle stratégie nécessite le rôle régulateur de l'État (en Grèce, il existe déjà la loi 4019/2011 sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat) ainsi que le soutien institutionnel et financier des initiatives locales et régionales.

7. Conclusions

La crise économique et ses impacts ont influencé de manière multidimensionnelle l'ensemble de la sphère sociale et économique des îles et des zones côtières. Cela a été démontré dans les premières parties de ce papier. L'emplacement insulaire ou côtier ne crée pas automatiquement de potentiels de "croissance bleue" qui peuvent être entravés par des handicaps et des inconvénients liés à la périphérialité et à l'insularité. Cette constatation coïncide avec les résultats du projet ESPON-TIPSE. Plusieurs îles et certaines zones côtières connaissent de taux de pauvreté très élevés, mais la pauvreté insulaire est généralement dissimulée en raison de l'utilisation d'un indicateur qui ne tient pas compte des variations régionales du coût de vie ou de l'activité entrepreneuriale.

Suite à l'analyse ci-dessus, une question se pose, entre autres, pour procéder à de recherches plus approfondies : Dans quelle mesure la croissance bleue, liée en grande partie au tourisme, peut-elle engendrer une prospérité inclusive dans les régions côtières et insulaires du pays? Et comment ce phénomène peut-il être mesuré et suivi efficacement ?

Sans aucun doute, les propositions politiques présentées dans ce papier ne sont pas une panacée, et elles ne sous-estiment la situation économique difficile ; le manque de ressources et les problèmes structurels de l'économie des îles. Cependant, elles sont irriguées tant à partir des meilleures pratiques internationales, placées dans le contexte réel, qu'à partir des potentiels locaux existants.

Dans une ère de vulnérabilité sociale intense, une stratégie de croissance inclusive, ciblée et multi-niveaux est plus essentielle que jamais et cela concerne aussi bien l'ensemble du pays et les territoires spécifiques comme les îles et les zones côtières. Pour que cette stratégie soit opérationnelle, il doit être multifonctionnelle et en corrélation organique avec une stratégie de développement plus large, qui devrait refléter un nouveau modèle intégré de production. Ceci est un défi qui se dégage de la réalité elle-même. Et il ne peut pas être laissé sans réponse.

Références Bibliographiques

- Atkinson, R. et Davoudi, S.(2000): The Concept of Social Exclusion in the European Union: Context, Development and Possibilities. In: Journal of Common Market Studies, vol. 38, No. 3, pp. 427-48.
- Bourdieu, Pierre (1984). *Distinction*. Routledge.
- Cedefop (2014), *Coping with changes in international classifications of sectors and occupations. Application in skills forecasting*. Luxembourg: Office de Publications de l'Union Européenne.
- Cedefop (2009), *European Guidelines for validating non-formal and informal learning*, Luxembourg: Office de Publications de l'Union Européenne.
- Defourny, J. (2001), Introduction: From third sector to social enterprise, in C. Borzaga, and J. Defourny, (eds), *The Emergence of Social Enterprise*. London: Routledge.
- Dede, I. & Papadakis, N. (2013), *The Hellenic Qualifications Framework and its referencing to the European Qualifications Framework*, Presentation in the 22nd European Qualifications Framework Advisory Group (EQF AG) Meeting. Brussels, 17 December 2013
- Drakaki, M., Papadakis, N., Kyridis, A. & Papargyris, A. (2014), *Who's The Greek Neet? Neets' Profile in Greece: Parameters, Trends and Common Characteristics of a Heterogeneous Group in International Journal of Humanities and Social Science* Vol. 4, No. 6; April 2014, pp. 240-254.

- ETAM (2014), Making Migration Work for Development (MMWD). Region of Crete-Regional Strategy for addressing demographic changes towards 2020. Heraklion: MMWD, Region of Crete & ETAM.
- EOPPEP (2014), HQF. Greece EQF Referencing Report. January 2014. Athens: EOPPEP.
- ESPON-TIPSE, "Territorial dimension of Poverty and Social Exclusion", Rapport final, 2014
- Eurofound (2002), Access to employment for vulnerable groups (Foundation Paper), No2, June 2002, Luxembourg: Office de Publications de l'Union Européenne.
- Eurofound (2012), NEETs – Young people not in employment, education or training: Characteristics, costs and policy responses in Europe. Luxembourg: Office de Publications de l'Union Européenne.
- Eurostat, (2013), Unemployment Statistics. Disponible en ligne sur: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Unemployment_statistics.
- Eurostat, (2014a), Euro indicators / PEEIs. Labour market (teieuro_lm). Harmonised unemployment – monthly data (teilm_un). Harmonised unemployment rate by sex -age group 15-24 (teilm021). Disponible en ligne sur: <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.
- Eurostat (2014b), Eurostat Newsrelease, Euroindicators: September 2014. Euro area unemployment rate at 11.5%. EU28 at 10.1%. 166/2014 - 31 October 2014. Disponible en ligne sur: <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/6033691/3-31102014-BP-EN.PDF/fb5a7034-d11b-498c-b997-43a691c85c8f>.
- Eurostat, (2014c), Harmonised unemployment by sex – age group 15-24. Disponible en ligne sur: <http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&pcode=teilm011&plugin=1>.
- Eurostat, (2014d), Harmonised unemployment rate by sex - age group 15-24 (females). Disponible en ligne sur: <http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/refreshTableAction.do?tab=table&plugin=1&pcode=teilm021&language=en>.
- Eurostat, (2014e), Harmonised unemployment rate by sex - age group 15-24 (males). Disponible en ligne sur: <http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/refreshTableAction.do?tab=table&plugin=1&pcode=teilm021&language=en>.
- Eurostat (2014f), Unemployment rates by sex, age and NUTS 2 regions (%) (lfst_r_lfu3rt). Disponible en ligne sur: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/region_cities/regional_statistics/data/database.
- Eurostat (2015), Youth employment rate by sex, age and NUTS 2 regions (yth_empl_030). Disponible en ligne sur: <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.
- Eurostat (2015b), Unemployment rate by sex and age groups - annual average, %. Disponible en ligne sur: http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=une_rt_a&lang=en (25/3/2015).
- Green, A., Janmaat, J. G. and Han, C. (2009) Regimes of Social Cohesion. London: Centre for Learning and Life Chances in Knowledge Economies and Societies at: <http://www.llakes.org.uk>.
- Green, A. Janmaat, J. (2012), Regimes of Social Cohesion. Societies and the Crisis of Globalization. London: Palgrave-Macmillan.
- Hellenic Statistical Authority (2014), Labour Force Survey 2nd Quarter 2014 (Press Release). Piraeus: Hellenic Statistical Authority
- Hellenic Statistical Authority (2015), Living Conditions in Greece. 6 March 2015. Division of Statistical Information and Publications of ELSTAT. Piraeus: Hellenic Statistical Authority
- House of Lords, European Union Committee (2014), Youth unemployment in the EU: a scarred generation? (Published by the Authority of the House of Lords). London: The Stationery Office Limited.
- Kyvelou, Stella, Marava, Nektaria and Chiotinis, Nikitas, (2014), La dimension maritime de la cohésion territoriale et sa portée géopolitique en méditerranée de Sud-Est, Géographies, Géopolitiques et Géostratégies Régionales, II, issue 1, p. 69-86.
- Kyvelou St., «From spatial planning to territorial management : the concept of strategic spatial planning and territorial cohesion in Europe», KRITIKI Editions, Athens, 2010 (en grec)
- Kyvelou St., «Territorial dimensions of social exclusion», Conference Proceedings, Project entitled «Development of regional indicators of social exclusion and of methods of measurement of social inequality in Western Greece, Peloponnese and Ionian islands», Nafpaktos, 11 November 2011(en grec)
- Kyvelou St., « La dimension territoriale de la pauvreté et de l'exclusion sociale : vers un système d'indicateurs en Europe», Actes de la Conférence « Exclusion sociale: indicateurs régionaux et dimension territoriale», Université Panteion, 21 janvier 2014 (en grec)
- Kyvelou St., Repenser la planification urbaine sous les conditions de pauvreté et d'exclusion sociale, Huffingtonpost.gr, 2016 (en grec)

- Matsaganis, M. (2013), *The Greek Crisis: Social Impact and Policy Responses*. Berlin: Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Massey, D. (1985) *New directions in space*, in Gregory, D. and Urry, J. (eds.) *Social relations and spatial structures*. Basingstoke: Macmillan. 9 – 19.
- Directive 2014/89/EU of the European Parliament and of the Council of 23 July 2014 establishing a framework for maritime spatial planning
- OECD (2014), *How does GREECE compare?* September 2014. OECD Employment Outlook 2014. Paris: OECD. Disponible en ligne sur: <http://www.oecd.org/greece/EMO-GRC-EN.pdf>, DOI: 10.1787/empl_outlook-2014-en.
- OECD/ Werquin (2010- report prepared by Patrick Werquin of the Directorate of Education/ OECD), *Recognition of Non-Formal and Informal Learning: Country Practices*, Paris: OECD Publishing.
- Papadakis, N. (2003), *Towards the second chance University? Polity, Politics and Policy in the Greek case*, in *Journal of Adult and Continuing Education*, vol. 9, no. 1, Summer 2003, pp. 51-73
- Papadakis, N. (2009), *Towards a new LLL Paradigm? EU Policy on Key Competences and Reskilling: Facets and Trends*, in *Bulgarian Journal of Science and Educational Policy (BJSEP)*, vol. 3, no. 1, 2009, pp. 29-38
- Papadakis, N. (2009b), *EU Policy Initiatives on Creativity & Reskilling: The EU "Key Competences" Framework, the European Year on Innovation and Creativity and their Policy Implications*, in *Creative Personality (Radosa Persorilba)*, vol. VII, Riga, RTTEMA, 2009, pp. 214-219.
- Papadakis, N. & Drakaki, M. (2014), *"From the Cradle to the Grave? European Policy on Life Long Learning, VET, Reskilling and Employability"*, Paper presented in the 14th International Conference of ISSEI in collaboration with the Catholic University of Portugal, on *"Images of Europe: Past, Present, Future"*. Porto/Portugal, 4-8 August 2014
- Papadakis, N., Kyridis, A., Pandis, P. & Zagkos, Ch. (2012), *Best Practices in Training of Employees. A framework for training the personnel of social partners and NGOs*, in *International Journal of Education*, vol. 4, no 2, June 2012, pp. 147- 160
- Papadakis, N., Kyridis, A., Papargyris A. (2015), *Young people in absence: The Neets (young people Not in Education, Employment or Training) in Greece. An overview*, in *International Journal of Sociological Research*, vol. 6, no 2
- Wilkinson, R. & Pickett, K. (2009), *The spirit level*. London: Penguin.

Rapports et documents de la Commission Européenne

- Commission Européenne (2007), *Key Competences for LLL: European Reference Framework*. Luxembourg: Office de Publications de l'Union Européenne.
- Commission Européenne (2010), *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. Europe, the world's No 1 tourist destination – a new political framework for tourism in Europe*, COM(2010) 352 final, Brussels, 30.6.2010. Disponible en ligne sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0352:FIN:EN:PDF>.
- Commission Européenne (2012), *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. Blue Growth. Opportunities for marine and maritime sustainable growth. (Text with EEA relevance)*, COM(2012) 494 final, Brussels, 13.9.2012. Disponible en ligne sur: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52012DC0494&from=EN>.
- Commission Européenne (2013), *Social economy and social entrepreneurship Social Europe guide | Volume 4*. Brussels: Commission of the European Communities.
- Commission Européenne (2013a), *Education and Training Monitor 2013*. Brussels: E.C. DG EAC. Disponible en ligne sur: http://ec.europa.eu/education/documents/eatm/education-and-training-monitor-2013_en.pdf.
- Commission Européenne (2013b), *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. Strategic Guidelines for the sustainable development of EU aquaculture*, Brussels, 29.4.2013, COM(2013) 229 final. Disponible en ligne sur: http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/aquaculture/official_documents/com_2013_229_en.pdf.
- Commission Européenne (2013c), *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. Opening up Education: Innovative teaching and learning for all through new Technologies and Open Educational Resources*, Brussels, 25.9.2013, COM(2013) 654 final. Disponible en ligne sur: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52013DC0654&from=EN>.
- Commission Européenne (2014a), *Education and Training Monitor 2014. Volume 1, Publications Office*. Disponible en ligne sur: http://ec.europa.eu/education/library/publications/monitor14_en.pdf.

- Commission Européenne (2014b), Action 68: Member States to mainstream eLearning in national policies. Disponible en ligne sur: <http://ec.europa.eu/digital-agenda/content/action-68-member-states-mainstream-elearning-national-policies>.
- Commission Européenne (2014c), e-Skills: Commission launches new campaign; Greek Coalition for Digital Jobs and Skills. Disponible en ligne sur: http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-518_en.htm.
- Commission Européenne (2014d), Grand Coalition - Pledge of Women & Girls Go Digital in Greece. Disponible en ligne sur: <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/grand-coalition-pledge-women-girls-go-digital-greece>.
- Commission Européenne (2014e), Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions concerning the European Union Strategy for the Adriatic and Ionian Region, Brussels, COM(2014) 357 final, 17.6.2014. Disponible en ligne sur: http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/cooperate/adriat_ionian/pdf/com_357_en.pdf.

L'AGRICULTURE ALGERIENNE FACE AUX DEFIS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE : ANALYSE RETROSPECTIVE ET BILAN DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

Nouredidine SAHALI

Enseignant chercheur (maitre assistant), Université Mouloud MAMMERI DE Tizi-Ouzou (UMMTO)
nouredinesahali@yahoo.fr

Lamara HADJOU

Enseignant chercheur (maitre de conférence), Université Mouloud MAMMERI DE Tizi-Ouzou (UMMTO)
lhadjou@yahoo.fr

Abdelmadjid DJENANE

Professeur, Université Ferhat Abbas Sétif (Algerie)
madjidjenane@hotmail.fr

Résumé

Nous nous proposons de revenir, dans ce papier, sur l'évolution des politiques publiques menées dans le secteur agricole, en partant de la période de l'autogestion jusqu'aux réformes économiques appliquées durant les années 1990, dans un premier temps. Dans un second temps, nous allons essayer d'expliquer les fondements de la politique agricole mise en place durant la décennie 2000. Il s'agit alors de mettre l'accent sur le retour à l'interventionnisme étatique grâce à une politique volontariste visant le renouveau du secteur considéré comme un des moyens de diversification de l'économie algérienne, longtemps dominée par sa dépendance aux hydrocarbures. Dans ce cadre, il s'agit d'examiner les mesures d'encouragement de l'investissement agricole menées via le plan national de développement agricole et rural (PNDAR). Il s'agit également d'analyser les résultats obtenus suite à la mise en application de cette politique à l'échelle nationale durant cette période.

Mots clés : Plan national de développement agricole, secteur agricole, investissement, production, foncier, financement, sécurité alimentaire.

Abstract

We intend to come back, in this paper, on the evolution of the public policies led in the agricultural sector, while leaving from the period of self-management until the reform economic of years 1990, in the first time. In a second time, we are going to try to explain the foundations of the politics agricultural setting up during the decade 2000. It is about putting the accent on the return to the state-controlled interventionism by a politics volontariste aiming the renewal of the sector. In this sitting, the agricultural development is considered like one of the means of diversification of the Algerian economy, a long time dominated by her dependence to the hydrocarbons. We will be interested then in the measures of encouragement of the agricultural investment led in the setting of national plan of agricultural and farming development (NPARD). We will have to interest us the results gotten following the setting in application of this politics on a national scale during this period.

Keywords: National plan of agricultural development, Agricultural sector, investment, production, earth, financing, food security

JEL classification: Q18, Q28, H53, H56, O20

Introduction

L'Algérie a connu plusieurs réformes dans son secteur agricole, depuis l'indépendance à nos jours. Dans l'objectif de construire un secteur agricole performant, répondant aux exigences alimentaires du pays, des politiques publiques s'inscrivant dans le sillage de la politique économique du pays de chaque période ont été mises en œuvre.

Se questionner sur l'état du secteur agricole en Algérie revient dès lors à tenter d'évaluer la portée et les effets qu'ont eu ces politiques sur le développement du secteur. Cette recherche nécessite de revenir, tout d'abord, à une analyse rétrospective de ces politiques, en partant des premières tentatives de l'autogestion jusqu'à la période des réformes économiques de transition engagées durant les années 1990. Par la suite, nous essayerons à travers quelques résultats d'évaluer l'effet de cette politique sur la production agricole et de-là apprécier son apport au plan de la réalisation de l'objectif fondamental de la sécurité alimentaire du pays

1. L'AGRICULTURE ALGÉRIENNE PENDANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION (1962-1980) : ANALYSE DES FACTEURS D'ÉCHEC

Durant la période de planification, la politique de développement économique été basée essentiellement sur le secteur industriel. Le modèle des industries industrialisantes a assigné au secteur agricole un certain nombre de fonctions (Bedrani, 1986). Celles-ci s'articulaient autour des objectifs suivants :

- fournir des biens alimentaires aux populations résidentes dans les villes ;
- participer à l'absorption du chômage et à la création de l'emploi ;
- dégager un surplus pouvant participer au financement de l'investissement industriel et produire les matières premières au profit du secteur agricole.

Suivant cette logique, l'Etat s'est engagé dans l'investissement agricole comme il a dû le faire dans les autres secteurs d'activités économiques.

1.1. La faiblesse de l'investissement agricole

Dans une économie de type socialiste, la planification joue un rôle central dans la définition des objectifs de développement économiques alors que le secteur public est considéré comme le moyen principal de réalisation des opérations du plan.

Dans l'expérience algérienne de la planification, et concernant la place du secteur agricole dans la stratégie de développement, la part des investissements contenus dans les différents plans élaborés est relativement faible comparativement au secteur industriel. Le tableau ci-dessous retrace les montants dont a bénéficié le secteur agricole.

Tableau 1 : La part des investissements agricoles, période 1967-1984 (En millions de DA)

Désignation	1967/ 1969	1970/ 1973	1974/ 1977	1978	1979	1980/ 1984
Economie nationale	9,30	27,75	110,22	55,7	65,1	400
Agriculture	1,26	2,92	12	2,9	3,5	20
Part de l'agriculture en %	13,54	10,52	10,88	5,2	5,4	5,00

Source : H. Toulait (1992, p 312)

Ce tableau montre la faible part des investissements agricoles dans le total des investissements publics, durant toute la période. Celle-ci s'est encore plus affaiblie à partir de 1978 où elle ne se situe qu'à 5%.

En plus de la modicité des fonds consacrés à l'investissement agricole, il faut signaler qu'en terme de réalisation, le secteur a connu des taux très faibles lesquels ne dépassant guère les 50% durant toute la période (exception faite du premier plan où le taux de réalisation avoisine les 100%). Ces faibles taux de réalisation s'expliquent, en grande partie, par le retard enregistré dans le secteur industriel et aussi la marginalisation du secteur privé.

1.2. Le problème du foncier : inadéquation des formes de propriété et de l'organisation du secteur agricole

La question foncière a constitué, depuis l'indépendance un véritable enjeu pour tous les acteurs. De ce fait, le secteur agricole a connu plusieurs formes d'appropriation.

1.2.1. L'autogestion, un mode de gestion inefficace

Après le départ des colons abandonnant les exploitations, l'activité agricole est maintenue grâce à l'initiative des travailleurs qui se sont organisés dans des « comités de gestion »¹.

La situation du secteur était caractérisée à ce moment là par une assiette foncière s'étalant pour le secteur autogéré à une superficie de 2.300.000 Ha regroupés en 1994 Domaines Autogérés. La superficie moyenne d'un domaine variait entre 100 Ha et 2000 Ha et les parcelles étaient parfois très émiettées.

La constitution de ces domaines était confiée à l'office national de la réforme agraire (ONRA) qui procéda à une opération de regroupement des exploitations. Cependant, de l'avis de certains spécialistes, cette opération ne répondait à aucune logique de rentabilité économique. A ce titre, G. Martin (1977, p 152) explique qu'il n'existait aucune corrélation entre la taille des domaines et le système de culture pratiqué ou la surface moyenne des exploitations coloniales dont ils sont issus.

1.2.2. Le secteur privé marginalisé

Malgré l'attention qui a été accordée au secteur autogéré, le secteur privé reste, en terme de superficie, majoritaire. Malgré la réforme agraire, il occupe 59% de la totalité des terres agricoles utiles (SAU) ce qui représente l'équivalent de 4.415.000 Ha. Il regroupe un grand nombre de petites exploitations. Cette situation est due, essentiellement, au partage de la propriété à l'occasion des héritages successifs mais aussi aux opérations de délimitation de la propriété privée imposées par certaines mesures introduites avec la révolution agraire.

Sur le plan de l'organisation, les exploitations du secteur privé sont généralement gérées par les propriétaires eux mêmes qui y travaillent avec leurs familles. La production de ce secteur est destinée essentiellement à leur subsistance mais, dans les grandes exploitations, une partie de la production est destinée au marché.

En s'appuyant sur la notion de système de production et des données d'une enquête engagée sur le terrain, il est possible de constituer une typologie où se distinguent trois (03) types de systèmes de production (Bedrani, 1987, 284p) :

- un système de production capitaliste ;
- un système familial marchand ;
- un système de production domestique.

1.2.3. Le secteur de la révolution agraire : une tentative de modernisation avortée

C'est au début des années 1970, que fut lancée la Révolution Agraire. Elle avait pour objectif de palier aux multiples problèmes du secteur, notamment en ce qui concerne la dégradation du patrimoine foncier (vieillesse des bâtiments et du matériel) et l'exode rural.

La Révolution Agraire s'inscrit en droite ligne avec la politique économique de l'époque et dans le choix du modèle de développement (industries industrialisantes). Dans le sillage de cette politique l'objectif fixé fut de rattraper le retard cumulé dans le secteur agricole. Néanmoins, il était question également de baisser les coûts des produits agricoles constituant des inputs de l'industrie d'une part, et de créer un marché élargi pour les produits industriels, d'autre part.

Mais globalement, la Révolution Agraire visait la modernisation de l'agriculture. En effet, la Charte que la Révolution Agraire mentionne clairement ce but. Plusieurs opérations ont vu le jour comme la délimitation de la taille des exploitations, l'introduction de nouvelles techniques de production, une meilleure gestion de l'utilisation des engrais et de semences, la

¹ Décret de Mars 1963 portant organisation de l'autogestion et décret de juillet 1963 portant création de l'ONRA

maîtrise du matériel moderne, la construction de nouveaux bâtiments d'exploitation et l'exploitation des terres laissées en jachère.

L'amélioration des conditions de vie des masses rurales par une promotion sociale et culturelle constituait aussi un enjeu de taille mis en avant par la Révolution Agraire. Ceci a conduit certains auteurs à juger les objectifs de la Révolution Agraire de très ambitieux dans la mesure où ils touchent même aux domaines se situant en dehors du secteur agricole et rural.

2. LES REFORMES ENTREPRISES DANS LE DOMAINE AGRICOLE DURANT LA PERIODE DE TRANSITION A L'ECONOMIE LIBERALE (1980 à 2000)

Au même titre que les autres secteurs d'activité, l'agriculture a connu plusieurs changements s'inscrivant dans le sillage des réformes économiques entreprises en vue de la transition à l'économie de marché. Ces changements concernent le volet organisationnel du secteur public d'Etat, mais aussi, l'aspect relatif à la politique de crédit et de financement du secteur agricole de manière générale. Cependant, ils n'ont pas tranchés la problématique du foncier agricole du domaine public d'où le soulèvement de cette question par les différents intervenants dans le secteur (la classe politique et même les partenaires étrangers).

Sur le plan du financement, le passage à l'économie de marché a eu des conséquences négatives sur le développement du secteur.

Dans ce qui suit nous étudierons la question du foncier et les différents changements opérés, ainsi que les propositions retenues en guise de solutions. Nous aborderons également les réformes destinées à palier aux difficultés de financement résultant de la nouvelle politique du crédit. Enfin, nous traiterons des résultats enregistrés dans le domaine de la production des principales cultures.

2.1. Le problème persistant du foncier agricole et l'inefficience des réformes

En Algérie, le foncier agricole a constitué à travers l'histoire un enjeu social, économique, politique et juridique important. L'existence de multiples formes juridiques d'appropriation des terres n'a pas aidé l'agriculture algérienne à se développer. Cette confusion au niveau des rapports de propriété, particulièrement dans le secteur public, a entraîné un dysfonctionnement au plan organisationnel et financier. Le secteur agricole était en effet le premier secteur à être touché par les réformes entamées au milieu des années 80.

Cependant, des actions de restructuration ont été opérées bien avant cette date. Plusieurs mesures ont été entreprises par les pouvoirs publics pour essayer de surmonter les différentes contraintes qui s'imposaient ; celles-ci étaient d'ordre juridique, financier et organisationnel.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le secteur public est composé d'un ensemble de domaines et de coopératives à organisations différentes, ce qui a gêné le bon fonctionnement de ces entités de production agricole.

La première tentative de redressement consistait à restructurer les unités de production (les domaines autogérés, le secteur de la révolution agraire et les coopératives) et ensuite, à uniformiser la propriété dans le secteur public. La nouvelle forme d'organisation est appelée domaine agricole socialiste (DAS). Après cette restructuration, un nombre de 3.429 de DAS ont été formés pour regrouper une superficie de 2 .830 518 hectares.

A ceci s'ajoute dans le cadre de l'extension de la superficie agricole, la promulgation de la loi sur l'appropriation des terres de mise en valeur, notamment au Sud et dans les hauts plateaux.

La restructuration effectuée en 1981, n'a pas pu résoudre les problèmes structurels de l'agriculture liés :

- à la petite taille des exploitations (800 ha en moyenne par DAS),
- au financement des opérations de l'activité en question et à l'endettement des exploitations,
- à la mauvaise gestion des exploitations, etc.

A ces différents problèmes, il faut compter également ceux engendrés par le contexte de libéralisation qui commençait à prendre de l'ampleur à l'échelle mondiale ; les effets de la crise financière dans laquelle le pays se trouvait durant la deuxième moitié des années 1980 (contre choc pétrolier de 1986).

Ces facteurs ont accéléré la mise en œuvre des réformes dans le secteur. Dès l'année 1987, la loi 87-19 du 08/12/1987 relative à la réorganisation du secteur public agricole a été promulguée. Cette loi voulait opérer des changements importants tels que la dissolution de l'ancienne forme d'organisation des DAS. Les nouvelles entités constituées sur la base de cette loi ont été dotées du statut de sociétés civiles ou de personnes physiques, appelées Exploitations Agricoles Collectives (EAC) ou bien des Exploitations Agricoles Individuelles (EAI). En outre, et comme nouvelle forme d'organisation, cette loi consacre aux EAC et EAI le droit de jouissance perpétuelle sur les terres attribuées et un droit de propriété sur le patrimoine de l'exploitation (matériel roulant, cheptel, etc.) à l'exception bien entendu de la terre qui reste la propriété de l'Etat.

2.2. La question de financement de l'agriculture : baisse des crédits et pénalisation de l'activité agricole

La question du financement de l'agriculture est au centre des préoccupations des intervenants dans le secteur agricole durant cette phase de réformes économiques. Celle-ci est passée par plusieurs phases. La politique de financement bancaire s'est dotée en 1982 d'une banque spécialisée, en l'occurrence la Banque Agricole de Développement Rural (BADR). Sa création a pour finalité de prendre en charge les actions liées à l'activité agricole en octroyant des crédits d'investissement, des crédits de campagne et en collectant l'épargne des agriculteurs. Cette spécialisation n'est plus en vigueur après la réforme bancaire introduite en 1990. A partir de là, les banques sont régies par un nouveau mode de fonctionnement qui consiste à appliquer les règles de la commercialité lors de l'octroi des crédits bancaires. A l'instar de ces banques, la BADR s'est conformée à l'application de ces règles dans les opérations de financement des exploitations agricoles publiques ou privées.

L'autonomie bancaire instaurée par la réforme a lourdement pénalisé les exploitations agricoles. La banque exige des cautions et des gages lors des opérations de financement. En conséquence, cette rigueur financière dans l'octroi des crédits, a sensiblement baissé les crédits octroyés aux agriculteurs.

3. LES ESPOIRS DECUS DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE (2000 à nos jours) :

La nouvelle stratégie de développement agricole, contenue dans le Plan National de Développement Agricole (PNDA) est composée d'un ensemble de programmes financés par des fonds spéciaux du trésor.

A travers la mise en œuvre du PNDA, les pouvoirs publics cherchent à atteindre un certain nombre d'objectifs. Pour ce faire, plusieurs programmes sont prévus.

3.1. Les objectifs limités et faiblement engagés du PNDA

La nouvelle stratégie agricole, initiée par l'adoption du PNDA ², vise l'amélioration du niveau de la sécurité alimentaire du pays en partant de l'augmentation des capacités de production pour arriver à une meilleure couverture de la consommation nationale. Cependant, en raison de la rareté des ressources naturelles viables (en eau et en terres fertiles), il est exigé de rationaliser l'utilisation des ressources existantes dans une perspective d'un développement durable, mais aussi de favoriser l'émergence de productions à avantages comparatifs.

Tels que explicités dans les textes portant le PNDA, ces objectifs s'articulent autour ³ :

- d'une meilleure utilisation des capacités de production et des ressources naturelles ;
- de l'intensification de la production agricole, là où les conditions sont réunies ;
- de l'adaptation des systèmes de production aux spécificités climatiques du pays ;
- de l'extension des terres agricoles utiles (SAU) par la voie de la concession ;

² - Le rapport du CNES, 18ème session, 2001, p.37.

³ - La circulaire n°332 du 18.07.2000 relative à la stratégie de mise en œuvre du PNDA.

- de la réhabilitation de la vocation naturelle des différentes régions ;
- de la création de l'emploi dans le secteur agricole et de l'amélioration des revenus des populations rurales.

Pour la réalisation de ces objectifs, le PNDA a prévu différents programmes d'action.

3.2. Le manque d'ambition des programmes contenus dans le PNDA

La mise en œuvre du PNDA nécessite une prise en charge d'un vaste champ d'activités agricoles avec une prise en compte des contraintes agroalimentaires de l'Algérie. Pour cela un ensemble de programmes est mis en place.

Le programme d'adaptation des systèmes de production (reconversion) qui cherche à accompagner l'agriculteur financièrement à travers le soutien des activités agricoles à revenu immédiat (l'opération de reconversion), afin de compenser le manque à gagner de cette reconversion, en attendant que les nouvelles plantations entrent en production.

Le programme d'intensification de la production (ou programme de développement par filière) dont la mise en place vise l'amélioration de la production et de la productivité ainsi que la valorisation du patrimoine, l'acquisition des équipements et des infrastructures.

Le Plan National de Reboisement (PNR) qui en vue de mettre un terme à la dégradation des sols et lutter contre la désertification, se fixe comme objectif :

- la restauration des zones forestière menacées ;
- l'amélioration des taux de boisement au Nord du pays, l'objectif recherché est de passer de 11% à 14%.

Le Programme de Développement des Zones de Parcours et de Protection de la Steppe (PDZPPS) avec lequel l'accent est mis sur la protection de l'écosystème pastoral et l'augmentation de la production fourragère et l'amélioration des revenus des populations locales.

Le Programme de la mise en valeur des terres par la concession à travers lequel il est recherché l'extension de la SAU. A cet effet, les actions de mise en valeur doivent être économiquement viables, écologiquement durables et socialement acceptables.

Le Programme de Mise en Concession et de Dynamisation au Développement de l'Agriculture Saharienne qui prévoit la réalisation d'un certain nombre d'actions, dont :

- l'introduction de nouveaux matériels d'irrigation ;
- la réfection des réseaux d'irrigation ;
- la réhabilitation du Hoggar avec ses puits traditionnels ;
- le rajeunissement de la palmeraie.

Le Programme de Soutien à l'Investissement et à l'Exploitation Agricole, un nouveau dispositif qui prend en charge des actions d'encadrement de l'activité agricole dans la phase de préparation, d'exécution, de protection et de valorisation des productions.

La normalisation (visant à s'adapter aux normes mondiales de la production agricole) est le but recherché par ces mesures d'encadrement. Ce programme est destiné aux jeunes diplômés et aux jeunes qualifiés. Le montage financier de ce programme est composé des aides et des crédits à hauteurs de 50% du montant de l'investissement financé par le FNRDA sous forme de concours définitifs et 50% du montant de l'investissement sous forme de crédits bail octroyés par la Société SALEM (société de leasing qui met à la disposition du jeune promoteur des équipements, contre paiements de loyers à échéances fixes, dans le but de l'acquérir à terme.)

Il convient de signaler enfin que le PNDA est devenu Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR). La dimension rurale est prise en compte avec la mise en place du plan national de développement rural en 2003 par le Ministère délégué au développement rural. L'objectif recherché par ce plan est la promotion de l'artisanat et des métiers ruraux.

Néanmoins, il reste que la concrétisation d'un tel objectif est tributaire de la mise en œuvre des projets de mise en valeur des terres par la concession, d'une part et la promotion des projets de proximité de développement rural (PPDRI)⁴, d'autre part.

⁴ Ministère de l'Agriculture, Guide des procédures du PNDR, Janvier 2003.

3.3. Le mode de financement du PNDA : les subventions faiblement articulées aux crédits bancaires

La mise en œuvre des programmes du PNDA s'articule sur un dispositif de financement à deux mécanismes : la création de fonds publics et le recours au secteur bancaire.

3.3.1. Les fonds finançant les programmes du PNDA

Plusieurs fonds sont créés pour assurer le financement des programmes du PNDA. Il s'agit notamment de deux principaux :

- Le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA), créé en 2000, en remplacement du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) dont l'objectif est la prise en charge des actions des programmes de la reconversion, l'intensification et la modernisation des filières agricoles.

- Le fonds national de mise en valeur, par les concessions FNMVTC prend en charge les opérations de mise en valeur réalisées par l'entreprise publique générale des concessions agricoles⁵ créée par la loi des finances de 1988.

A côté des deux fonds précités, le PNDA prend en charge sur concours budgétaire le financement d'autres programmes dont⁶ :

- le plan National de Reboisement (inscrit à l'indicatif de la direction générale des forêts (DGF) soutenu par un prêt de la BIRD pour le programme de l'emploi rural (04 wilayas de l'Ouest du pays) ;

- le programme de développement et de protection des zones de parcours (inscrit à l'indicatif du Haut-Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS) ;

- le programme de mise en valeur au Sud du pays (inscrit à l'indicatif du Commissariat au Développement des Régions Sahariennes (CDRS).

3.3.2. Les nouvelles réformes lancées à partir de 2008

La crise alimentaire mondiale de 2008 a poussé les pouvoirs publics à apporter des améliorations aux dispositifs existants. Ceci c'est traduit par la mise en place d'un nouveau plan dit le PNDAR. Ce dernier s'articule avec le schéma directeur du secteur agricole pour la période 2008-2025, qui vise un réaménagement du dispositif de soutien à l'activité agricole, la régulation de la production et la sécurité des revenus des agriculteurs dans les zones défavorisées notamment (Diveco, 2008).

Afin d'aboutir à de meilleurs résultats que le passé, l'accent est désormais mis sur le développement de certaines filières stratégiques telles que : le lait, les céréales, la pomme de terre. L'autre nouveauté, dans la mise en œuvre de ce plan, chaque wilaya est tenue de signer un contrat de performance à l'horizon 2014. En parallèle, des projets de proximité de développement rural PPDRI sont lancés par les autorités pour améliorer les conditions de vie des populations rurales à travers notamment la création de postes d'emploi en milieu rural et la valorisation des produits du terroir.

Concernant la question épineuse du foncier public, une nouvelle loi foncière a été adoptée en 2010⁷. Contrairement aux précédentes lois, celle-ci tranchant de façon définitive la question de la propriété juridique des terres privées de l'État. Ces dernières restent désormais propriété de l'État, mais sur lesquelles une concession est donnée pour une durée de 40 ans renouvelable, en contre partie du paiement d'une redevance domaniale (Djenane, 2012).

4. LA DEPENDANCE ALIMENTAIRE EN NETTE HAUSSE : UNE FACTURE EN FORTE PROGRESSION

4.1. La dérive des importations, l'accroissement de l'insécurité alimentaire et de la dépendance externe

Les importations algériennes ne cessent de prendre de l'ampleur et par là la facture alimentaire. Comme le montre le graphique N°2, cette dernière est passée de 2 415 millions

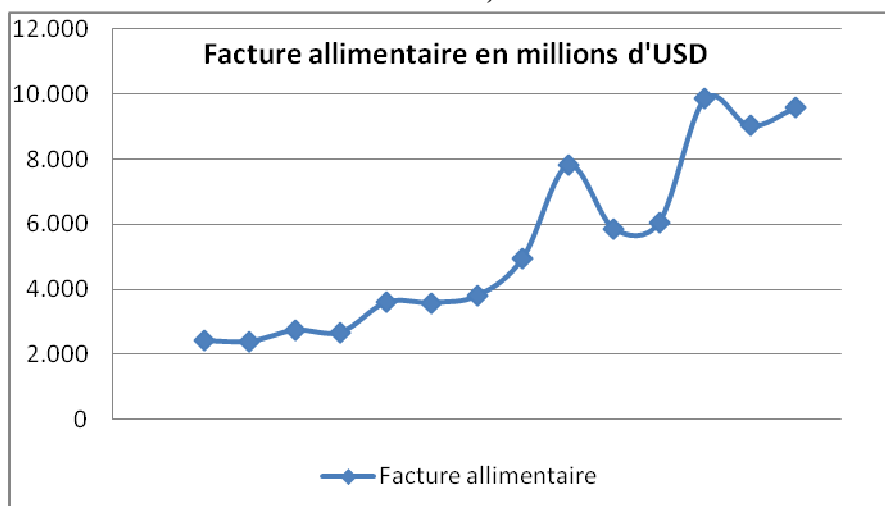
⁵ Créée par la Loi des finances de 1988.

⁶ Document Ministère de l'Agriculture, Op. Cite, p.4.

⁷ - Loi 10-03 du 15/08/2010.

de dollars en 2000 à 9 580 millions de dollars en 2013 soit une augmentation de plus de « 396 % ». Par produit, les deux premières places de produits alimentaires les plus importés sont le froment et le méteil (variétés de blé) et le lait (tableau N°2), d'autant plus que l'apport du secteur agricole au PIB total algérien reste dérisoire et très volatile comme en témoigne le tableau N°3.

Graphique N°2 : L'évolution de la facture alimentaire algérienne de 2000 à 2013 (en millions d'USD)



Source : Adapté de Ministère des Finances, direction générale des douanes, « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, période : année 2013 ». Et ONS, « évolution des échanges extérieurs de marchandises de 2001 à 2011 », Collections Statistiques N°176/2012 Série E : Statistiques Economiques, N°72.

Les chiffres sont révélateurs, en 2013 l'Algérie a importé pour 54,85 milliards de dollars US et n'a exporté de produits hors hydrocarbures que pour 2,16 milliards de dollars, un chiffre insignifiant devant les 9, 58 milliards de la facture alimentaire. Rappelons que cette dernière dépasse les 17% du total des importations, soit une facture de 9,58 milliards de dollars US avec en plus une augmentation de 6,18% par rapport à 2012⁸. Le mal va en s'aggravant, car les rentes pétrolière et gazière, principales sources de revenu pour l'État n'ont qu'une durée de vie limitée, les énergies fossiles étant rares et non renouvelables. Ce qui place l'Algérie dans une situation de grande vulnérabilité aux cours des produits agricoles.

Tableau N°2 : Principaux postes d'importation de produits alimentaires en milliard de dollars US

	2009	2010	2011	Total	%
Céréales, farines et semoule	2,3	2	4,0	8,3	38,5
Lait et dérivés	0,9	1	1,5	3,4	15,6
Sucre et sucreries	0,6	0,7	1,2	2,5	11,1
Café et thé	0,3	0,2	0,3	0,8	3,9
Légumes secs	0,3	0,3	0,4	1	4,4
Viandes	0,2	0,2	0,2	0,6	2,4
Autres	1,4	1,7	2,2	5,3	24,2
Total	6,0	6,1	9,8	21,9	100

⁸ - Ministère des Finances, direction générale des douanes, « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, période : année 2013 », www.douance.gov.dz, consulté le : 07/02/14.

Source : DJENANE Abdelmadjid, « La dépendance alimentaire : un essai d'analyse », Confluences Méditerranée, 2012/2 N°81, p. 117-131. DOI : 10.3917/come.081.0117

Tableau N°3 : L'apport du secteur agricole au PIB algérien (2000-2013) (%)

<u>Année</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Apport du secteur de l'Agriculture au PIB	8,4	9,7	9,3	9,7	8,4	6,9
<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2013</u>
Apport du secteur de l'Agriculture au PIB	7,6	8,5	8	7	12	7

Source : Adapté de World Economic Forum, « The Global Competitiveness Reports », Full Data Edition, 2000 à 2013. PAM, « Etude d'impact des Prix des Produits Alimentaires de Bases Sur les Ménages Pauvres Algériens », Bureau Régional au Caire, Octobre, 2008, p 13.

4.2. La balance commerciale agricole déficitaire et le faible taux de couverture

Le montant annuel moyen des importations alimentaires passe de 2,5 milliards de dollars en moyenne entre 1999 et 2003 à 7,2 milliards entre 2009 et 2011 et atteint les 9,58 milliards en 2013 comme en témoigne le tableau N°4. Par ailleurs, les exportations des produits agricoles ont connu l'effet inverse. Le taux de couverture des exportations par les importations est passé de 10,2 % entre 1984 et 1988 à 4,3% entre 1994 et 1998 à 1,7% entre 2004 et 2008 et 3% entre 2009 et 2011 pour atteindre les 3,5% en 2012 et les 4,20% en 2013 (Djenane, 2012). La balance commerciale est ainsi déficitaire à grande échelle comme en témoigne les soldes et les taux de couverture repris dans le tableau N°4.

Tableau N°4 : Quelques indicateurs du commerce extérieur de l'Algérie (millions de dollars US)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Importation alimentaires	7716	5863	6 058	9850	9022	9580
Exportation alimentaires	125	114	315	355	313	402
Solde de la balance commerciale agricole (Exp-Imp)	-7591	-5749	-5743	-9495	-8709	-9178
Taux de couverture des exportations par les importations	1,62%	1,94%	5,2%	3,60%	3,50%	4,20%

Source : Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes, Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, années 2008 à 2013.

4.3. L'autosuffisance alimentaire, un impératif pour la sauvegarde de la souveraineté

Un État est souverain s'il n'est soumis à aucune autorité ou organisme, qui lui impose une contrainte. Le terme d'indépendance, employé généralement comme synonyme, reflète cette nuance négative⁹. Dans le domaine économique, cette notion apparaît comme une référence incontournable pour les États qui essaient, souvent en vain, d'affirmer leur indépendance face

⁹ CHARPENTIER Jean, « Institutions internationales », édition DALLOZ, 15^{ème} édition, Paris, 2002, p 29.

à l'influence de l'économie mondiale et aux chocs naturels et externes tels que les aléas climatiques et l'évolution des cours des produits alimentaires sur les marchés mondiaux¹⁰.

L'insécurité alimentaire représente un facteur de vulnérabilité, au sens où elle expose le pays à la nécessité d'approvisionnements extérieurs réguliers, au risque de pénurie et de fluctuations du marché, et au risque de difficulté d'accès à la ration de base pour les populations¹¹. Le développement et la modernisation de l'agriculture deviennent dès lors une priorité nationale et un enjeu pour la stabilité et l'indépendance du pays. Dans ce cadre, la redynamisation de l'agriculture devient la seule voie et garantie pour le pays d'espérer à un futur plus sûr car plus autonome.

OMARI et al (2012) donnent quelques pistes qui permettraient de dynamiser l'agriculture en Algérie. Ils parlent notamment de stabiliser l'environnement institutionnel, de surmonter les ambiguïtés du foncier ainsi que les obstacles naturels, de valoriser les produits du terroir afin d'améliorer la compétitivité et enfin de faire un bon usage des partenariats économiques à l'exemple de celui de l'euro-méditerranéen¹².

5. BILAN DE LA NOUVELLE POLITIQUE : CONSTAT D'ECHEC ET D'ACCROISSEMENT DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE DU PAYS

L'inexistence d'un bilan rend toute analyse difficile. Les efforts déployés dans le cadre du PNDAR ont permis la réalisation d'un certain nombre d'objectifs énoncés au début de la mise en place de cette politique, notamment la reconversion étant donné que les terres moins fertiles réservées à la céréaliculture au départ, sont consacrées à l'arboriculture. D'après les statistiques, celle-ci a augmenté sensiblement, en passant de 470.000 Ha à plus de 1.000.000 Ha.

Les surfaces en irriguées ont connu une très forte progression. Sur ce plan l'on est passé de 350.000 Ha à 1.000.000 Ha, entre les périodes allant de 2000 à 2010. Quant à l'extension de la SAU, celle-ci s'est développée de plus de 500.000 Ha, durant la même période.

Cependant, ces efforts déployés dans le cas du PNDAR, et même bien avant, dans les différentes politiques entreprises, n'ont pas suffi pour faire sortir définitivement l'agriculture algérienne de la situation de crise et d'insuffisances structurelles et conjoncturelles qu'elle a connu depuis des décennies. L'émergence de nouvelles formes de problèmes tels que ceux liés au conditionnement et la distribution des produits alimentaires porte préjudice aux actions entamées au plan de l'investissement et de la production agricole.

Si l'on rajoute la dépendance liée aux semences aux problèmes précités, le secteur agricole algérien se trouve en fait en amont comme en aval de l'activité de production dans une véritable crise qui fait, qu'en fin de compte, l'objectif la sécurité alimentaire n'est qu'une chimère à l'heure actuelle.

Pour preuve, la facture alimentaire ne cesse de connaître des augmentations presque régulières d'une année à une autre. En effet, le montant des importations est passé de 2,5 milliards de dollars en 2000 à 9,75 milliards de dollars en 2011 et presque 10 milliards en 2013.

Bien que le taux de la production agricole est en croissance entre 2000 et 2010, le montant annuel moyen des importations alimentaires, par contre, passe de 2,5 milliards de dollars en moyenne entre 1999-2003 à 7,2 milliards entre 2009 à 2011.

A l'inverse des importations, les exportations des produits agricoles ont connu une chute. En effet, le taux de couverture des exportations par les importations est passé de 10,2 % entre 1984-1988 à 4,3%, entre 1994-1998 à 1,7% 2004-2008 et à 3% entre 2009-2011 (Djenane, 2012).

¹⁰ BAL Lider, « Le Mythe de la souveraineté en Droit International, la souveraineté des Etats à l'épreuve des mutations de l'ordre juridique international », mémoire de Doctorat, Ecole Doctorale Droit Science Politique Histoire, Université de Strasbourg, le 03 Février 2012, p 20.

¹¹ TAIEB EZZRAIMI Abdelkader, Colloque sur le thème de la Sécurité Alimentaire, Le 08 avril 2013,

¹² OMARI Cherif et al., « L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires » Trajectoire historique et perspectives,

En guise d'explication, les spécialistes du domaine, pensent que l'agriculture souffre de problèmes structurels qui influencent négativement son développement. En général, ils citent trois grands handicaps :

- un handicap naturel lié à l'étroitesse de la superficie agricole et la nature du climat sec.
- un handicap social lié historiquement aux conditions d'émergence d'une paysannerie qui a été exposée à une instabilité récurrente.
- un handicap technique qui a freiné l'intensification agricole.

6. CONCLUSION

Dans cet article, nous avons voulu attirer l'attention sur l'urgence de faire de la sécurité alimentaire une priorité stratégique et cela en démontrant que la souveraineté alimentaire est une condition nécessaire à la stabilité, à l'autonomie et à la souveraineté de tout pays. L'Algérie, comme nous l'avons expliqué, n'est pas à l'abri d'une crise alimentaire. Mais paradoxalement, tous les analystes s'accordent à affirmer que le pays dispose de potentialités pour s'auto-satisfaire au plan alimentaire.

La sécurité alimentaire relevant de la souveraineté nationale, il est donc impératif que l'ensemble des acteurs du secteur se mobilise de la façon la plus cohérente pour faire de l'agriculture un secteur central et stratégique de création de richesses¹³.

Cette question se pose avec acuité aujourd'hui car les différentes politiques agricoles mises en place depuis l'indépendance n'ont pas permis le développement d'un secteur performant. Alors que l'autogestion a été entachée de rigidité dans la gestion, la révolution agraire a connu une forte résistance des propriétaires au départ et un abandon de la planification comme système de gestion économique, par la suite. L'engagement de la restructuration des entreprises publiques dans le domaine industriel, accompagné de la restructuration des exploitations agricoles a également connu l'échec. Est venue par la suite la loi 87-19 préconisant le désengagement de l'État du secteur agricole. Néanmoins, l'écueil le plus important était le financement qui a fait défaut durant les années 1990 ce qui a ralenti énormément le développement des exploitations. Le manque de financement était le résultat de deux facteurs :

- un statut juridique des EAC et EAI ne permettant pas de solliciter des crédits bancaires (manque de garantie) ;
- une crise économique ayant secoué le pays avec l'application d'un plan d'ajustement structurel sous l'égide du FMI.

Le lancement à partir de 2000 de la nouvelle politique agricole (PNDAR) accompagnée par plusieurs instruments de financement en particulier le (FNRDA) constitue une étape très importante pour le secteur agricole, au vu des objectifs recherchés mais aussi de l'importance des subventions accordées, dans le cadre de la stratégie de développement des filières (lait, arboriculture, céréaliculture, irrigation, etc.). Toutefois, les conditions de mises en application des programmes et l'émergence de nouveaux problèmes (la distribution) imposent désormais d'autres enjeux tels que le développement, l'organisation et de la modernisation des activités, se situant en amont et en aval de l'activité de production, sans lesquels l'objectif principal de la sécurité alimentaire demeurera une utopie lointaine pour le pays.

Références bibliographiques

- ABDELHAMID A. (2009) Quelle agriculture pour l'Algérie, OPU, Alger.
- AMELLEL R., La filière lait en Algérie: entre l'objectif de la sécurité alimentaire et la réalité de la dépendance. Options méditerranéennes série B n°14 France, CI HEAM.
- AZOULAY G. et DILLON J.C. (1993) La sécurité alimentaire en Afrique, Karthala, Paris.
- BACHTAM et GHERSI G. (2004) Agriculture et alimentation en méditerranée, les défis de la mondialisation, CI HEM. Karthala, Paris.

¹³ NOUAD M. A., « Le renouveau de l'économie agricole et rural », revue FILAHA, Le trait d'union des opérateurs économiques du monde agricole, issn n° 1111- 4762, p 2.

- BEDRANI S. et BRABEZ F. (2003) La restructuration des industries agroalimentaire du secteur public en Algérie, CREAD n° 64.
- BEDRANI S. et BENSONIAH R. (2001), Les agriculteurs du Maghreb, contrats et perspectives, CREAD n°56.
- BEDRANI S. (2000) L'Algérie et l'exception agricole européenne, CREAD n°51.
- BEN CHARIF H. (2001) Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie : état des lieux et problématiques. Options méditerranéennes. Série B n°32.25-45.
- BEN ACHENHOU A. (2008), L'agriculture : de la croissance à l'ajustement structurel. Albert.
- BRABEZ F., Les contrats dans la filière lait en Algérie, colloque internationale : Algérie : cinquante ans d'expérience de développement état. Economie société.
- BESSAOUD O. (2006) Politiques nationales, gouvernance et développement durable, CIHEAM, série A.
- BESSAOUD O. (2004), L'agriculture et la paysannerie en Algérie, CRASC-ENAG, Algérie.
- BESSAOUD O. (2002), Agriculture Algérienne 1963-2002. Harmattan, France.
- BESSAOUD O. (1999) Mondialisation, agriculture et secteur alimentaire, ou l'actualisation du développement inégal, CREAD n°50.
- BESSAOUD O. (1997) Le concept de la sécurité alimentaire, colloque, rencontre AGROPHORIA, Palestine.
- BESSAOUD O. (1994) L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement structurel 1963-1992. Options méditerranéennes série B n°8.
- BOUKELA M. (2002) Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire, édition: FRIEDRICH BOUKELLA M. et BOUAITA A. : les évolutions récentes dans le secteur des IAA en Algérie entre dynamisme et pesanteurs, CREAD n°61.
- BOUKELLA M. (2000) Les restructurations agricoles dans l'Algérie des années 1990 : quels objectifs ? Quels moyens ?, CREAD n° 51.
- CARFANTAN J.Y. (2009) Le choc alimentaire mondial, ce qui nous attend de moins, ALBIN Michel.
- CHEHAT F. (2007) La filière blés, CREAD 79/80.
- DJENANE A. (2012) La dépendance alimentaire : un essai d'analyse, Confluences Méditerranée, 2012/2 N°81, 117-131. DOI : 10.3917/come.081.0117
- DUFUMIER M. (2009) Agriculteurs et paysanneries des tiers mondes, KARTHALA, Paris.
- DUFUMIER M. (2004) Agriculteurs et paysanneries des tiers mondes, KARTHALA, Paris.
- Groupe Belle chasse (2009) L'alimentation du monde et souvenir, Harmattan, Paris.
- MAHIOU A. (2006) La sécurité alimentaire, Triangle bler, France.
- PADILLA M. et BENCHARIF A. (2001) Approvisionnement alimentaire des villes. Concepts et méthodes d'analyse des filières et marchés. Options méditerranéennes série B n°32.259-277, CIHEAM, France.
- Rapport des nations unies (2003) Sécurité alimentaire et développement durable en Afrique du nord, Maroc.
- Rapport sur le monde (2008) L'agriculture au service du développement, éditions de Borck, banque mondiale Washington.
- ROCHER J. (1999) Après les feux de paille, politique de sécurité alimentaire dans les pays du sud et mondialisation. Editions, Charles Léopold Mayer, Paris.

TRANSITION ENERGETIQUE ET PLANIFICATION SPATIALE : L'EXPERIENCE HELLENIQUE

Anestis GOURGIOTIS

Dr en Aménagement du Territoire et l'Urbanisme, Ministère de l'Environnement et de l'énergie de la Grèce.

Georgios TSILIMIGKAS

Maître de conférences en Urbanisme, Université d'Egée, Département de géographie

Sommaire

L'augmentation du prix de l'énergie favorise sans doute le développement des énergies renouvelables. Pour faire face à ce défi, plusieurs Etats essayent de mettre en place des mécanismes qui facilitent le développement des énergies renouvelables. En plus de ses difficultés financières, la Grèce présente une forte dépendance au pétrole. Afin d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et renforcer sa compétitivité par la territorialisation de la transition énergétique, la Grèce, a créé un nouvel outil d'aménagement du territoire intitulé «*Cadre Spécial de Planification Spatiale et de Développement Durable des Sources d'Energie Renouvelable (SER)*» qui établit de règles et de critères clairs de planification concernant l'installation de sources d'énergie renouvelables.

La question de la planification constitue un point essentiel pour l'accomplissement des objectifs tant nationaux que Communautaires de production d'énergie renouvelable, car elle essaye d'optimiser et de faciliter l'intégration territoriale des projets au-delà des seules questions énergétiques et en tenant compte des spécificités locales, tout en respectant l'équilibre entre protection de l'environnement naturel et humain et la sécurité d'investissements.

Reste l'interrelation entre l'aménagement du territoire maritime -pour lequel le pays vient de publier un projet de loi conformément à la Directive 2014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014- et l'installation des éoliennes « offshore » ce qui pourrait favoriser la transition énergétique et servir à la formation de multiples stratégies géopolitiques, envers le développement durable et la résilience territoriale face à la crise économique.

Introduction

L'énergie est l'un des moteurs du développement des sociétés. La civilisation industrielle s'est bâtie autour de l'exploitation du charbon à la fin du XVIIIe siècle, puis du pétrole au milieu du XXe siècle. Après le premier choc pétrolier de 1973, certains pays optent pour une nouvelle énergie, le nucléaire, contrairement à d'autres pays qui continuent d'exploiter les ressources fossiles en priorité. Celles-ci nous dit-on, s'épuisent, alors que les menaces sur le climat sont pour une grande part dues à leur utilisation et que la consommation d'énergie ne cesse d'augmenter. Les énergies renouvelables apparaissent dans ce contexte une alternative intéressante pour préserver à la fois le confort des êtres humains et la qualité de l'air [8].

Le soleil, l'eau, le vent, le bois et les autres produits végétaux sont autant de ressources naturelles capables de générer de l'énergie grâce aux technologies développées par les hommes. Leur relativement faible impact sur l'environnement en fait des énergies d'avenir face au problème de la gestion des déchets du nucléaire et aux émissions de gaz à effet de serre. Les énergies renouvelables représentent par ailleurs une chance pour plus de 2 milliards de personnes isolées d'accéder enfin à l'électricité. Ces atouts, alliés à des technologies de plus en plus performantes, favorisent le développement des énergies renouvelables mais de manière encore très inégale selon le type de ressources considérées. La consommation d'énergie ne cessant d'augmenter, il semble néanmoins peu probable que les énergies renouvelables remplacent les autres ressources énergétiques dans un avenir proche.

Le développement des Sources d'Energie Renouvelables (SER) constitue aujourd'hui une importante priorité à l'UE, dans le but de protection de l'environnement, conformément au

protocole de Kyoto, mais aussi dans un objectif de sécurité de l'approvisionnement énergétique des pays membres.

Plus que n'importe quelle autre forme d'énergie alternative, l'énergie éolienne se trouve aujourd'hui à l'épicentre des réflexions de développement spatial, à cause de la demande élevée pour la fabrication des parcs éoliens.

Cette évolution provoque cependant souvent la réaction des sociétés locales. Pour cette raison, il devient toujours de plus en plus impératif le besoin de découverte des conditions qui permettront «la localisation» des Sources d'Energie Renouvelables (SER) en cohérence avec l'environnement et le paysage. Il s'agit alors des perspectives d'aménagement du territoire ou autrement dit de programmation spatiale, qui constituent un élément crucial pour la bonne intégration des sources d'énergies renouvelables, au sein des territoires et plus particulièrement au sein des zones peuplées.

Le développement des installations des Sources d'Energie Renouvelables diffère d'un pays à l'autre. La mise en œuvre ou l'absence de processus de programmation spatiale, dont l'objectif est de tirer un maximum d'avantages du potentiel de sources d'énergie renouvelables, en la planifiant de façon cohérente pour que son développement soit acceptable d'un point de vue territorial, énergétique, environnemental et socio-économique, explique en grande partie la réussite ou le retard du développement des sources d'énergie renouvelables et en particulier de l'énergie éolienne dans les différents pays de l'Union Européenne [8].

1. RÔLE ET IMPORTANCE DES SOURCES D'ENERGIE RENOUVELABLES (SER). OBJECTIFS EUROPÉENS ET NATIONAUX.

Les sources d'énergie renouvelables constituent des sources d'énergie favorables à l'environnement, et c'est pourquoi qu'elles constituent une composante essentielle de développement durable.

Conformément à la législation hellénique, (loi 2773/1999 comme a été modifiée par la loi 3468/2006 et la loi 3851/2010) en tant que SER sont entendues les sources renouvelables non minières comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie des vagues, l'énergie de marée, la biomasse, les biogaz, l'énergie géothermique et l'énergie hydraulique.

Le développement des SER constitue une priorité de base pour l'Union Européenne, avec pour but la protection de l'environnement (Livre blanc «énergie pour l'avenir», 1997) et la sécurité de l'approvisionnement énergétique (Green Paper «stratégie pour la sécurité de la prestation d'énergie », 2002).

La Grèce a l'obligation de retenir l'augmentation de ses émissions à + 25% par rapport aux émissions de base, et de promouvoir, entre autres, dans cet objectif et le développement de SER pour la production d'électricité et de la chaleur.

Au-delà de ceux-ci existent aussi d'autres engagements, comme :

- Le Livre vert sur la sécurité de l'alimentation COM énergétique (2000), où il est mentionné que des dispositions réglementaires nationales, régionales et locales, devront s'adapter au niveau de planification urbaine afin qu'une nette priorité à l'installation d'unités de SER pour production d'énergie électrique soit donnée.
- La stratégie du gouvernement grec pour le développement durable (2002).

Dans le cadre de la directive 2001/77/[EC], il a été posé en tant qu'objectif, jusqu'en 2010, que le 22,1% de la consommation totale d'énergie électrique de la Communauté doit provenir de SER. Spécialement pour la Grèce et conformément aux objectifs, comme ceux-ci sont déterminés par la loi 3468/2006, le taux de participation des SER à la consommation brute d'énergie électrique du pays doit s'élever, jusqu'en 2010, à 20,1 % et, en 2020, à 29% respectivement (4ème rapport national du Ministère de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, Hellénique, 2007).

Les tableaux suivant présentent les objectifs de puissance installée de la Grèce pour les années avenir ainsi que la situation du pays en puissance installée de SER.

Objectif de Puissance installée

(Decision Ministérielle, Υ.Α. Α.Υ./Φ1/οικ. 19598, ΦΕΚ 1630Β/2010)

ANEE	2014	2020
Stations Hydroélectriques	3700 MW	4650 MW
0-15MW	300 MW	350 MW
>15MW	3400 MW	4300 MW
Photovoltaïques	1500 MW	2200 MW
Stations des agriculteurs art. 15, paragr. 6 de la loi 3851/2010	500 MW	750 MW
Autres stations Photovoltaïques	1000 MW	1450 MW
Solaire Thermique	120 MW	250 MW
Éoliennes (Offshore inclus)	4000 MW	7500 MW
Biomasse	200 MW	350 MW
Total	9.520 MW	14.950 MW

4

Puissance installée jusqu'au Septembre 2013

Source: Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et du Changement Climatique www.resoffice.gr

Technologie RES	Ensemble du pays	Crète	Îles Ioniennes	Région Egée Sud	Région Egée Nord
Éoliennes	1808 MW (191 stations)	379 MW (63 stations)	241,7 MW (13 stations)	101,16 MW (30 stations)	46,66 MW (33 stations)
Photovoltaïques	2154 MW (14369 stations)	77,3 MW (1034 stations)	26,9MW (275 stations)	37,75MW (431 stations)	20,08 MW (278 stations)
Biomasse	46 MW (11 stations)				
Grande stations Hydroélectriques	3017 MW (15 stations)				
Petites stations Hydroélectriques (>15 MW)	218 MW (104 stations)	0,33 MW (1 stations)			
Total	70243 MW	456,63 MW	268,6 MW	138,91 MW	205,65 MW

Pour l'accomplissement des objectifs ci-dessus, il est nécessaire de mettre en place un des règles et des critères clairs de planification pour l'installation de sources d'énergie renouvelables.

2. LES DEFIS DE LA PLANIFICATION SPATIALE DES SOURCES D'ENERGIES RENOUVELABLES (SER) EN GRECE.

La planification, en général, des installations des SER en Grèce, était jusqu'aujourd'hui traitée dans le cadre de l'étude d'impact de chaque projet. Cette procédure, même si elle permettait l'estimation des impacts sur l'environnement au niveau de chaque projet individuellement, elle ne répondait pas cependant au besoin d'établissement de critères généraux concernant la planification et la localisation des projets d'énergies renouvelables.

La question de la planification constitue un point essentiel pour l'accomplissement des objectifs nationaux et Communautaires de production d'énergie renouvelable, car elle essaye d'optimiser et de faciliter l'intégration territoriale des projets au-delà des seules questions énergétiques et en tenant compte des spécificités locales, tout en respectant l'équilibre entre protection de l'environnement naturel et humain et la sécurité d'investissement [6].

Dans ce cadre, (de prévention, de l'atténuation et de dissuasion des impacts des projets des énergies renouvelables), le ministère hellénique de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics a élaboré un nouveau outil d'aménagement du territoire, selon les orientations de la loi d'aménagement du territoire (loi 2742/1999)¹. Il s'agit du «*Cadre Spécial de Planification Spatiale et de Développement Durable des Sources d'Energie Renouvelable (SER)*» adopté en Novembre 2008.

Il faut mentionner qu'en même temps, durant la période 2005-2008 ont été élaborés par le même ministère plusieurs outils pareilles : le «*Cadre Général de Planification Spatiale et de Développement Durable*¹» adopté en juillet 2008, le «*Cadre Spécial de Planification Spatiale et de Développement Durable pour le Tourisme*¹» actuellement en cours d'adoption, le «*Cadre Spécial de Planification Spatiale et de Développement Durable pour l'Industrie*¹» également en cours d'adoption, le «*Cadre Spécial de Planification Spatiale et de Développement Durable des Zones Côtières*¹» actuellement en préparation et «*le Cadre Spécial de Planification Spatiale et de Développement Durable des Régions Montagneuses*» [8] également en préparation.

Entreprendre une démarche aussi étendue de planification en Grèce, constituait un défi assez complexe et difficile, car c'était la première fois où la planification à l'échelle nationale

¹ La loi 2742/1999, qui a été votée en 1999, introduit un cadre institutionnel moderne intégré pour l'aménagement du territoire. Avec la loi de l'aménagement du territoire sont établis des principes, des procédures et des outils d'exercice de l'aménagement du territoire, avec pour but la promotion du développement durable et l'équité spatiale, la cohésion sociale, la protection de l'environnement et le renforcement de la place du pays à l'environnement international et européen.

Les moyens de la planification spatiale que la loi 2742/99 prévoit, sont constitués par le Cadre Général de Planification Spatiale et de Développement Durable, les Cadres Spéciaux de la Planification Spatiale et de Développement Durable, et les Cadres Régionaux de Planification.

Le Cadre Général de Planification Spatiale et de Développement Durable, constitue un ensemble de textes et de diagrammes à travers lesquels : a) ils sont enregistrés et évalués les facteurs qui influencent la croissance territoriale à long terme et la structure de l'espace national, b) ils sont évalués les impacts territoriaux de politiques internationales, européennes et nationales et, c) ils sont déterminés, dans une perspective de quinze (15) années, les priorités essentielles et les orientations stratégiques pour la croissance territoriale intégrée et l'organisation soutenable de l'espace national.

Les Cadres Spéciaux de la Planification Spatiale et de Développement Durable, complètent les orientations du Cadre Général de Planification d'Aménagement et de Développement Durable en ce qui concerne la croissance et l'organisation de l'espace national et notamment, la structure territoriale de certains secteurs ou de branches d'activités productives d'importance nationale, la structure territoriale des réseaux et des services et des infrastructures sociales et administratives d'intérêt national, à l'exception des réseaux et de services de télécommunications, ainsi que la répartition territoriale des infrastructures de connaissance et d'innovation.

a été entreprise, de manière systématique, sans pour autant pouvoir s'appuyer sur l'expertise, relativement faible dans ce domaine, tant de l'administration que de bureaux privés d'études en Grèce.

2.1. LE CADRE SPECIAL DE PLANIFICATION SPATIALE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES SOURCES D'ENERGIES RENOUVELABLES (SER).

Le Cadre Spécial de Planification Spatiale et de Développement Durable des Sources d'Energies Renouvelables (SER) est un outil d'aménagement du territoire, qui détermine, à l'échelle **nationale**, des principes, des orientations et des règles générales, qu'un projet d'énergie renouvelable doit respecter. Ceci permet de connaître d'avance les espaces auxquels est exclu un projet de SER, les régions appropriées à tels projets, ainsi que les conditions en matière d'aménagement du territoire qu'un projet doit respecter et notamment en tenant compte de la physionomie, de la capacité de charge, et de l'environnement naturel de l'espace d'installation. Ainsi, est obtenue la promotion de la production d'énergie électrique de SER, ainsi que l'atténuation des impacts négatifs à l'environnement [6].

Plus spécialement l'établissement de règles claires et communes, ainsi que de critères concernant la planification spatiale, devraient agir de façon catalytique sur l'accélération des rythmes d'infiltration d'énergie verte à l'ensemble de la production de l'énergie électrique, par les moyens de la simplification et de la systématisation des conditions qu'un projet doit respecter en matière d'aménagement du territoire, du renforcement de la sécurité d'investissement et de la levée des obstacles de la bureaucratie ainsi que par l'accélération des procédures administratives.

Les objectifs [6] du Cadre Spécial de Planification Spatiale et de Développement Durable des Sources d'Energies Renouvelables (SER) sont :

- **a. Former de politiques d'aménagement du territoire en matière de SER**, par catégorie d'activité (éolien, photovoltaïque, géothermie, biomasse, petites centrales hydrauliques,) et par catégorie d'espace.
- **b. Etablir de critères d'aménagement du territoire** qui permettront la création d'installations des SER viables et leur intégration harmonieuse à l'environnement naturel et humain.
- **c. Mettre en place d'un mécanisme efficace en aménagement du territoire** concernant des installations de SER, afin que les objectifs des politiques nationales et communautaires sur l'énergie et l'environnement soient obtenus.

2.1.1. LA PLANIFICATION SPATIALE DES PARCS EOLIENS

La programmation spatiale des parcs éoliens est une question assez complexe. Cela est dû au fait que même si les installations éoliennes peuvent être caractérisées en tant qu'activités favorables à l'environnement, elles présentent également certains impacts. Tout d'abord, en tant que projets d'infrastructure, elles ont un impact évident sur leur voisinage direct. Elles ont aussi un impact fort sur le paysage et génèrent potentiellement des impacts sur leur environnement immédiat (portée de l'ombre, impact sonore, conflits d'utilisation de sol, etc). En revanche, elles occupent très peu de place au sol et peuvent coexister avec d'autres activités telles que les activités agricoles.

La programmation spatiale a pour objectif de tirer un maximum d'avantages du potentiel de l'énergie éolienne en la planifiant de façon cohérente pour que son développement soit acceptable d'un point de vue territorial, énergétique, environnemental et socio-économique. C'est pourquoi l'établissement des règles et des critères pour la localisation des parcs éoliens est indispensable afin d'assurer l'équilibre entre protection de l'environnement et sécurité d'investissement.

Dans le cadre des politiques nationales il est attendu que l'énergie éolienne couvrira approximativement 50% de l'énergie produite par l'ensemble des énergies renouvelables. Par conséquent, une augmentation particulièrement importante des projets éoliens est prévue, et impose impérativement le besoin de la planification rationnelle de ces projets.

Dans ce cadre, l'existence du potentiel éolien exploitable est prise en compte en tant que critère d'importance particulière pour la planification et la localisation des parcs éoliens, sans pour autant laisser de côté d'autres paramètres qui sont liés à l'intégration harmonieuse de l'activité au milieu (protection de l'environnement naturel et culturel, compatibilité à d'autres utilisations de sol, etc.).

Les principaux objectifs du cadre spécial *de planification spatiale et de développement durable des sources d'énergie renouvelable (ser)* concernant les projets éoliens en particulier constituent [6]:

- Le repérage, (à travers l'identification du potentiel éolien disponible à l'échelle nationale), des régions appropriées qui permettront, en fonction de leurs particularités spatiales et environnementales, d'une part la plus grande concentration territoriale possible des installations éoliennes et d'autre part la création d'économies d'échelle.
- L'établissement de règles et de critères d'aménagement du territoire qui permettront d'une part la réalisation d'installations d'énergie éolienne viables et d'autre part leur intégration harmonieuse à l'environnement naturel, humain et au paysage.
- La mise en place d'un mécanisme de planification efficace pour la localisation des éoliennes, afin que les objectifs nationaux et européens soient obtenus.

L'approche méthodologique que «le cadre spécial de planification spatiale et de développement durable des sources d'énergie renouvelable (ser)» propose est la suivante :

- a) la distinction de l'espace national à différentes catégories ;
- b) la définition de règles d'aménagement du territoire d'une part d'application générale et d'autre part des principes et orientations spécifiques par catégorie de l'espace.

2.1.1.1. Distinction de l'espace national

Le territoire national a été distingué en quatre différentes catégories :

1. La partie de la Grèce continentale ;
2. Le bassin d'Attique ;
3. Les îles habitées de la mer Egée et de l'archipel Ionien ainsi que l'île de Crète ;
4. L'espace maritime (off shore) et les îlots inhabités.

Plus spécialement :

1. Sur la partie continentale sont distinguées :

- a. les Régions à Priorité Eolienne (RPE)² et
- b. les Régions de Convenance Eolienne (RCE).

En tant que RPE sont définies les régions continentales qui disposent des avantages pour l'installation de parcs éoliens, et qu'elles réunissent, en même temps, la plus grande demande d'installation de parcs. Sur ces régions (RPE) est calculée *la capacité de charge* en éoliennes.

Sont également déterminés des critères - règles d'aménagement du territoire plus favorables, par rapport aux autres catégories de l'espace national, (comme les distances du lieu d'installation du projet par rapport aux utilisations de sols et des activités avoisinantes, la densité maximale permise d'installations éoliennes par collectivité municipale - *capacité de charge*, les règles d'intégration au paysage) dans le but d'atteindre des concentrations importantes des parcs éoliennes dans ces régions[6].

En tant que *capacité de charge* s'est définie «la capacité maximale d'installation des éoliennes» dans une région, en tenant en compte tous les paramètres, au degré que ceux-ci

² Les régions en rouge sur la carte **des Régions à Priorité Eolienne (RPE)** qui suit.

plaident en faveur ou, en revanche, limitent «la possibilité maximale d'installation des éoliennes», afin que les caractéristiques de la région d'installation ne soient transformées de façon irréparable [6].

Cependant, la *capacité de charge* est une notion de potentiel, qui indique une «limite». Cette limite peut être modifiée de manière diachronique, étant donné que les écosystèmes naturels et humains sont caractérisés par une dynamique évolutive intense, avec d'adaptations et de mutations continues.

Pour calculer la *capacité de charge maximale d'éoliennes* des Régions à Priorité Eolienne (RPE) uniquement, on déduit «du potentiel éolien éventuel exploitable³» le potentiel éolien qui correspond aux *zones d'exclusion*⁴. La *capacité de charge* qui ressort est exprimée en nombre d'éoliennes (et à titre indicatif en MW).

Conformément à ceci, la *capacité de charge* par Régions à Priorité Eolienne (RPE), est pour la RPE n° 1 de 480⁵ éoliennes (de manière indicative 960 MWe), pour la RPE n° 2 de 1.619³ éoliennes (de manière indicative 3.237 MWe), pour la RPE 3 de 438³ éoliennes (de manière indicative 876 MWe).

L'installation des éoliennes est permise aussi en dehors des Régions à Priorité Eolienne (RPE), aux régions qui disposent d'un potentiel éolien exploitable et se prêtent, pour cette raison, à l'installation des parcs éoliens, appelées dorénavant Régions de Convenance Eolienne (RCE). Ces régions obtiennent des critères - règles d'aménagement du territoire moins favorables par rapport à ceux des RPE, (concernant les distances de la place d'installation du projet par rapport aux utilisations de sols et des activités avoisinantes, la densité maximale permise d'installations éoliennes par collectivité municipale - *capacité de charge*, les règles d'intégration au paysage).

2. Le bassin d'Attique, malgré le fait qu'il appartient à la partie continentale, est considéré en tant que catégorie particulière d'espace en raison de son caractère métropolitain. Pour cette unité métropolitaine une étude d'aménagement du territoire spécifique a été élaborée, ou le potentiel éolien ainsi que les interdictions environnementales ou autres ont été examinés en détail. Cette étude prévoit une *capacité de charge* estimée à 50 éoliennes (à titre indicatif 100 MWe¹).

3. Les îles habitées des mers Egée et Ionienne et l'île de Crète. Cette partie de l'espace, est caractérisée d'un potentiel éolien très élevé et d'une capacité d'accueil estimée à 7.155 éoliennes (à titre indicatif 14.310 MWe⁶). Cependant, l'exploitation de ce potentiel se limite en raison des restrictions techniques qui concernent la stabilité du réseau des îles qui ne sont pas raccordées au continent. En prenant en compte qu'aujourd'hui le taux maximal d'infiltration d'énergie renouvelable est de 15-30% de la demande maximale de chaque île non raccordée au réseau, la *capacité de charge* estimé ci-dessus se limite à 1.075-2.145 éoliennes respectivement (à titre indicatif 2.150-4.290 MWe), à condition que l'ensemble de l'espace insulaire est considéré comme non raccordé au réseau continental.

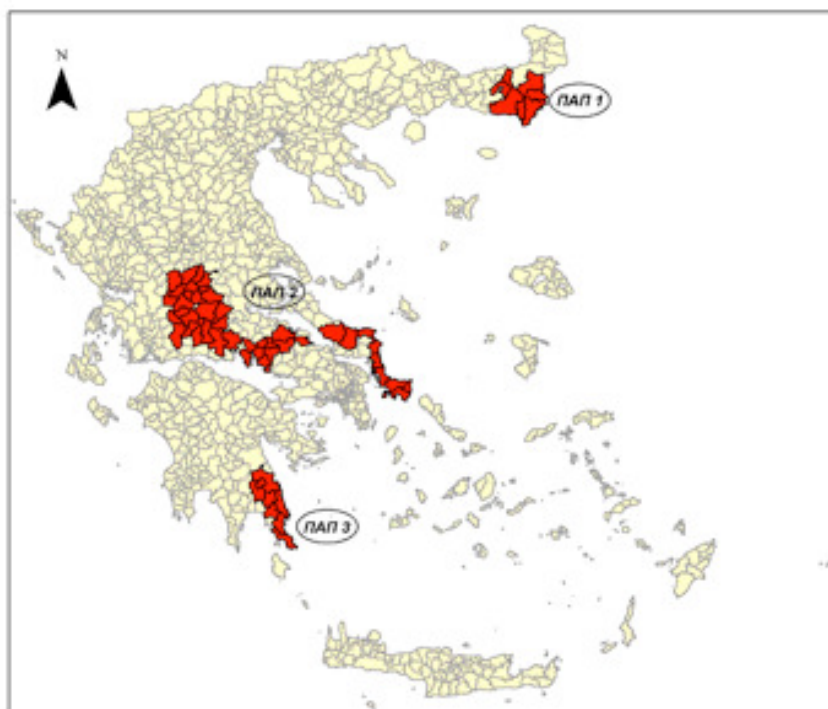
³ Le potentiel éolien éventuel exploitable est calculé de façon suivante : en délimitant l'espace disponible à l'installation des éoliennes, son potentiel éolien éventuel exploitable (exprimé en MWe), résulte de la corrélation de la taille de la surface de l'ensemble des zones qui peuvent être exploitées et de la surface moyenne de l'archétype éolien (puissance 2 MWe et diamètre des pales de 85m). La taille de cette surface moyenne, suivant les expériences et les exigences de sécurité ainsi que la technologie courante, est fixée à 0,0758 km².

⁴ Zones d'exclusion : il s'agit des aires où la localisation des éoliennes est interdite.

⁵ Il s'agit des éoliennes archétypes c'est-à-dire de puissance de 2 MWe, de diamètre de pales de 85m et d'occupation au sol théorique de 0,0758 km².

⁶ Il s'agit des estimations de l'étude de base «cadre spécial de planification spatiale et de développement durable des sources d'énergie renouvelable (ser)», effectué par le Ministère Hellénique de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics en 2007, qui utilise comme archétype d'éolienne un modèle de puissance de 2 MWe et de diamètre de pales de 85m.

Régions à Priorité Eolienne (RPE)



Source : Ministère Hellénique de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics (2008)

4. L'espace maritime (off shore) et les îlots inhabités

L'espace maritime est caractérisé, en général, par de grandes profondeurs qui – en utilisant les technologies actuelles - sont prohibitifs à l'installation des parcs éoliens maritimes. Cependant, il ne faut pas exclure de cas isolés de régions relativement peu profondes à potentiel éolien important.

Par ailleurs, ils n'existent pas, jusqu'aujourd'hui, de données concernant le potentiel éolien de l'espace maritime, ni de demandes d'installation de parcs éoliens (en raison de difficultés d'exploitation), ce qui fait que les régions probables d'exploitation avoisinent de fait aux régions continentales ou insulaires qui disposent de potentiel éolien exploitable.

Importantes perspectives d'exploitation du potentiel éolien des mers helléniques se présentent, avec l'installation de parcs éoliens à des îlots inhabités et l'acheminement de l'énergie électrique produite via des câbles sous-marins. Ces îlots sont considérés en tant que catégorie particulière d'espace, en raison de leurs caractéristiques particulières liées à la géomorphologie, à l'échelle, à l'aménagement du territoire et à l'environnement [6].

Ces deux perspectives peuvent faire face à une série de problèmes qui sont apparus durant la dernière décennie en Grèce et qui se relient à la localisation des parcs éoliens tout en évitant :

- des conflits, assez intenses, concernant l'intégration des parcs éoliens au paysage, bien que le paysage maritime a une plus grande capacité de charge des éoliennes.
- des conflits d'utilisation de sol, étant donné que la concurrence entre les différentes activités productives est faible, les conflits d'utilisation de sol sont nettement limités et la planification d'un tel projet est plus facile.

2.1.2. DEFINITION DE REGLES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PLANIFICATION DES PARCS EOLIENS.

Le cadre spécial de planification spatiale et de développement durable des sources d'énergie renouvelable (ser) prévoit un certain nombre des règles concernant la planification spatiale des parcs éoliens [6] :

Selon ce dernier, les règles de la planification spatiale des parcs éoliens concernent :

- a. La définition des distances pour garantir le fonctionnement des installations.

b. La définition des zones d'incompatibilité ou d'exclusion, dans lesquelles l'installation d'unités éoliennes est interdite. Ces zones comprennent les zones d'incompatibilité / d'exclusion et les distances des certaines régions ou activités, que les installations éoliennes doivent respecter. Ces zones sont communes sur l'ensemble du territoire national avec quelques exceptions concernant l'espace maritime.

Plus spécialement, ces zones concernent :

- des espaces d'intérêt environnemental : il s'agit des espaces de protection absolue de la nature, des noyaux de réserves nationales, des écotopes prioritaires, des espaces côtiers remarquables, des plages etc. ;
- des régions d'héritage culturel : espaces archéologiques, monuments culturels et lieux historiques ;
- des régions ou il y a une activité d'urbanisation : cités, cités protégées, résidences isolées etc ;
- des réseaux d'infrastructure: axes routiers, lignes de chemin de fer, réseaux de télécommunication, etc ;
- des zones d'activités productives : Zones touristiques et de logements, terre rurale de productivité élevée, piscicultures etc.

c. l'identification de la densité maximale d'installation des éoliennes par collectivité municipale, selon les différentes catégories de l'espace national, dans le but d'éviter la «monoculture» des parcs éoliens.

Par exemple, dans les Régions à Priorité Eolienne (RPE), une éolienne pour chaque 1000 km² est permise sur l'ensemble de la surface de la collectivité municipale, et dans les Régions de Convenance Eolienne (RCE) une éolienne pour chaque 1600 km² est permise, tandis que dans les régions insulaires une éolienne est permise pour chaque 2000 km².

d. la définition, par catégorie d'espace, des règles d'intégration des éoliennes au paysage dans l'objectif de minimiser leur impact négatif.

3. LES AUTRES SOURCES D'ENERGIE RENOUVELABLES SELON LE CADRE SPECIFIQUE

3.1. REGLES D'AMENAGEMENT POUR LA PLANIFICATION DES PETITES CENTRALES HYDROELECTRIQUES (<15MW)

La mise en valeur du potentiel hydraulique constitue un objectif important étant donné qu'il s'agit d'une source renouvelable d'énergie avec un rendement énergétique élevé et une possibilité de combiner plusieurs utilisations de l'eau.

L'installation des petites centrales hydroélectriques devrait augmenter substantiellement les années prochaines, parce que la Grèce dispose, d'une part d'importantes sources à ce secteur et d'autre part d'une multitude de places exploitables.

Cependant, la réalisation et le fonctionnement de petites centrales hydroélectriques, (de puissance installée jusqu'à 15 MW), provoque des impacts sur l'environnement naturel et humain, tant en raison de la centrale elle-même, qu'en raison des infrastructures qui l'accompagnent. Il est alors important de reconcilier la demande accrue pour l'installation des petites centrales hydroélectriques et la protection de l'environnement. C'est pourquoi le *Cadre Spécifique* essaye de mettre en place les bases d'une planification rationnelle concernant l'installation de ces centrales [6].

La méthodologie qui a été suivie est la suivante :

1. Identification des bassins hydrologiques qui disposent d'un potentiel hydraulique exploitable important.

2. Définition des zones d'incompatibilité /d'exclusion, dans lesquelles l'installation d'unités hydroélectriques est interdite essentiellement pour de raison de protection de l'environnement.

3. Evaluation de la capacité de charge des bassins hydrologiques, c'est-à-dire évaluation de la capacité maximale d'installation des centrales hydroélectriques dans le même

bassin hydraulique, ainsi que définition des critères d'aménagement du territoire qui assurent soit la coexistence des centrales avec d'autres utilisations de sol, ou d'autres activités, comme notamment l'approvisionnement en eau potable des villes et l'irrigation d'étendues agricoles, soit le maintien des caractéristiques hydrobiologiques et écologiques des bassins.

4. Définition de critères et de règles d'intégration des petites centrales hydroélectriques à l'environnement naturel, culturel et anthropique de leur région d'installation.

3.2. DEFINITION DE REGLES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PLANIFICATION D'AUTRES SOURCES D'ENERGIES RENOUVELABLES

En dehors de l'énergie éolienne et de l'énergie hydraulique, les autres sources d'énergie renouvelables qui semblent, sur la base des données disponibles au niveau national, réunir aujourd'hui des conditions suffisantes d'exploitation, sont l'énergie solaire, la biomasse et/ou les biogaz et l'énergie géothermique.

Dans le cadre des objectifs qui sont posés au présent Cadre Spécial, l'approche méthodologique générale adoptée pour la planification des formes susmentionnées, est la suivante [6] :

1. Identification des régions appropriées à l'installation des formes d'énergies susmentionnées ayant comme critère la disponibilité des ressources.

2. Définition des zones d'incompatibilité / d'exclusion, dans lesquelles l'installation d'énergies renouvelables est interdite. Ces zones sont communes sur l'ensemble du territoire national et comprennent d'une part les utilisations des sols auxquels l'installation des centrales de production d'énergie renouvelable est interdite, et d'autre part les distances nécessaires des installations par rapport aux zones d'exclusion (buffer zones).

Discussion - Conclusions

L'augmentation actuelle du prix de l'énergie crée des nouveaux problèmes et défis que les Etats et les régions doivent surmonter. En effet, la hausse de la demande mondiale en énergie crée des tensions croissantes sur le marché. Dans ce cadre, une rupture imprévue des approvisionnements ou une augmentation soudaine de la demande peut entraîner une croissance des prix encore plus importante et durable. Cette augmentation du prix de l'énergie favorise sans doute le développement des énergies renouvelables. C'est pourquoi certains Etats essayent de mettre en place des mécanismes qui faciliteront le développement des énergies renouvelables.

L'approche hellénique, par la création du «*Cadre Spécial de Planification Spatiale et de Développement Durable des Sources d'Energie Renouvelable (SER)*», constitue une approche de planification «*top-down*» ce qui est dû aux handicaps que la planification aux niveaux inférieurs présente ainsi qu'au fait que le système national de planification est caractérisé d'une concentration de compétences au niveau de l'administration centrale, ce qui est accentué par la crise économique (Kyvelou et Marava, 2017).

Le principe d'établissement de règles et de critères de planification pour l'installation de sources d'énergie renouvelables concerne tant la protection de l'environnement, en particulier des régions dotées d'un environnement sensible que la coexistence harmonieuse avec d'autres activités productives et le renforcement de la sécurité d'investissement.

Spécialement, la détermination de la *capacité de charge* des régions à priorité éolienne et l'introduction des méthodologies d'estimation de la « saturation » du paysage en provenance de l'installation de parcs éoliens contribuera à l'intégration harmonieuse des unités éoliennes au milieu (environnement, paysage etc.). Il faut également inventer les types d'action et les politiques nécessaires pour des différents types de régions pour assurer une transition en douceur vers une économie et de modes de vie à bas-carbone. Il reste, en effet, à inventer comment l'état, les régions ou les villes peuvent créer de conditions-cadres pour débloquent des investissements à faibles émissions de carbone par le secteur privé.

Par ailleurs, le Cadre Spécial de la planification spatiale et du développement durable étant à une échelle nationale de planification, pose inévitablement, certaines exigences pour les projets d'aménagement du territoire, les projets d'urbanisme ou sectoriels, de niveau inférieur, déjà légiférés ou sous institutionnalisation. Il faudra, donc, qu'une démarche importante soit

fournie pour instaurer une cohérence entre les différentes échelles de planification, ce qui est d'ailleurs prévue par la loi 2742/1999 sur l'aménagement du territoire et le développement durable, fortement influencé par les principes directeurs du SDEC (Schéma Directeur de l'Espace Communautaire).

Il faut, toutefois, admettre que l'ensemble des *Cadres Spéciaux et le Cadre Général de Planification Spatiale et de Développement Durable* élaborés par le Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, essayent de renverser la tendance existante que selon elle, la planification stratégique spatialisée (Kyvelou, 2010) était traditionnellement absente en Grèce. La planification stratégique sera, pourtant, *sine-qua-non* dans le cas que les perspectives de développement des éoliennes offshore rencontreront l'aménagement du territoire maritime, en voie d'institutionnalisation en Grèce, suite à la Directive 2014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014. Il est bien connu que le développement des éoliennes constitue le plus souvent la force motrice principale de l'aménagement du territoire maritime et de l'élaboration des plans maritimes.⁷

Il est fort probable que l'interrelation entre l'aménagement du territoire maritime et l'installation des éoliennes « offshore » puisse favoriser la transition énergétique et servir à la formation de multiples stratégies géopolitiques, envers le développement durable et la résilience territoriale du pays, face à la crise économique.

Références bibliographiques

1. ELETAEN (2007), Colloque ayant pour thème d'aménagement du Territoire et SER. La clé pour le développement des SER (en grec).
2. E.E., Communication from the Commission, ENERGY FOR THE FUTURE: RENEWABLE SOURCES OF ENERGY - White Paper for a Community Strategy and Action Plan, COM(97)599 final, 26/11/1997
3. E.E., Final report on the Green Paper "Towards a European strategy for the security of energy supply", COM(2002) 321 final, Brussels, 26.6.2002
4. E.E., Directive 2001/77/[EC] du Parlement Européen et du Conseil, du 27 septembre 2001, sur la promotion de l'énergie électrique qui est produite par sources d'énergie renouvelables au marché intérieur de l'énergie électrique, journal officiel No L 283, 0033 - 0040, 27/10/2001.
5. Kyvelou S., « De l'aménagement à la gestion du territoire : les concepts de planification stratégique spatiale et de la cohésion territoriale en Europe », Ed. KRITIKI, Athènes, 2010 (en grec).
6. Kyvelou S., Marava N., « From Centralism to Decentralisation and Back to Recentralisation due to the Economic Crisis: Findings and Lessons Learnt from the Greek Experience », in José Manuel Ruano, Marius Profiroiu (eds.), THE PALGRAVE HANDBOOK OF DECENTRALISATION IN EUROPE 2017, Springer International Publishing
6. Les cahiers du GRIDAUH, (2006) Le contenu des plans d'urbanisme et d'aménagement dans les pays d'Europe de l'Ouest, Colloque International de Genève - Lausanne, série Droit Compare.
7. Ministère de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, (2007), Cadres Spéciaux de Planification Spatiale et de Développement Durable de SER.
8. Ministère de Développement, (2007), 4ème rapport national sur niveau d'infiltration de l'énergie renouvelable en l'an 2010 (article 3 de directive 2001/77/EC), (en grec).
9. Oiry Annaïg, « Conflits et stratégies d'acceptabilité sociale autour des énergies marines renouvelables sur le littoral français », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 15 Numéro 3 | décembre 2015, mis en ligne le 28 décembre 2015.
10. PREDAC, (2002) La programmation spatiale des projets éoliens.

⁷ Certains pays, comme l'Allemagne, ont étendu leur législation sur l'aménagement du territoire, et donc leurs compétences pour l'aménagement du territoire maritime aux ZEE (Zones Economiques Exclusives), avec incitation habituelle de faire développer le secteur de l'énergie éolienne en mer. En Espagne, également, le zonage des eaux territoriales est dans la plupart des cas dédié à la promotion de l'énergie éolienne offshore.

PAYSAGES SENSORIELS ET QUARTIERS DURABLES : DES PAYSAGES CALMES ? ANALYSE CRITIQUE DES 3 QUARTIERS DITS DURABLES DU NORD DE L'EUROPE¹

Théa MANOLA

Architecte-Urbaniste / LADYSS – CNRS – Paris - France / Lab'Urba - Institut d'Urbanisme de Paris -
Créteil - France / Studio de recherche Politopie - Vitry-sur-Seine - France
thea.manola@gmail.com

Nathalie GOURLOT

Géographe-Urbaniste / Studio de recherche Politopie - Vitry-sur-Seine - France
ngourlot.politopie@gmail.com

Summary

Several developments have led in recent decades the theory of landscape on the way to a more holistic and qualitative approach closer to people. Newly qualified the landscape can now enrol in a full sensory approach to urban planning and serve the challenges of urban "sustainability". More specifically, to what extent the so-called sustainable neighbourhoods respond or not a sensory quality and even more specific sound? Can they be seen as "quiet areas"? Conversely, how these neighbourhoods and multisensory landscapes can help us to reflect on the notion of calm in the city? To aboard these reflections, we propose firstly to discuss the potential links between sustainable urban development and a sensitive approach of space. Then we will detail the methodological steps and case studies of four researches [1, 2, 3, 4] that have helped to guide and test our results. The results themselves will first focus on what the quiet and calm of the possible spaces in the city identification criteria. More in detail, we will focus on the (sound)scapes of three northern European sustainable neighbourhoods and interrogate their qualification (or not) as "calm" before drawing attention to some final recommendations.

1. Introduction

Plusieurs évolutions ont amené ces dernières décennies la théorie du paysage sur le chemin d'une approche plus globale et qualitative, plus proche des habitants. Nouvellement qualifié entre matériel et immatériel, ordinaire, et multisensoriel, le paysage peut aujourd'hui pleinement s'inscrire dans une approche sensorielle de l'urbanisme et servir les enjeux de la "durabilité" urbaine tant clamée. **Plus spécifiquement, dans quelle mesure les quartiers dits durables peuvent-ils répondre ou non d'une qualité sensorielle et *a fortiori* sonore spécifique ? Peuvent-ils être perçus comme des « zones calmes » à part entière, en écho à une Directive européenne de 2002 ? A l'inverse, comment ces quartiers et leurs paysages multisensoriels peuvent-ils nous aider à réfléchir sur la notion de calme en ville ?** Pour cheminer dans ces réflexions, nous proposons ici de faire, au préalable, un petit point sur les liens potentiels entre le développement urbain durable et une approche sensible de l'espace, avant d'étayer les étapes méthodologiques et les terrains d'études des quatre recherches [1, 2, 3, 4] qui ont permis de guider et d'éprouver nos résultats. Par souci de clarté, les résultats seront présentés en deux volets. Le premier volet de résultats, issus de deux travaux sur les zones calmes, portera sur ce qu'est le calme et sur les possibles critères d'identification d'espaces calmes en ville. Le deuxième volet de résultats, issus de deux autres travaux portant sur les paysages multisensoriels, dressera un rapide portrait des paysages (sonores) de trois quartiers dits durables nord-européens et interrogera leur qualification (ou non) de calme. Enfin, si les recherches sur les zones calmes et le paysage multisensoriel n'ont pas fait, à ce

¹ Titre en anglais : "Senscapes of Sustainable Neighbourhoods: "Calmscapes"? Critical Analysis of Scencapes of 3 so Called Sustainable Neighborhoods in Northern Europe"

jour, l'objet d'un rapprochement réel, leurs résultats se font largement écho et nous permettront d'attirer l'attention sur quelques recommandations conclusives croisées.

Le développement urbain durable : une occasion manquée pour prendre en considération le sensible des habitants ?

L'urbanisme sensoriel et son socle théorique se sont construits en réaction à l'urbanisme moderne, lequel a conduit à une « opposition de la ville contemporaine avec la nature, les sens, la vie collective, la variation des saisons, la mémoire du temps qui passe... » [5, p.92]. Cette approche sensorielle de l'urbanisme fait aujourd'hui écho à des préoccupations contemporaines prégnantes, et en particulier à celles qui dessinent les enjeux de la « durabilité » urbaine : reconsidérer la nature en ville, l'impact des saisons et plus largement des temporalités, mettre au centre de la réflexion l'être humain, répondre à une certaine recherche de bien-être...

Comme le suggèrent certains auteurs, il est possible d'entrevoir « *dans la durabilité une manière d'appréhender la ville qui fait rupture avec les conceptions précédentes...* » [6, p.15]. En effet, les outils et instruments du développement durable (Agendas 21, chartes territoriales de développement durable, observatoires, quartiers durables, etc.) concrétisent des évolutions certes discrètes mais non moins effectives. Ils visent ainsi des territoires d'intervention habituellement peu traités (ex : les territoires industriels). Ils proposent aussi d'autres stratégies et modalités de construction de l'action, avec notamment une gouvernance intégrant la totalité des parties prenantes et des objets d'observation et d'intervention centrés sur l'être humain (qualité de vie, bien-être, etc.).

Dans ce cadre, le pluralisme des savoirs et la reconnaissance de l'habitant comme acteur politique à part entière fait aussi partie de la pensée du développement durable. Dans cette perspective, on s'aperçoit qu'il y aurait *de facto* une étroite relation entre les principes du développement durable et les exigences d'une approche sensible de l'espace. Cette proximité tient à la volonté de penser et faire l'espace en plaçant l'homme et son milieu au centre des préoccupations. C'est dans ce cadre que les cinq sens, la sensibilité et plus généralement l'esthétique pourraient être (re)considérés [7].

Cependant, l'habitant et son rapport sensible au monde / à l'environnement construit se révèlent encore à ce jour une dimension négligée du développement (urbain) durable et l'habitabilité (au sens d'Heidegger) de notre monde s'en voit de ce fait mésestimée voire détournée [8]. Pourtant, aborder les questions de la multisensorialité et du sensible permettrait de traiter de manière plus holistique la durabilité spatiale, de sortir d'une approche essentiellement centrée sur les questions techniques d'une certaine écologie, et d'intégrer une vision plus phénoménologique et sociale de celle-ci.

Dans la perspective d'un dépassement de cette occultation, par les approches contemporaines du développement urbain durable, de tout un pan de l'expérience (sensible) de l'homme, le paysage, et plus spécifiquement le paysage multisensoriel, devient une question essentielle et plus encore un moyen potentiel pour aider à la considération du sensible habitant à des fins d'action. Pour nous, si le paysage peut revêtir ce rôle, c'est parce qu'il n'est plus une relation contemplative et donc distanciée, basée principalement sur la vue, mais une relation immersive, expérientielle [9], potentiellement ordinaire [10] et de ce fait multisensorielle qui est en même temps : un système de rapports entre l'homme et son environnement et une approche potentielle de l'espace. Le vocable « paysage multisensoriel » vise justement le croisement d'une approche théorique sur la sensorialité urbaine et le sensible *via* le paysage dans sa définition contemporaine d'une part, et une approche plus « pratique » qui renverrait aussi vers le paysage comme projet d'autre part.

Malgré les évolutions théoriques [11, 12], il est intéressant de constater que la prise en compte du vécu (multisensoriel) et du sensible par les politiques publiques est aujourd'hui encore très limité, se cantonnant à une approche souvent quantitative et technique, *via* les pollutions et nuisances (sonores, olfactives...). De même, les exemples d'aménagement pérennes venant du monde opérationnel (architecturaux, urbains, paysagers) sont encore marginaux, souvent contentés à une échelle micro, et ne dépassent parfois pas la phase papier. Cependant, certaines réflexions et actions vont dans le sens d'une considération plus sensible de l'espace.

Pour exemple, dans le champ plus spécifiquement sonore qui nous intéresse ici, les réflexions et législations récentes vont peu à peu dans ce sens d'une préoccupation croissante

vers des approches plus globales et qualitatives des espaces. En cela, la Directive européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, tout en maintenant une logique technique, laisse s'immiscer la notion plus qualitative de « zones calmes » qu'il s'agit alors d'identifier et de protéger. Or, cette notion nouvelle n'a pas fait l'objet d'une définition bien circonscrite de la part des instances européennes, laissant ceci à la discrétion des Etats membres. Cette instabilité, différemment appropriée dans les transpositions nationales (à partir de 2006 en France), est alors l'occasion d'une réflexion sur les connaissances et informations les plus appropriées pour déterminer les contours de ce qui pourrait constituer à termes de nouveaux périmètres d'intervention. En contraste avec le modèle traditionnel de planification, les réflexions actuelles, guides nationaux très récemment produits et quelques expériences déjà menées dans plusieurs pays européens inviteraient, sur cette question du calme sonore : à une pensée plus intersectorielle et donc à une meilleure articulation de différents registres de savoirs (professionnels, scientifiques, ordinaires...), ainsi qu'à des avancées en matière de démocratie participative [4] face aux limites de la cartographie [3].

2. Méthodologie de recherche et terrains des 4 recherches mobilisées

Dans le cadre du présent article, nous mettrons en écho les résultats de quatre recherches : deux centrées sur les zones calmes, deux centrées sur les paysages multisensoriels. Mais donnons au préalable quelques précisions méthodologiques sur ces différents travaux.

Face au manque de travaux au sujet des « zones calmes », l'IAURIF a impulsé en 2006 la première recherche exploratoire en France pour interroger la notion de « calme » [3]. Ce premier travail a consisté en :

- Une recherche bibliographique, en s'intéressant notamment aux cartographies sur des sujets proches réalisés en France et en Europe ;
- La consultation de 89 acteurs territoriaux (dont 22 étrangers) par enquête écrite, complétée par 12 entretiens avec des acteurs franciliens ;
- Une ébauche cartographique des zones calmes en Ile-de-France, introduite dans le récent Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

Toujours à la recherche de critères pour cerner le calme en ville et plus encore de méthodes pour aider les collectivités à agir, G. Faburel et N. Gourlot (2008) ont réalisé un guide sur le sujet pour la mission Bruit du Ministère français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT). Ce référentiel national pour la définition et la création des zones calmes n'est pas un « outil clé en main » mais un outil de réflexion pour que les espaces calmes soient au mieux identifiés sur les différents territoires, tout en ayant conscience de certains enjeux. Reprenant les résultats de N. Gourlot et E. Cordeau (2006), ce guide articule les enseignements de trois moments méthodologiques :

- Un état de l'art sur la question, particulièrement sur la base de retours d'expériences étrangères ;
- Des entretiens approfondis auprès de 14 acteurs français de l'environnement, l'urbanisme, les transports, de plusieurs institutions territoriales (collectivités, bureaux d'études, associations...) dans différentes régions françaises ;
- Une investigation sur six sites français de configuration urbaine, sociale, et environnementale différente, avec pour chacun des sites : un diagnostic territorial, des enregistrements sonores² et 10 entretiens auprès d'usagers et habitants. Les terrains d'étude ont été : le parc départemental du Sausset (Aulnay-sous-Bois et Villepinte - 93) ; la « plage » de Champigny-sur-Marne

² Les enregistrements sonores et leur protocole ont été réalisés avec la participation de membres de l'ODES 94, Bruitparif, le CETE de l'Est, l'INRETS, que nous remercions chaleureusement ici.

(94) ; la place Sathonay (Lyon - 69) ; l'esplanade de La Défense (92) ; la zone 30 du quartier de l'Île verte (Grenoble - 38) ; la cité Pont de Pierre (Bobigny - 93).

Ces deux premiers travaux feront l'objet d'un premier volet de résultats mettant l'accent sur ce qu'est le calme et sur les possibles critères d'espaces calmes en ville. Sur la base des manques et réflexions pointées, nous aborderons la notion de paysage multisensoriel dans un second volet de résultats.

Au croisement de la thématique paysagère et de celle du développement durable, nous mobiliserons ainsi les résultats de deux autres recherches [1, 2³], qui se sont proposés d'analyser et de comprendre les paysages multisensoriels dans des quartiers durables nord-européens⁴. Plus précisément, il s'est agi d'apprécier les conditions méthodologiques et portées opérationnelles de la prise en compte, par le biais des paysages, des rapports multisensoriels aux territoires de vie (en l'occurrence des quartiers), et ce non seulement par l'amont des actions qui, à ce jour, se réclament du développement durable (contextes socio-spatiaux, logiques et conduites de projets, conceptions paysagères...) ; mais aussi une fois les interventions réalisées (vécus habitants des quartiers, rapports aux paysages, dimensions sensorielles...).

Pour ce faire, une démarche méthodologique emboîtée a été conçue. Cette démarche articule de manière progressive plusieurs investigations de terrain, visant une meilleure compréhension de la complexité du sensible en situation :

- des entretiens semi-directifs avec des acteurs impliqués dans le conseil, la conception, la réalisation et/ou la gestion des projets (3 par quartier) ;
- des entretiens ouverts courts avec des habitants (30 en moyenne par quartier) ;
- des « parcours multisensoriels » (10 par quartier) ;
- des « baluchons multisensoriels » (de 5 à 8 par quartier). Cette démarche originale consiste à proposer un carnet dans lequel les habitants inscrivent sur une période assez longue (environ une semaine) leurs sentirs et ressentirs quotidiens. Pour pallier les difficultés éventuellement existantes liées à l'écriture, plusieurs supports d'expression ont été proposés : le dessin, l'enregistrement audio à l'aide d'un dictaphone, la prise de photos et la collecte d'objets dans le quartier.

Les trois quartiers dits durables retenus dans le cadre de ces deux derniers travaux⁵ ont été :

- le Wilhelmina Gasthuis Terrein à Amsterdam (Pays-Bas) : opération de renouvellement urbain d'un ancien site hospitalier (années 1980 – 2000) suite à des contestations locales quant à la démolition de l'hôpital qui a conduit à l'occupation illégale du site (squat) ;
- le quartier d'Augustenborg à Malmö (Suède) : opération (année 1990 jusqu'à nos jours) de « réhabilitation écologique » d'un quartier d'habitat social de 3 000 habitants, très stigmatisé ;
- le quartier BO01 à Malmö (Suède) : quartier créé à l'occasion de l'exposition européenne de l'habitat en 2001, d'une superficie de 30 ha (3 000 logements)

3 Il s'agit ici des résultats du travail doctoral de T. Manola [1]. Ce travail a été mené en parallèle et de manière étroite avec une recherche collective réalisée dans le cadre du Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement (PIRVE 2008) financée par le PUCA et le CNRS [2].

4 Des spécificités paysagères sont souvent associées à ces quartiers, du fait par exemple du rôle des considérations sur la nature, ou encore de l'innovation architecturale recherchée. En outre, ces projets mettent en avant une certaine implication habitante. En ce sens, les quartiers étrangers se prêtaient à la mise en place de démarches empiriques d'analyse de la multisensorialité.

5 A noter que le quartier de Kronsberg a également été étudié dans le cadre de la recherche collective évoquée [2] et ne sera pas présenté ici.

largement médiatisé pour son esthétique architecturale et paysagère, et l'importance accordée à l'innovation éco-technologique.

Ces précisions apportées, voyons quels peuvent être les apports d'une approche par les paysages multisensoriels pour l'identification et la protection des zones calmes d'une part, mais plus généralement pour une démarche plus qualitative et sensible de l'urbain.

3. Résultats I : Les zones calmes, des espaces de ressourcement et de bien-être ? Pour quels critères ?

Des deux travaux sur les zones calmes présentés précédemment [3, 4], plusieurs résultats ressortent. De façon globale et notamment du travail de terrain, il ressort que le calme est important, ou plus précisément la possibilité d'avoir des moments de calme, au moins temporairement. Le calme s'oppose à l'agitation et à la densité des hommes et des activités, symboles de ce qui fait l'urbanité. C'est pourquoi les espaces naturels, propres à susciter un ressourcement et un dépaysement, constituent un cadre privilégié pour trouver le calme. Néanmoins, soulignons que tout espace, « vert » ou non, est éligible au qualificatif de « calme ».

Plus spécifiquement, le calme n'est pas dépendant du niveau de bruit : un même individu peut exprimer conjointement un besoin important de calme et une insensibilité au bruit en général ; et, un lieu peut tout à la fois avoir un niveau sonore relativement élevé (quantifié comme tel par des enregistrements sonores) mais être qualifié de calme (par un individu).

Le calme est une aménité spatiale, qui peut permettre de décrire de façon globale un lieu. Selon les habitants et usagers de l'espace, la satisfaction d'un lieu résulte d'une impression d'ensemble, fruit de la coexistence et des interactions entre de multiples critères et références, au rang desquels : l'aspect fonctionnel (accessibilité, commodités, aménagement) ; l'aspect humain / relationnel (convivialité, solidarité, cohésion) ; l'ambiance sensible (éléments naturels, ambiance sonore, esthétique) ; l'usage et le confort du lieu (activités, propreté, sécurité) ; la morphologie de l'espace (ex. relation à la ville / à la campagne).

Si une zone calme apparaît bien comme un espace de moindre exposition au bruit (notamment par rapport aux transports), les premiers retours d'expériences et débats insistent sur la nécessité de tenir compte non seulement des aspects qualitatifs de l'environnement sonore, mais aussi de l'environnement au sens large, de ses usages, des fonctions de l'espace, des représentations et ressentis suscités, etc. Autrement dit, c'est la relation entre les populations et leur environnement qui importe et identifie les zones calmes à une portion singulière de territoire, invitant à une diversité des qualificatifs et démarches. Les zones calmes sont des objets multi-dimensionnels : elles sont par essence multi-fonctionnelles (tout type d'espace peut être calme) et multi-sensorielles (le calme est tout autant sonore que visuel, olfactif...). Ce qui exclut la possibilité de recourir à un critère unique et homogène au niveau national.

Le tableau ci-après, réalisé à partir de retours d'expériences étrangères [13, 14, 15, 16] résume les principaux éléments perceptuels pouvant refléter le calme d'un espace, ainsi que leur possible interprétation par des critères quantitatifs. Or, on constate un nombre important de lacunes pour traduire certains ressentis, pratiques et attentes en critères opérationnels pour l'intervention territoriale. C'est pourquoi, il est nécessaire d'adopter une approche multicritère, ouverte aux dimensions qualitatives, seules à mêmes de qualifier des espaces dédiés à la tranquillité et au bien-être. Pour exemple, il reste encore bien difficile de quantifier la valeur paysagère ou encore la qualité sensorielle des lieux.

Ce décalage justifie d'autant plus de compléter les observations, expérimentations et échanges entre différents acteurs en situation. C'est peut-être sur ce point qu'un travail plus poussé sur des espaces *a priori* privilégiés, à l'instar des quartiers dits durables, peut aider à cheminer dans nos réflexions.

Facteurs perceptifs	Critères quantitatifs	Manques ou lacunes
---------------------	-----------------------	--------------------

Capacité de discuter	Temps de “ silence ” / bruit ambiant	Non
Liberté de mouvement	Taille, topographie, densité	Non
Représentation des types de sons (naturels, humains...)	Sources sonores	Globalement, non
Ambiance sécurisante	Propreté (équipement), incivilités	Globalement, non
Valeur dite naturelle (panoramas, éléments aquatiques, espaces verts, faune)	Occupation des sols, morphologie urbaine, nomenclatures officielles d’espaces protégés (ex : ZPPAUP, zones boisées...)	Globalement, oui (ex : berges)
Possibilité d’être au calme	Accessibilité d’espaces	Globalement, oui (ex : types d’habitats et de population)
Confort sonore	Niveau sonore	Oui (ex : caractère souhaité/non souhaité)
Attentes de calme	Eloignement des infrastructures, des activités industrielles	Oui (ex : ressourcement, rythmes des lieux)
Qualité sensible et sensorielle de l’espace		Oui (ex : qualité paysagère et du cadre de vie, ressenti de bien-être...)

Tableau 1 : Première identification opérationnelle des zones calmes. Source : Faburel, Gourlot, 2008 - Actualisation : Gourlot, 2012

Dans ce registre, que nous enseignent une récente thèse de doctorat [1] et une recherche qui s’en est nourrie [2], toutes deux appliquées au paysage multisensoriel ? Les quartiers dits durables sont-ils à même de constituer des zones calmes à part entière ? Témoignent-ils d’une qualité sonore et plus généralement sensorielle et sensible plus importante que les autres quartiers ?

4. Résultats II : Les paysages sonores des quartiers durables étudiés caractérisés par la présence humaine et les sons naturels

Afin de rendre compte des caractéristiques et perceptions sensoriels des trois quartiers dits durables étudiés (Augustenborg et BO01 à Malmö, WGT à Amsterdam), nous proposons ici de nous focaliser d’abord sur les aspects sonores des quartiers, avant de voir dans quelle mesure ils sont qualifiés plus globalement de calmes.

Une « sensorialité durable » pensée visuellement, une “ sonorité durable ” non-refléchie

Des entretiens avec les acteurs des projets et des quartiers, il ressort que les sens (autres que la vue) étaient et sont rarement et très ponctuellement, voire pas du tout, pris en compte dans ces projets et quartiers aujourd’hui habités. Cependant, des marqueurs sensoriels communs aux trois quartiers apparaissent selon les discours des habitants, et ce, en dépit de la différence des trois quartiers en terme de localisation, de population, de structure urbaine... (cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Les marqueurs sensoriels communs à Augustenborg, BO01 et WGT - Source : Manola, 2012

Sens	Marqueurs sensoriels communs
Vue	Vues végétales et aquatiques

	Présence d'animaux
Ouïe	Chants d'oiseaux Absence ou quasi-absence de sons de voitures Sons d'enfants
Odorat	Odeurs de fleurs et de végétaux
Toucher	Végétal

Ces marqueurs sonores communs ne sont pas le fruit d'un travail conceptuel réfléchi mais le résultat incontrôlé d'une série de thématiques phares du développement urbain durable, comme par exemple :

- l'organisation de l'espace (ex. ouvertures pour le passage du vent à Bo01) et les choix spécifiques des matériaux (ex. bois à Bo01) ;
- la présence d'enfants, la mixité de la population (langues et pratiques) ;
- l'absence ou diminution de la place de la voiture, le tram, la présence des modes de transports doux ;
- des éléments caractéristiques relatifs aux nouvelles pratiques de gestion de l'espace (ex. traitement des eaux à ciel ouvert) ;
- la requalification du végétal et l'augmentation de la biodiversité (notamment oiseaux), des aménagements aquatiques...

Il peut aussi simplement être lié à leur morphologie spatiale qui influe de manière, encore une fois, non intentionnelle les sonorités des quartiers : "... *the sound is really different because it's very open and there it is tac tac tac tac... completely different...*" (W-P4) ; "*The sounds are really nice because I think because it's... a sort of a box kind of space and you don't hear all the cars and trains.*" (W-P9).

Cependant, sur les trois quartiers étudiés, trois interventions spécifiquement sonores sont à souligner :

- le terrain de jeux sonores à Augustenborg, plusieurs fois mentionné par les habitants et un des lieux / paysages représentatif du quartier ?

Photos 1 et 2 : Jeux d'enfants sonores à Augustenborg (2009) – Source : A-B4 - Manola, 2012



- les "*singing hills*" à Bo01, une installation acousmatique (des enceintes sont installées dans des buttes en terre et émettent de la musique) réalisée pour l'exposition universelle de 2000, qui constitue un lieu très apprécié par plusieurs des habitants rencontrés.

Photos 3 et 4 : “Singing hills” à Bo01(2009) – Source : Manola, 2012

- Et un mur antibruit installé entre la voie ferrée et le quartier d’Augustenborg.

Croisant l’absence de réflexion fondamentale sur les sens (notamment sur les aspects sonores) et les résultats non voulus de l’application des principes du développement urbain durable, ces trois quartiers d’étude illustrent une certaine uniformité, normation (?), sensorielle (autre que visuelle) et donc sonore. Si le développement urbain durable à l’échelle du quartier n’est pas seulement à voir (car les autres sens sont présents, influés fortement par le contenu même de celui-là et marquent fortement l’espace), il serait pour autant senti (autrement que par la vue) de la même manière dans des villes, pays, cultures, contextes sociaux... fort différents.

Les quartiers durables : des quartiers « calmes » ?

“Calm”, “quiet” : différences de mots, différences de sens

Outre les marqueurs sensoriels (notamment sonores) communs aux trois quartiers, les qualificatifs de ceux-ci sont aussi largement partagés par les habitants de ces trois quartiers. Le ressenti (sonore) général est positif. Les quartiers sont vécus comme “quiet”, “calm”, “restful”, “peaceful”...

Plus particulièrement, les termes de “calm” et “quiet” reviennent parmi d’autres éléments caractéristiques et appréciables des lieux quant à la description des quartiers étudiés comme réponse aux questions “Can you talk to me about the place you live ?” ; “What do you appreciate the most in your neighborhood ?”. Ainsi, les *verbatim* mobilisés ici (dans leur langue d’origine) sont issus des réponses qui mentionnent de manière spontanée les termes “calm” et “quiet”. Si une acception de ces termes n’a pas été demandée, nous pouvons néanmoins tirer un certain nombre de conclusions.

Si habituellement, et notamment dans la législation, nous entendons par “calm” et/ou “quiet” des qualificatifs relatifs au son et à son intensité, d’autres composantes participent de l’acception que leur en donnent les habitants des quartiers dits durables étudiés, confortant les travaux susmentionnés. Plus encore, ces deux adjectifs, souvent rapprochés (notamment dans leur traduction en français) renvoient pour autant à deux visions, certes non contradictoires mais nuancées, de ces quartiers.

Les composantes qui semblent ressortir (dans un ordre décroissant) pour le “calm” sont :

- L’absence de nuisances (sonores notamment), l’absence de voitures mais aussi la présence d’aménités, notamment liées à la présence de nature (d’un point de vue sonore mais pas uniquement). Le caractère vert du site, la présence de l’eau, la présence animale sont tout aussi influentes : “...calm area, water” (B-E1) ; “C’est très calme, il n’y a pas de trafic à travers le terrain, c’est bien pour les enfants, pour jouer dehors, et ce n’est pas courant à Amsterdam.” (W-E13).
- Les activités associées au calme comme la marche et la relaxation mais aussi la présence d’enfants et des activités pour et avec eux (jeux). Le « calme » est d’autant plus apprécié quand il coexiste avec un certain nombre d’activités

qui rendent le quartier « vivant » : *“Calme et vivant à la fois. Proche du centre, du parc. Beaucoup d'enfants.”* (W-E19).

- Les modes de vie autres que ceux des habitants du quartier sont vécus comme perturbateurs du calme : *“Sympa en hiver, calme, uniquement les résidents. En été : il y a un monde fou, c'est comme un cirque... Beaucoup de jeunes qui fument, boivent et font du bruit”* (B-E10).
- La beauté visuelle : *“I love here. It's the most beautiful place in Malmö. It's calm.”* (A-E13).
- La présence de réseaux sociaux et le fait de connaître les gens (convivialité) : *“Le calme. Marcher dans la rue. Les gens qui se connaissent les uns les autres, surtout dans les 2 pavillons.”* (W-E17).

En ce qui concerne le terme *“quiet”*, les thématiques associées sont (dans un ordre décroissant) :

- Les personnes, la composition sociale : *“Quiet, nice people (...) nice to live here.”* (W-E10) ; *“Quiet, artistique.”* (W-E8) ; *“It's quiet, near the city and the Vondelpark. Shops. Friendly people.”* (W-E15) ; *“At first it was nice, quiet. Now : too many different people (dans quartiers autour, plus de Suédois).”* (A-E16).
- Les liens à la nature, par les sons naturels d'animaux mais aussi par des éléments naturels plus large (verdure, arbres, parcs) et ce malgré la proximité au centre-ville : *“Like it vey much, quiet, not too much trafic, lot of green, balcon flowers”* (W-E40).
- L'agrément visuel : *“... quiet, beautiful place, like a neighborhood.”* (W-E33).
- La sécurité (relative aux personnes qui sont présents dans le quartier) : *“Very quiet. Quite safe compared to other parts of Malmö.”* (B-E11) ; *“It is a quiet area. I feel safe here.”* (A-E21) ; *“It's “quiet”. In the 90s there here some criminal issus, but now it's quiet.”* (W-E4).
- L'absence de “noise” et de “trafic”.

Il faut aussi noter que sur les 3 quartiers étudiés, à Bo01, les termes *“calm”*, *“quiet”* et *“tranquillity”* sont aussi mis en lien avec la qualité de vie dans le quartier et dans une moindre mesure avec le bien-être. De même à WGT, le *“calm”* est souvent mentionné comme une des raisons ayant motivée l'installation de la personne dans le quartier. A noter aussi que le silence est mentionné par une personne interviewée (Bo01) comme une caractéristique négative.

Des quartiers “calm” et “quiet” car : sans sons mécaniques, avec des sons humains (enfants) et naturels

Les qualificatifs *“calm”* et *“quiet”*, très majoritairement positifs, sont souvent accompagnés de l'absence de sons mécaniques, particulièrement ceux des voitures et autres véhicules : *“The neighbourhood is calm, not busy, not a lot of cars but well there is some tuting, tu tu!”* (A-P4). Si les habitants apprécient la sonorité de leur quartier c'est parce que celui-ci est associé à l'idée de ne pas être en ville, laissant place à des sons plus naturels et/ou humains : *“You don't feel you are in a big city, that's the thing... It's so quiet!”* (W-P7). Ce qui permet de s'évader : *“... and the sound is nice... it's peaceful... it's like you can forget everything here.”* (A-P1).

Si l'absence de sons mécaniques est bien appréciée par les habitants des quartiers étudiés, d'autres sons, humains, sont quant à eux plus caractéristiques des quartiers. Ces sons humains sont de trois types :

- Des sons de voix et de jeux d'enfants, parmi les marqueurs sensoriels des quartiers étudiés : *“Playground with sounds... My son likes it, sometimes after school he wants to go here...”* (A-P8) ; *“Listen to that, children laughter!”*

Ha ha!” (A-P4) ; “I record the sound of playing children and talking neighbours that surround me on a day with nice weather.” (W-B1). Surtout, notons que ces sons de voix et de jeux sont dits appréciés même quand la présence d’enfants n’est pas forcément souhaitée : “The sound... children always playing and laughing and chatting... it’s very lively ...it’s not positive for me because I like quiet... but it’s good for the neighborhood so...” (W-P4).

- Des sons festifs issus d’événements culturels – “20:37 sitting on our patio, have had a barbecue and now we can hear sounds coming with the wind from tonight’s sunset concert.” (B-B6) – ou de la musique produite par les interviewés eux-mêmes ou par d’autres habitants des quartiers : “And now we hear classic music, I think musicians live here because you can hear them practice...” (B-P5).
- Des sons de voix d’adultes qui marquent aussi souvent la mixité culturelle ou sociale : “Once again, I’m struck with how different the people who lives here are. Young and old, and from all over the world. So many languages to be heard.” (A-B4) ; “And I like that you hear different languages, and people from all around Malmö!” (B-P6) ; “On commence à voir d’autres genres de personnes, d’autres visages... C’est un peu plus mixte... On a du reggae par exemple...” (W-P1).

En opposition aux sons mécaniques de la ville, les oiseaux sont le signe sonore par excellence des quartiers durables étudiés : “For me special sound of Bo01, it’s the sound of birds, we have seagulls and there are some birds that come here in the April and it has a really particular sound, and it’s distinctive from other parts of Malmö.” (B-P3).

Les chants d’oiseaux sont appréciés :

- tant pour l’esthétique sonore de leur chant : “I like in the evening when the birds are singing... the black ones with the yellow I have one that comes everyday at the same time and it’s singing.... It’s beautiful.” (W-P4) ; “Recordings of the day: Birds chippering - I tried to catch birds chippering this morning, but I couldn’t get it good. Anyway, birds chip in the morning are wonderfully and giving you a summer feeling.” (A-B6) ;
- que pour les représentations qu’ils véhiculent : “And then you have the birds, the small ones I really like them and I also like the seagulls because it’s ocean... But when they are mating, they scream like all the night, in the Spring...” (B-P6).

En dehors des sons d’oiseaux, d’autres sons naturels semblent participer aux paysages multisensoriels des quartiers étudiés, quoique ces composantes sonores soient moins présentes. Il s’agit :

- de sons produits essentiellement par le vent (surtout à Bo01 mais aussi dans une moindre mesure à Augustenborg et WGT) : “Sounds... the birds is the sound the most significant and sometimes the Turning Torso sound... Woouuuu woouuuu...” (B-P7) ; “And you hear it, I really like it the grass that moves with the wind...” (B-P6) ; “My recordings of the day : The sound of rusting trees.” (A-B2) ;
- ainsi que d’autres sons venant d’éléments naturels et principalement l’eau (qu’elle soit sous une forme naturelle – pluie ou lac/étang à Augustenborg – ou artificielle comme c’est le cas dans les sculptures d’eau à Bo01) : “In the evening here it’s quiet and you can here the sound of nature.” (W-P2) “It is relaxing to hear the rain drops. I am sitting or standing in front of shop where I can hear the rain drops hit car roof.” (A-B5) ; “I like how they’ve done the sculpture here, the sound of the water, that you hear running and how they made it sounds natural through the rocks.” (B-P2).

5. Conclusion

Les résultats des quatre recherches présentées deux à deux, plusieurs questionnements et conclusions semblent se dessiner au croisement de l'analyse des paysages multisensoriels de trois quartiers durables européens et du travail de définition des zones calmes ayant lui-même porté sur six terrains plus « ordinaires ».

En premier, il nous semble important de souligner les apports qu'une approche sensible de l'espace par le paysage multisensoriel peuvent avoir sur la compréhension d'un objet comme les zones calmes. L'analyse des paysages multisensoriels nous renseigne quasiment point par point sur toutes les composantes des zones calmes (cf. Tableau 1). Plus encore, ce sont sur les thématiques les moins renseignées par une approche émanant du monde sonore que les paysages multisensoriels des habitants nous renseignent, à savoir sur : la représentation des types de sons (naturels, humains...), l'ambiance sécurisante, les valeurs dites naturelles (ex : panoramas, éléments aquatiques, espaces verts, faune...), la possibilité d'être au calme (ex : types d'habitats et de population), le confort sonore, les attentes de calme (ex : ressourcement, rythmes des lieux), la qualité sensible et sensorielle de l'espace (ex : qualité paysagère et du cadre de vie, ressenti de bien-être). Ainsi, une analyse spatiale des vécus et représentations par le paysage, non seulement sonore mais multisensoriel, peut permettre d'aborder de manière plus complète les zones calmes. Cependant, comment aborder l'espace de manière holistique quand encore aujourd'hui nous continuons à aborder l'expérience sensible de manière séquentielle (comme par exemple dans les différents colloques et séminaires traitant de la qualité sonore des quartiers durables) ? Comment insuffler de la multisensorialité et de la multidimensionalité dans des logiques d'actions pensées depuis des décennies de manière séquentielle ?

En second, il semble évident que les quartiers durables étudiés ont des paysages sonores (et plus largement multisensoriels) spécifiques, caractérisés par des marqueurs sonores qui leur sont propres. Dans ce cadre et au vu des qualifications données par les habitants, ils peuvent être qualifiés de « calmes » (traduction des termes "*calm*" et/ou "*quiet*"). Ces résultats étant aussi en accord avec d'autres travaux menés sur les paysages sonores des quartiers durables (cf. Communication d'Elise Geisler), nous pouvons à ce jour avancer que les quartiers durables étudiés sont des zones calmes à part entière – quoique tous les quartiers durables ne devraient pas être étiquetés comme tels pour autant. En effet, ce double étiquetage n'est pas sans poser question. Comment éviter les effets pervers (déjà soulignés dans les travaux concernant respectivement les quartiers durables et les zones calmes) comme la ségrégation socio-spatiale, les ruptures sensorielles, la gentrification potentielle de ces quartiers ? Ne faudrait-il pas arrêter de réfléchir par zones délimitées et périmètres restreints pour aborder des échelles plus vastes et donc moins exceptionnelles ? Plus encore, comment lutter contre ce « calme » uniformisant, car non pensé ? Ne s'agirait-il pas d'aborder l'espace non pas comme objet visuel ou sonore mais comme système multidimensionnel et multisensoriel ? Ne faudrait-il pas aussi et peut-être surtout commencer par cesser de penser dans des termes techniques (dans le cadre de nos terrains d'études, dictés de l'écologie technique : ex. diminution de la place de la voiture) et aborder l'espace de manière globale et qualitative, à l'image de l'être humain ?

Enfin, nous avons montré que des différences entre les termes "*quiet*" et "*calm*" existent dans les discours des habitants. Nous savons aussi que des débats riches ont accompagné la rédaction et la retranscription de la Directive européenne sur les zones calmes sur la question des mots choisis, de leurs traductions, etc. Comment pourrions-nous faire face aujourd'hui à cette finesse terminologique, nécessaire pour comprendre les ressentis et sentiments humains et potentiellement qualifier de « calme » un espace ? Comment faire aussi pour intégrer dans cette réflexion, non seulement les discours et terminologies habitantes mais aussi celles « expertes », et ce de manière croisée ?

Pour finir, et de manière plus générale, il nous semble nécessaire de questionner le raisonnement de cet engouement scientifique et opérationnel sur la qualité sonore des quartiers durables (cf. deux récents appels à projet de l'ADEME sur la question, plusieurs séminaires et colloques dans les 3 dernières années, une mobilisation de plus en plus accrue des « experts » sonores sur des projets de quartiers durables en France, etc.). Pourquoi questionner spécifiquement ces opérations ? Pourquoi ne pas questionner des opérations plus « banales » mais tout aussi généralisées (du moins dans le contexte français), comme les réhabilitations des logements

collectifs de type HLM ? Pourquoi questionner la qualité sonore plus que la qualité visuelle, olfactive, tactile... de ces quartiers ? Face à ces interrogations, nous pouvons qu'espérer que la question sonore permettra de manière plus large une approche plus sensible et qualitative de l'espace, nécessaire pour la durabilité et l'habitabilité de ces opérations urbaines contemporaines tant discutées mais aussi plus largement pour l'urbanisme de demain.

5. Conclusion

Les résultats des quatre recherches présentées deux à deux, plusieurs questionnements et conclusions semblent se dessiner au croisement de l'analyse des paysages multisensoriels de trois quartiers durables européens et du travail de définition des zones calmes ayant lui-même porté sur six terrains plus « ordinaires ».

En premier, il nous semble important de souligner les apports qu'une approche sensible de l'espace par le paysage multisensoriel peuvent avoir sur la compréhension d'un objet comme les zones calmes. L'analyse des paysages multisensoriels nous renseigne quasiment point par point sur toutes les composantes des zones calmes (cf. Tableau 1). Plus encore, ce sont sur les thématiques les moins renseignées par une approche émanant du monde sonore que les paysages multisensoriels des habitants nous renseignent, à savoir sur : la représentation des types de sons (naturels, humains...), l'ambiance sécurisante, les valeurs dites naturelles (ex : panoramas, éléments aquatiques, espaces verts, faune...), la possibilité d'être au calme (ex : types d'habitats et de population), le confort sonore, les attentes de calme (ex : ressourcement, rythmes des lieux), la qualité sensible et sensorielle de l'espace (ex : qualité paysagère et du cadre de vie, ressenti de bien-être). Ainsi, une analyse spatiale des vécus et représentations par le paysage, non seulement sonore mais multisensoriel, peut permettre d'aborder de manière plus complète les zones calmes. Cependant, comment aborder l'espace de manière holistique quand encore aujourd'hui nous continuons à aborder l'expérience sensible de manière séquentielle (comme par exemple dans les différents colloques et séminaires traitant de la qualité sonore des quartiers durables) ? Comment insuffler de la multisensorialité et de la multidimensionalité dans des logiques d'actions pensées depuis des décennies de manière séquentielle ?

En second, il semble évident que les quartiers durables étudiés ont des paysages sonores (et plus largement multisensoriels) spécifiques, caractérisés par des marqueurs sonores qui leur sont propres. Dans ce cadre et au vu des qualifications données par les habitants, ils peuvent être qualifiés de « calmes » (traduction des termes "*calm*" et/ou "*quiet*"). Ces résultats étant aussi en accord avec d'autres travaux menés sur les paysages sonores des quartiers durables (cf. Communication d'Elise Geisler), nous pouvons à ce jour avancer que les quartiers durables étudiés sont des zones calmes à part entière – quoique tous les quartiers durables ne devraient pas être étiquetés comme tels pour autant. En effet, ce double étiquetage n'est pas sans poser question. Comment éviter les effets pervers (déjà soulignés dans les travaux concernant respectivement les quartiers durables et les zones calmes) comme la ségrégation socio-spatiale, les ruptures sensorielles, la gentrification potentielle de ces quartiers ? Ne faudrait-il pas arrêter de réfléchir par zones délimitées et périmètres restreints pour aborder des échelles plus vastes et donc moins exceptionnelles ? Plus encore, comment lutter contre ce « calme » uniformisant, car non pensé ? Ne s'agirait-il pas d'aborder l'espace non pas comme objet visuel ou sonore mais comme système multidimensionnel et multisensoriel ? Ne faudrait-il pas aussi et peut-être surtout commencer par cesser de penser dans des termes techniques (dans le cadre de nos terrains d'études, dictés de l'écologie technique : ex. diminution de la place de la voiture) et aborder l'espace de manière globale et qualitative, à l'image de l'être humain ?

Enfin, nous avons montré que des différences entre les termes "*quiet*" et "*calm*" existent dans les discours des habitants. Nous savons aussi que des débats riches ont accompagné la rédaction et la retranscription de la Directive européenne sur les zones calmes sur la question des mots choisis, de leurs traductions, etc. Comment pourrions-nous faire face aujourd'hui à cette finesse terminologique, nécessaire pour comprendre les ressentis et sentiments humains et potentiellement qualifier de « calme » un espace ? Comment faire aussi pour intégrer dans cette réflexion, non seulement les discours et terminologies habitantes mais aussi celles « expertes », et ce de manière croisée ?

Pour finir, et de manière plus générale, il nous semble nécessaire de questionner les raisons de cet engouement scientifique et opérationnel sur la qualité sonore des quartiers durables (cf. deux récents appels à projet de l'ADEME sur la question, plusieurs séminaires et colloques dans les 3 dernières années, une mobilisation de plus en plus accrue des « experts » sonores sur des projets de quartiers durables en France, etc.). Pourquoi questionner spécifiquement ces opérations ? Pourquoi ne pas questionner des opérations plus « banales » mais tout aussi généralisées (du moins dans le contexte français), comme les réhabilitations des logements collectifs de type HLM ? Pourquoi questionner la qualité sonore plus que la qualité visuelle, olfactive, tactile... de ces quartiers ? Face à ces interrogations, nous pouvons qu'espérer que la question sonore permettra de manière plus large une approche plus sensible et qualitative de l'espace, nécessaire pour la durabilité et l'habitabilité de ces opérations urbaines contemporaines tant discutées mais aussi plus largement pour l'urbanisme de demain.

Références

- 1 Manola T. (2012). Conditions et apports du paysage multisensoriel pour une approche sensible de l'urbain. Mise à l'épreuve théorique, méthodologique et opérationnelle dans 3 quartiers dits durables européens : WGT, Bo01, Augustenborg. Créteil, Institut d'Urbanisme de Paris - Université Paris-Est Val-de-Marne, Thèse de doctorat en Urbanisme, aménagement et politiques, <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00732261/> (consulté en septembre 2013).
- 2 Faburel G. (resp. scient.), Manola T., Geisler E., Davodeau H., Tribout S. (2011). Les quartiers durables : moyens de saisir la portée opérationnelle et la faisabilité méthodologique du paysage multisensoriel ? PIRVE 2008 "Villes durables" pour le CNRS et le PUCA, rapport final, <http://urbamet.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Urbamet/0313/Urbamet-0313103/pcaouv00199968.pdf> (consulté en septembre 2013)
- 3 Gourlot N., Cordeau E. (2006). Zones de calme et aménagement. Etude exploratoire sur la notion de "zone de calme". Les enseignements pour l'Ile-de-France, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF), 163 p. <http://www.iau-idf.fr/nos-etudes/sous-theme/bruit-et-zones-de-calme.html> (consulté en septembre 2013).
- 4 Faburel G., Gourlot N. (2008). Référentiel national pour la définition et la création des zones calmes, Rapport final du CRETEIL (Institut d'Urbanisme de Paris - Université Paris XII Val-de-Marne) pour le compte de la Mission Bruit du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), mars, 216 p. + annexes + synthèse. <http://urbanisme.u-pec.fr/documentation/articles-rapports-notes/environnement-et-developpement-durable/referentiel-et-guide-national-pour-la-definition-et-la-creation-des-zones-calmes-en-ville-320277.kjsp?RH=1176991329735> (consulté en septembre 2013).
- 5 Ferrier J. (2010). La ville sensuelle, in. Jacques Ferrier architectures / Cofres SAS (sous la dir.), Pavillon France, Archibooks, p. 90-93.
- 6 Béal V. Gauthier M. Pinson G. (2011). Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales. Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne.
- 7 Lolive J. (2009). De la planification environnementale à l'émergence des cosmopolitiques : un parcours de recherche consacré à l'environnement. Grenoble - Université Joseph Fourier de Grenoble, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches.
- 8 Faburel G. (2010). L'habitant dans l'évaluation de l'environnement et de ses territoires. Sens ou indécence du développement durable. Paris – Université Paris 1. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches.
- 9 Blanc N. (2008). "Ethique et esthétique de l'environnement", in. EspacesTemps.net, <http://espacestemp.net/document4102.html> (consulté en septembre 2013).
- 10 Bigando E. (2006). La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Medoc et de la Basse Vallée de l'Isle). Bordeaux, Université de Bordeaux 3, thèse de doctorat, <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00148440/> (consulté en septembre 2013).
- 11 Bédard M. (dir.). (2009). Le paysage comme projet politique. Montréal, Presses de l'Université du Québec.
- 12 Luginbühl Y. (2005). Synthèse scientifique du programme de recherche "politiques publiques et paysages", http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_synthese_PPP.pdf (consulté en septembre 2013).
- 13 MacFarlane (dir.), Haggett C., Fuller D., Dunsford H., Carlisle B. (2004). Tranquillity mapping: developping a robust methodology for planning support. Report to the Campaign to Protect Rural England, Countryside Agency, North East Assembly, Northumberland Strategic Partnership,

- Northumberland National Park Authority and Durham County Council, Centre for Environmental & Spatial Analysis, Northumbria University.
- 14 Botteldooren D., De Coensel B., Quality assessment of quiet areas: a multi-criteria approach, Euronoise Symposium, Tampere, Finlande, 2006.
 - 15 Van den Berg M.M.H.E., van den Berg G.P., Quiet areas: health issues and criteria, Euronoise Symposium, Tampere, Finlande, 2006.
 - 16 Waugh D. (dir.), Durucan S., Korre A., Hetherington O., O'Reilly B. (2003). Environmental Quality Objectives. Noise in Quiet Areas. Synthesis Report 2000-MS-14-M1, réalisé pour l'Environmental Protection Agency (EPA) par SWS Environmental Services, SWS Group dans le cadre du programme Environmental RTDI 2000-2006, report 17.

Conférences scientifiques

54eme Colloque de l'association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF) & de la section Grecque de l'Association Européenne de Science Régionale

5-7 Juillet 2017, Athènes, Grèce



Revue de conférence ¹

Le 54ème Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF) sera organisé conjointement avec la section grecque (ERSA-GR) de l'Association Européenne de Science Régionale à Athènes, en Grèce (à l'Université Panteion), du 5 au 7 juillet 2017.

Le sujet de la conférence concerne Les défis de développement pour les villes et les régions dans une Europe en mutation (Villes et régions dans une Europe en mutation: défis et perspectives) et les thèmes généraux sont:

- Méthodes et modélisation
- Croissance régionale et urbaine durable: facteurs et déterminants
- Politiques régionales et urbaines, évaluation
- Développement territorial
- Concurrence spatiale, économie publique, fiscalité locale et territoriale
- Économie urbaine, territoire, espace, théorie et modélisation.

Les sessions spéciales de la conférence de 2017 aborderont les thèmes spécifiques suivants:

- T1 - La crise économique et les régions européennes
- T2 - Disparités économiques et sociales dans les villes et régions européennes
- T3 - Politique de développement urbain et régional de l'Union européenne
- T4 - Comparaison de la croissance économique dans les Régions européennes

Les orateurs principaux seront: **Prof. Andres Rodriguez-Pose** London School of Economics, au Royaume Uni et **Prof. Philip McCann** Université de Groningen, Pays-Bas.

Langues de la Conférence: Anglais, Français

Lieu: Université Panteion, Athènes, Grèce.

Dîner du Congrès: Musée de l'Acropole

L'appel à communications pour la Conférence de 2017 sera ouvert jusqu'au 17 mars 2017

Pour plus d'informations, visitez les sites: <http://www.asrdlf2017.com/fr>

Cites Officiels de l'Association Européenne de Science Régionale (ERSA)
<http://www.ersa.org/>

Association de Science Régionale De Langue Française <http://www.asrdlf.org/>

Section Grecque de l'Association Européenne de Science Régionale <http://grsa.prd.uth.gr/>
et <http://ersa.org/about-us/ersa-sections/greek/>

¹ Par Eleni Stamatou –Lacroix, GGGR

Représentant de la Section grecque: Prof. Yannis Psycharis
Département d'économie et de développement régional, Université Panteion, Athènes,
Grèce.

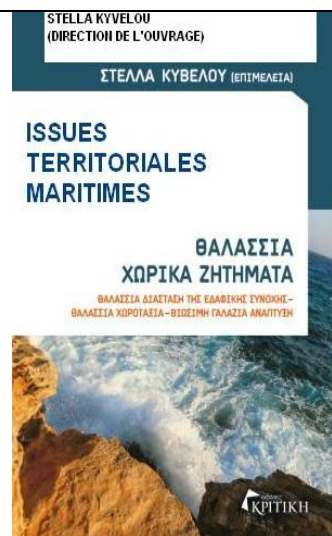


Adresse: 136 Avenue Syngrou, 176 71 Athènes, Grèce.
Téléphone: +30 210 9234448; Télécopie: +30 210 9232979
E-mail: psycharis@prd.uth.gr
Site Internet: grsa.prd.uth.gr

ERSA Membres du comité directeur de la section Grecque:

Yannis PSYCHARIS, président - Professeur, Université Panteion
Konstantinos KOUTSOPOULOS, vice président - Professeur (a la retraite), Université
Polytechnique d'Athènes
Yorgos N. PHOTIS, Secrétaire General - Professeur, Université Polytechnique d'Athènes
Harry COCCOSSIS, Secrétaire Exécutif - Professeur, Professeur, Université de Thessalie
Nikolaos KONSOLAS, Trésorier - Professeur Émérite, Université Panteion

Nouveaux livres



Titre du Livre: «Issues Territoriales Maritimes »

Auteur(s): Stella Kyvelou (Direction de l'Ouvrage) – Travail Collectif

Éditeur: Kritiki, 2016/ISBN: 9789605861124

Sous la direction et la préface du Professeur agrégé du Département de Développement Economique et Régional (TOPA) de l'Université Panteion, Stella Kyvelou et la contribution d'un grand nombre d'experts (y compris la sienne), mis en œuvre l'approche interdisciplinaire la version riche et très intéressante de cette publication.

Les contributions sont variées et a la fois précises et couvrent différentes perspectives de leurs auteurs respectifs provenant de différents milieux qui s'investissent dans les questions Maritimes, comme des scientifiques, de gens du monde des affaires, des élus de l'espace politique et du gouvernement central et des administrations locales, des instances nationales, européennes et internationales, et des individus, représentant de nombreuses disciplines scientifiques / professionnelles impliqués a laisser leur marque, leur connaissances, et partageant le savoir de leur expertise et de leur expérience.

Les principales sections du livre sont:

- Approches fondamentales et questions sur l'exploration de l'opération spatiale en mer
- Développement Bleu et cohésion territoriale dans le cadre du programme « une vision pour l'Europe »
- Le modèle intelligent, durable et «inclusif» de l'économie bleue
- Aménagement du territoire Maritime: Du concept à la pratique
- Croissance bleue et Tourisme Maritime
- Énergie et défis environnementaux dans les ports
- Le transport maritime, les réseaux transeuropéens, les défis de la croissance bleue
- Dimensions géopolitiques et géostratégiques de la croissance bleue
- La Croissance Bleu sur le terrain
- Programmes, projets et innovations visant à promouvoir l'économie bleue et de la planification des zones territoriales maritimes

Le livre se termine par un épilogue par le professeur et ancien recteur de l'Université Panteion, ancien Ministre de l'environnement, de l'énergie et le changement climatique, Grogorios Tsaltas.

Poursuite et la réalisation de se livre est de contribuer à l'amélioration du débat scientifique qui se déroule dans l'UE et la Grèce sur la «croissance bleue», et la Planification Territoriale des Zones Maritimes.

Le livre sera éventuellement disponible en Français.

Revue du Livre par Eleni N. Stamatiou-Lacroix

GGGR



Titre du livre: "Approches théoriques pour le tourisme"

Auteur : Dimitrios Lagos

Éditeur: Kritiki, 2016/ISBN:978-960-586-115-5

Livre dont le contenu est extrêmement intéressant, complet et documenté, non seulement pour les connaisseurs du secteur du tourisme, mais aussi pour tout ceux qui sont passionnés par le sujet, c'est le nouvel ouvrage du professeur de l'Université de la mer Égée, Dimitrios Lagos.

Compte tenu de la mauvaise étude théorique du tourisme à ce jour, l'auteur, comme on s'y attend, justifie la nécessité d'une approche multidisciplinaire, qu'il utilise pour démontrer que le tourisme est non seulement un domaine d'étude scientifique particulier, mais un secteur multidisciplinaire en part entière.

Aperçu historique, le développement économique, les théories psychologiques, sociologiques et environnementales du tourisme se développent en six chapitres, qui suivent l'introduction.

Étant donné que la Grèce est un pays éminemment touristique et une destination du voyage, mais aussi à travers du rôle du tourisme comme un pilier essentiel du développement économique, régional et varié, l'auteur, Dimitrios Lagos couvre non seulement un vide intemporel de la littérature, mais fournit également un service de valeur inestimable au sujet pour la Grèce en expliquant que la nécessité qui pousse le tourisme doit être liée à une prise de conscience relative à la conservation et à la durabilité des ressources et des lieux les plus attrayants, comme dans la qualité de la vie de la population locale et des visiteurs.

À travers les défis visibles de notre époque, l'auteur offre aux lecteurs les connaissances théoriques de base dans le domaine des études de tourisme, de sorte à ce qu'ils puissent contribuer de manière substantielle au dialogue scientifique pour la recherche et l'étude. L'auteur réalise son objectif de la manière la plus appropriée. Le livre sera éventuellement publié également en Français.

Revue du Livre par Eleni N. Stamatiou-Lacroix
GGGR

GÉOGRAPHIES, GÉOPOLITIQUES ET GÉOSTRATÉGIES RÉGIONALES (GGGR) Instructions aux auteurs

Procédure de révision, d'évaluation et de contrôle

Chaque article approprié est révisé, évalué et contrôlé à « l'aveugle » par deux membres du comité de rédaction de la revue. Une recommandation est alors faite par le Rédacteur en Chef. La décision finale est prise par le Rédacteur en Chef. Si la révision est préconisée, l'article révisé est envoyé pour une approbation finale par l'un des Rédacteurs.

Le journal se réserve les droits d'auteur sur tous les documents qui y sont publiés. Toutefois, après publication, les auteurs peuvent utiliser personnellement leurs travaux ailleurs, sans aucune autorisation préalable, à condition que soit mentionnée dans le Journal la notification d'une telle action. Toutes les opinions exprimées dans le journal sont les points de vue des auteurs, des points de vue qui ne reflètent pas la ligne éditoriale du Journal. L'obtention de la permission concernant la reproduction de toute œuvre soumise au droits d'auteur par des auteurs tiers et le droit d'utilisation desdites œuvres relèvent de la responsabilité des auteurs.

Style et Format de l'Article

Pour un article qui sera soumis pour la publication dans le journal "GÉOGRAPHIES, GÉOPOLITIQUES ET GÉOSTRATÉGIES RÉGIONALES (GGGR)", les éléments suivants doivent être pris en considération:

1. Tous les articles soumis doivent se référer à l'œuvre originale, non publiés auparavant (inédits) et non destinés à la publication ailleurs et de plus ils doivent faire l'objet d'une révision et d'une mise en forme.

2. Les articles doivent être rédigés en bon anglais, avec l'usage des termes techniques. Les articles doivent contenir entre 6.500-8.000 mots, tandis que tous les autres textes ne doivent pas excéder les 2.500 mots, mis à part les références, les tableaux et les illustrations.

3. La première page des manuscrits doit contenir le titre de l'article, le nom et l'affiliation des auteurs avec les coordonnées détaillées (l'auteur correspondant doit être correctement identifié ici).

4. Les articles doivent disposer d'un groupe de mots-clés (jusqu'à 7) et un Résumé (moins de 250 mots, sans les références); suivis par l'Introduction, la Méthodologie et les Données, les Résultats, la Discussion, les Conclusions et les Références.

5. Les manuscrits doivent être soumis dans un seul fichier électronique, sur un fichier en format MS Word, à l'adresse courriel des rédacteurs. Il est également

possible de soumettre le manuscrit sous la forme de fichier PDF (ou autre format similaire) uniquement à des fins de révision. Les livres pour révision sont envoyés en deux exemplaires au siège du Journal.

6. Les manuscrits doivent être dactylographiés avec des marges de 2.5cm × 2.5cm sur l'article, au format A4. Les marges doivent être conformes sur toutes les pages.

7. Toutes les pages doivent être numérotées consécutivement.

8. Les titres et les sous-titres doivent être courts.

9. Le texte doit être rédigé sur une police de caractère Times New Roman, en taille 11pt, normal, sur une seule colonne. Les textes qui ne respectent pas le format spécifié, seront renvoyés aux auteurs pour un ajustement correct.

10. Les tableaux et les illustrations doivent être titrés, consécutivement numérotés, incorporés dans le manuscrit, dans un seul fichier électronique, et ils doivent être correctement cités et placés dans le corps du texte. Les tableaux sont numérotés séparément des illustrations. Si vous avez des dessins originaux ou des photos vous devez les scanner et les incorporer dans le fichier ci-dessus. Les tableaux et les illustrations ne doivent pas apparaître sur la Une du journal (première page) ou après les références et doivent être insérés dans les marges de la page.

11. Les textes ou les illustrations en couleur sont acceptés pour la publication en ligne; toutefois les copies-papier doivent être uniquement en noir et blanc.

12. Les notes en bas de page doivent être réduites au minimum, en ce qui concerne le police de caractères. Ces notes doivent être numérotées consécutivement tout au long du texte avec des indices supérieurs et devraient apparaître en bas de chaque page.

13. Les auteurs sont encouragés d'inclure une étude bibliographique concise. Les références relatives à la littérature publiée dans le texte, doivent être citées en commençant par le nom de l'auteur, suivi par les numéros consécutifs entre crochets et ces références doivent être présentées dans un répertoire numérique à la fin du texte.

14. Les références complètes doivent être indiquées sous la forme suivante:

Auteur(s) (Nom et Initiales), "Titre de l'article", dans le Titre du Livre ou le Titre du Journal ou le Titre et le Lieu de la Conférence, Éditeur(s) (Nom et Initiales), Volume (Vol.) Nr. / Édition No., Lieu de la publication, Éditeur ou Maison d'édition, Année, Pages (pp.)